

# RAPPORT FINANCIER 2016



**Toute une banque  
pour vous**



## Chapitre 1 :

### LES COMPTES SOCIAUX ET NOTES ANNEXES ..... PAGE 03

<b>Rapport de Gestion</b> .....	<b>page 04</b>
<b>Bilan au 31 Décembre 2016</b> .....	<b>page 12</b>
<b>Hors-bilan au 31 Décembre 2016</b> .....	<b>page 14</b>
<b>Compte de Résultat au 31 Décembre 2016</b> .....	<b>page 15</b>
<b>Notes Annexes aux Comptes sociaux</b> .....	<b>page 17</b>
- Note 1 : Cadre juridique et financier et faits caractéristiques de l'exercice .....	page 17
- Note 2 : Principes et méthodes comptables. ....	page 20
- Note 3 à Note 9 : Informations relatives à l'actif du bilan .....	page 29
- Note 10 à Note 19 : Informations relatives au passif du bilan. ....	page 39
- Note 20 à Note 25 : Hors-bilan. ....	page 47
- Note 26 à Note 39 : Informations sur le compte de résultat .....	page 55
<b>Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels</b> .....	<b>page 64</b>
<b>Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées</b> .....	<b>page 66</b>

## Chapitre 2 :

### LES COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS ..... PAGE 71

<b>Cadre Général</b> .....	<b>page 72</b>
<b>Etats Financiers Consolidés au 31 Décembre 2016</b> .....	<b>page 76</b>
<b>Notes Annexes aux États Financiers</b> .....	<b>page 83</b>
<b>Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés</b> .....	<b>page 168</b>

## Chapitre 3 :

### LES RÉOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ..... PAGE 171

<b>Assemblée générale ordinaire</b> .....	<b>page 172</b>
<b>Tableau de bord indicateurs RSE</b> .....	<b>page 174</b>
<b>Attestation de présence des indicateurs RSE</b> .....	<b>page 180</b>

Chapitre

1

# Les Comptes Sociaux et Notes Annexes

## CONTEXTE ÉCONOMIQUE & FINANCIER

L'année 2016 a été marquée au niveau mondial par la multiplication des turbulences et des incertitudes avec la crise boursière chinoise, la chute du cours du pétrole, le vote britannique pour le Brexit, l'élection américaine, le referendum italien...

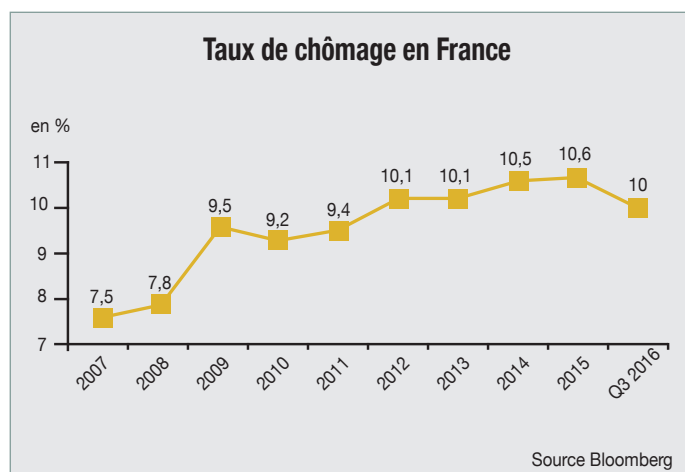
Dans ce contexte, l'économie mondiale reste globalement stable avec une croissance 2016 attendue en hausse de 2,9% avec cependant les variations suivantes :

- Un net ralentissement de l'économie américaine (1,6% vs 2,6% en 2015),
- Un léger rebond japonais (1,1% vs 0,5%),
- Une stabilité des zones européenne et émergentes (respectivement 1,6% et 3,8%).

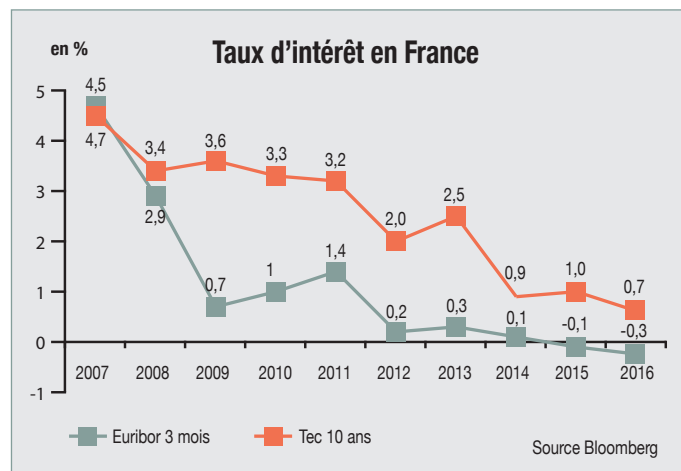
La reprise de la croissance française a été freinée en 2016 par des éléments exceptionnels : risques d'attentats qui ont impacté le tourisme, manifestations et grèves autour de la loi travail, intempéries. Pour autant, elle affiche un niveau stable par rapport à l'année précédente à 1,1%. Les principaux facteurs de soutien ont été :

- Un prix du pétrole relativement bas sur l'année, un Euro fort face au dollar et des taux d'intérêts toujours très bas,
- Des mesures de politique économique (CICE, Pacte de responsabilité) qui ont entraîné des baisses de charges pour les entreprises et ont favorisé l'investissement (+3,3% en 2016 contre +2,9% en 2015),
- Une consommation des ménages en croissance de +1,6% en 2016.

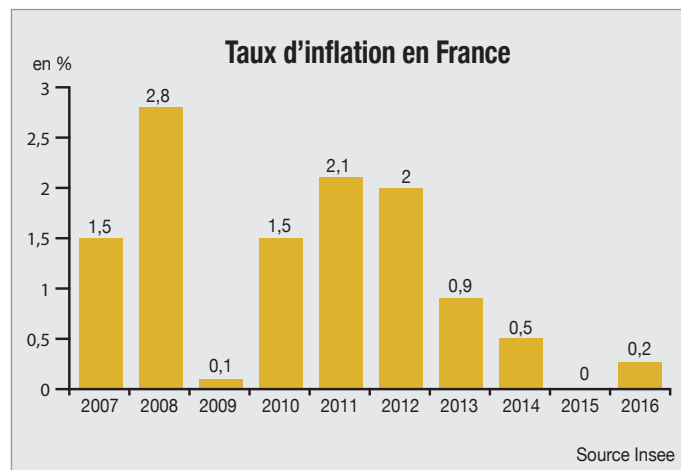
Des incertitudes restent présentes avec notamment des effets du Brexit encore méconnus en Europe et des faiblesses structurelles persistantes en France (compétitivité insuffisante et déficit public). Par ailleurs si le chômage atteint un point bas sur la zone Euro en 2016 (9,8%), il reste élevé en France (10%, -0,6 pts en 2016) comparativement aux meilleurs élèves européens (Allemagne à 4,1%).



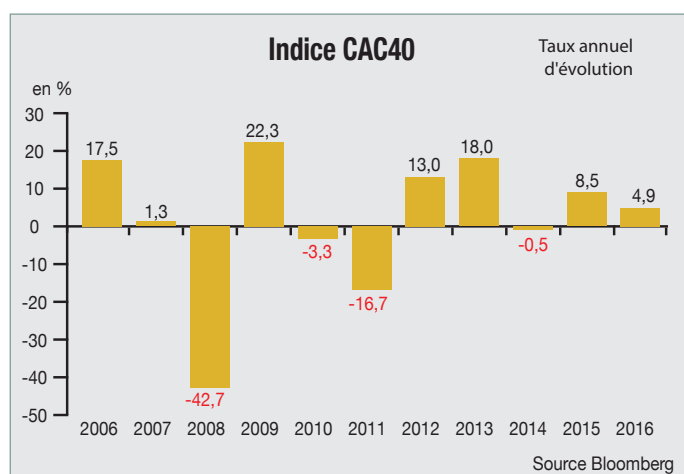
Sur le plan monétaire, la Banque Centrale Européenne (BCE) a poursuivi ses actions pour soutenir l'économie avec l'annonce d'un programme massif de rachat de dettes en février 2016 (programme mensuel de 60 à 80 milliards d'euros) et la baisse de ses taux directeurs en mars 2016 (taux de refinancement abaissé à 0%). Dans ces conditions, les taux d'emprunts de l'Etat français à dix ans sont demeurés en dessous de 1% et sont même passés en-dessous de 0,20% en milieu d'année. Quant aux taux à court terme (Euribor 3 mois) ils ont poursuivi leur baisse pour évoluer autour de -0,3%.



La reprise observée, la remontée des cours sur les matières premières en fin d'année et les actions de la BCE ont permis à l'inflation de se redresser légèrement pour atteindre 0,2% en France en 2016.



Après une première moitié d'année dominée par l'incertitude économique et politique, les marchés ont adopté une nouvelle dynamique grâce à la capacité de la Chine à rassurer sur sa croissance, au rebond et à la stabilisation du prix du pétrole et à l'amélioration des indicateurs d'activité. Suite à l'élection de Donald Trump, les marchés ont anticipé plus d'inflation et plus de croissance. Les taux ont amorcé une remontée progressive et les marchés ont délaissé les obligations au profit des actions. Au niveau français, le CAC 40 n'a progressé que de 4,9% contre 8,5% en 2015 et termine à 4 862 points.



Le Crédit agricole Centre-est développe ses activités dans une région attractive, dotée de puissants atouts : positionnement stratégique de carrefour européen, proximité d'importants marchés, cadre de vie remarquable dont la métropole lyonnaise est un fleuron dans les classements mondiaux, fort potentiel de recherche et d'innovation avec de nombreux "clusters" et pôles de compétitivité. Son marché est dynamique sur le plan de la démographie. Par ailleurs, les derniers taux de chômage connus sont inférieurs à 9% en Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté, les 2 régions sur lesquelles intervient le Crédit agricole Centre-est.

Le Crédit agricole Centre-est dispose d'un réseau de 297 points de vente, agences de proximité et réseaux spécialisés au service de l'ensemble de ses clients.

## ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

En 2016, le contexte de taux est resté particulièrement bas et la croissance modeste. Le Crédit agricole Centre-est continue de se développer sur tous ses métiers et d'accompagner les projets des particuliers et des entrepreneurs sur son territoire.

L'année 2016 a été marquée par une activité crédits sans précédent, tant pour l'habitat que la consommation et l'équipement. L'activité collecte a également bien progressé sous l'effet de la dynamique de l'épargne bilan, en particulier des dépôts à vue et de l'épargne logement ainsi que la poursuite de l'attrait de l'épargne assurance.

## CLIENTS ET SOCIÉTAIRES

65 780 nouveaux clients ont rejoint le Crédit agricole Centre-est en 2016 dont 7 627 professionnels, portant à 1 213 288 le nombre de clients qui nous accordent leur confiance (+10 035 clients par rapport à 2015).

Loi Eckert : le nombre de comptes inactifs ouverts dans les livres de la Caisse régionale en 2016 s'élève à 28 038 et le montant total des dépôts et avoirs inscrits sur ces comptes à 24,2 millions d'euros. Le nombre de comptes dont les dépôts et avoirs ont ainsi été transférés à la CDC est de 3 429 et le montant total des dépôts et avoirs de 1,7 million d'euros.

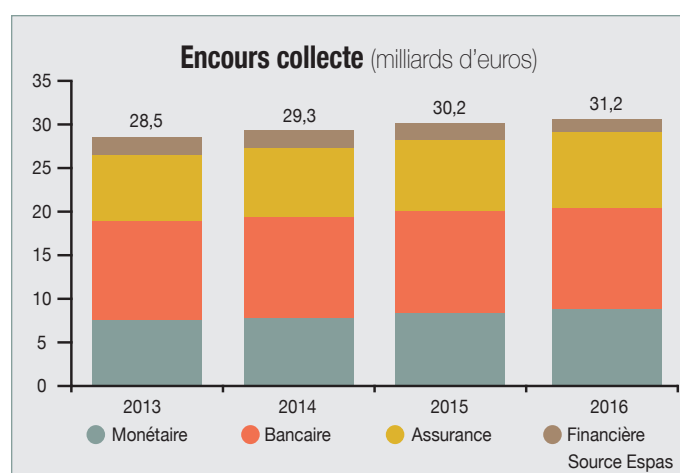
L'intégration progressive du digital dans les agences de proximité a contribué à renforcer notre relation avec les clients et les sociétaires et permet de répondre à leurs nouvelles attentes. Désormais l'entrée en relation digitalisée est possible et contribue à la satisfaction des clients.

Parmi nos clients, 418 263 sont sociétaires d'une Caisse locale du Crédit agricole Centre-est, preuve de leur confiance dans le modèle mutualiste du Groupe Crédit Agricole et dans les valeurs d'utilité, de responsabilité et d'engagement. En 2016, 241 initiatives locales ont été menées par 129 Caisses locales, traduisant ainsi leur dynamisme et leur implication dans la vie de leurs territoires.

Les actions de valorisation du modèle mutualiste et du sociétariat ont fortement mobilisé les collaborateurs et le réseau des élus du Crédit Agricole. Le Pacte Coopératif et Territorial permet d'animer cet engagement auprès d'un large public.

## COLLECTE

L'encours total de collecte atteint 31,2 milliards d'euros à la clôture 2016, soit une progression de 3,5% sur l'exercice. Les deux tiers de cet encours de collecte sont conservés au bilan du Crédit agricole Centre-est et sont ainsi mis au service du développement du territoire au travers des crédits qu'ils permettent de refinancer.



La collecte monétaire a progressé de 6,2% à 8,8 milliards d'euros, sous l'effet de l'augmentation des encours des dépôts à vue des clients et des livrets.

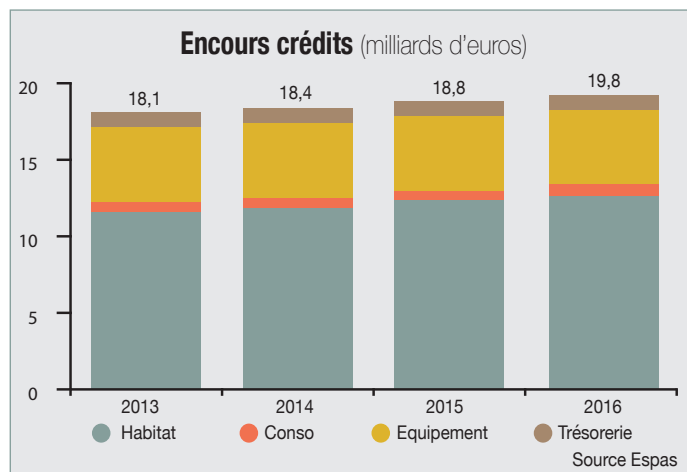
Les encours d'épargne bancaire s'élèvent à 12,2 milliards d'euros, en hausse de 4,1% principalement tirés par l'épargne logement, le livret A et la commercialisation de Titres Subordonnés Remboursables (TSR) émis par Crédit Agricole SA. Le livret sociétaire enregistre un montant de collecte nette de 117 millions d'euros, portant l'encours total à 801 millions d'euros. L'encours d'épargne sur les supports d'assurance vie a progressé de 2,4%, pour un encours total de 8,4 milliards d'euros.

Dans un contexte global d'incertitude et de forte volatilité des marchés financiers en 2016, les encours d'épargne financière ont baissé de 7,1% pour atteindre un peu plus de 1,8 milliard d'euros.



## CRÉDITS

Avec une demande exceptionnelle de crédits sur l'ensemble de l'année 2016, l'encours de crédits affiche une croissance de 5,6% sur l'exercice et atteint 19,8 milliards d'euros au total.



Le montant total des nouveaux crédits injectés en 2016 par le Crédit agricole Centre-est dans l'économie régionale a atteint un niveau record de 4,4 milliards d'euros, en hausse de 14% par rapport à 2015, en intégrant la production de crédit-bail réalisée par Crédit Agricole Leasing et Factoring.

Les réalisations de crédit sont à nouveau fortement tirées par les réalisations de crédit habitat (+9,4%) mais les autres compartiments affichent également des progressions importantes : crédit à la consommation +42,7% et financement des entreprises, des professionnels et des agriculteurs +18,1%.

Le contexte de taux bas a engendré une activité de remboursements anticipés (0,8 milliard d'euros) et de réaménagements (1,5 milliard d'euros) des crédits habitat à nouveau très soutenue en 2016, mais en baisse par rapport à 2015 (respectivement - 22% et -14,5%).

## ASSURANCES ET SERVICES

Le Crédit agricole Centre-est a poursuivi en 2016 le développement de son activité assurances. Ainsi plus de 23 050 "entretiens protection" ont été réalisés avec nos clients. La Caisse régionale détient un portefeuille de plus de 650 000 contrats d'assurances des biens et des personnes avec ses filiales Pacifica et Predica. Le portefeuille Pacifica comprend plus de 447 500 contrats d'assurances des biens et des personnes, en hausse de 4,6%. Le portefeuille Predica comprend plus de 203 500 contrats d'assurance prévoyance (+0,8%).

L'année 2016 a par ailleurs vu l'accompagnement de 44 692 sinistres IARD par la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est, avec un taux de satisfaction de 95% des clients accompagnés.

Dans une démarche d'excellence relationnelle, l'attention portée à la qualité des services bancaires au quotidien à destination des particuliers, des professionnels et également des agriculteurs, se traduit par la

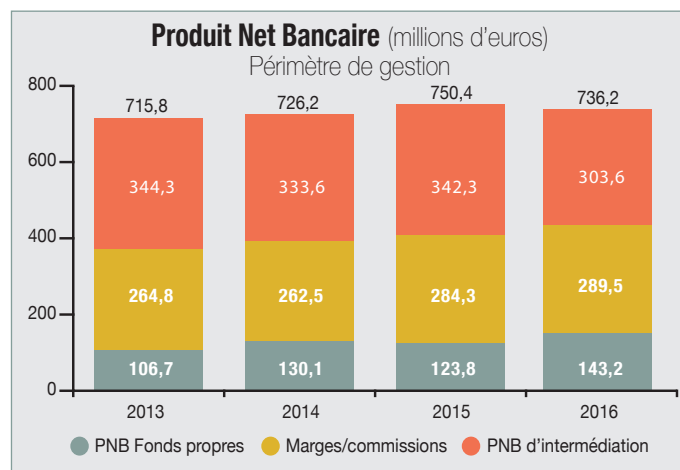
commercialisation de plus de 512 200 Comptes à Composer (y compris Comptes Services) en hausse de +17 591 contrats en net et de 703 547 contrats cartes (+ 22 476 contrats en net).

## ANALYSE DES RÉSULTATS EN NORMES FRANÇAISES

Cette analyse est réalisée sur le périmètre constitué par le Crédit agricole Centre-est seul et la Société Technique de Titrisation (STT) qui porte les encours de crédits habitat titrisés en 2015. Ce périmètre, appelé périmètre de gestion, reflète l'activité complète de la Caisse régionale.

### LE PRODUIT NET BANCAIRE

Au 31 décembre 2016, le Produit Net Bancaire (PNB) s'élève à 736,2 millions d'euros, en repli de -1,9% par rapport à l'exercice 2015, fortement impacté par le recul de -5,35% du PNB d'activité (PNB d'intermédiation + marges sur commissions).



Le PNB d'intermédiation affiche une baisse de -11,3%. Il subit la pression du contexte des taux bas qui affecte le rendement du portefeuille de crédits et favorise, mais dans une moindre mesure, le coût des ressources. Enfin, il subit l'évolution défavorable de la provision épargne logement par rapport à 2015 et les impacts de l'opération EUREKA de simplification de la structure du Groupe Crédit Agricole.

Les commissions affichent une progression de 1,8% en un an, sous l'effet d'une bonne dynamique de conquête de nouveaux clients associée à l'équipement de nos clients en assurances et services.

Enfin, le PNB issu de la gestion des fonds propres de la Caisse régionale est en hausse de 15,6% grâce à la forte contribution des titres de participation.

### LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 356,2 millions d'euros, en progression de 1,4% par rapport à 2015.

En 2016, le Crédit agricole Centre-est a poursuivi son plan d'investissement lié au programme de transformation et de modernisation de l'entreprise avec, entre autres, l'ouverture de 22 Agences Collaboratives depuis le début du projet, la fin du déploiement de la signature électronique en agence, l'inauguration de l'Espace Kennedy à Bourg-en-Bresse et le lancement de la Lecture et Reconnaissance Automatique des Documents (Lad Rad).

Dans un contexte d'évolution rapide de notre environnement, la livraison et le développement de projets majeurs tels que le poste de travail collaborateur (PUC), la Banque Multicanale De Proximité (BMDP) et le digital ont entraîné une augmentation de nos charges informatiques en 2016.

L'année 2016 est également marquée par la mise en place des accords internes à la Caisse régionale autour de la Rétribution Globale.

L'apparition de nouvelles prestations bancaires avec le lancement de CA Chèques et de 2 nouvelles coopérations avec d'autres Caisses régionales (Centrale de notation et Sinistres ADI) montre la volonté de l'entreprise de jouer Groupe.

Enfin, il convient de noter que les charges de l'exercice 2016 ont été impactées par des éléments non récurrents (environ 1%).

Au 31 décembre 2016, le poste "Fournisseurs à payer" représente un total de 0,7 million d'euros. L'ensemble de ces factures est payé en janvier 2017. Le délai de paiement moyen constaté sur 2016 est de 11 jours date de réception à Crédit agricole Centre-est contre 17 jours en 2015, cette évolution traduisant notamment la mise en place de la dématérialisation des factures en 2016. Pour rappel à fin décembre 2015, le solde était de 1,6 million d'euros.

## LE RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

**Le Résultat Brut d'Exploitation (RBE) 2016 s'élève à 380 millions d'euros contre 399,3 millions d'euros pour l'exercice 2015, soit une baisse de 4,8%.**

## LE COÛT DU RISQUE

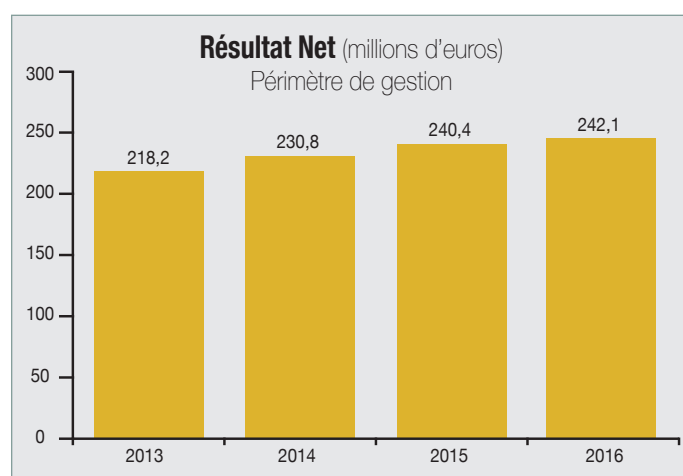
Le niveau de risque reste maîtrisé dans un contexte de croissance forte des encours puisque le ratio de créances douteuses et litigieuses est en baisse de 10 bp sur l'année 2016 et s'élève à 2,0%. Le taux de couverture des créances douteuses et litigieuses par des provisions s'établit à 65,4%.

Au final, les dotations aux provisions sur les dossiers individuels douteux et litigieux, sur les créances sensibles et sur les filières à risques représentent un coût du risque de 32,8 millions d'euros. Il est en hausse de 11,5 millions d'euros du fait notamment du renforcement des provisions sectorielles sur la filière agricole.

## LE RÉSULTAT NET

Les autres produits et charges venant en déduction du Résultat Brut d'Exploitation représentent une contribution négative de 3,6 millions d'euros, principalement en raison de la dotation réalisée au Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG) pour un montant total de 3,5 millions d'euros.

Au final, après la prise en compte d'une charge d'impôt sur les sociétés de 101,5 millions d'euros, **le Résultat Net social de la Caisse régionale et de la Société Technique de Titrisation (STT) au titre de l'exercice 2016 s'élève à 242,1 millions d'euros, en croissance de 0,7% par rapport à 2015.**



**Sur le périmètre du Crédit agricole Centre-est seul, le Résultat Net social s'élève à 242,6 millions d'euros, soit 0,5 million d'euros de plus que dans le périmètre de gestion.** Cet écart résulte principalement du traitement des commissions intégrées au TIE (Taux d'Intérêt Effectif) dans la STT.

## LE BILAN

À la clôture de l'exercice 2016, le Crédit agricole Centre-est seul (hors STT) présente un total de bilan de 27,7 milliards d'euros, en progression de 6,6% (+1,7 milliard d'euros) par rapport à 2015. La hausse du bilan est portée par les activités avec la clientèle. Ainsi, à l'actif, les encours de crédits progressent de 1,1 milliard d'euros par rapport à fin 2015. Au passif, la collecte clientèle progresse de 370 millions d'euros, tirée par la croissance des encours des dépôts à vue créditeurs.

De plus, la mise en œuvre du projet Groupe EUREKA a conduit à l'acquisition de 1,1 milliard d'euros de parts dans SACAM Mutualisation à l'actif financée pour partie par le remboursement du Switch CCI/CCA (257 millions d'euros) et par la souscription d'un emprunt auprès de Crédit Agricole SA de 631 millions d'euros au passif.

À noter que le Crédit agricole Centre-est n'exerce pas d'activité en matière de recherche et développement.

## LES RATIOS

Le Crédit agricole Centre-est bénéficie d'une structure financière solide, construite dans la durée. Le coefficient d'exploitation, rapportant les charges de fonctionnement au total du Produit Net Bancaire s'établit à 48,4% en 2016 contre 46,8% en 2015. Compte tenu du contexte de taux et des projets de transformation démarrés en 2016, ce niveau confirme la capacité du Crédit agricole Centre-est à investir pour s'adapter à son environnement tout en maintenant un niveau élevé de performance opérationnelle.

La rentabilité des actifs bancaires du Crédit agricole Centre-est seul, exprimée par le ratio ROA (Return On Assets : résultat net rapporté au total bilan) s'élève à 0,88%, soit 0,05 point de moins qu'en 2015. La rentabilité des capitaux propres, mesurée par le ratio ROE (Return On Equity : résultat net rapporté aux capitaux propres), s'établit à 6,6% cette année (-0,3 point en un an). A l'instar du coefficient d'exploitation, la bonne résistance de ces indicateurs démontre la capacité bénéficiaire de l'entreprise dans un contexte financier pourtant difficile.

Les fonds propres réglementaires ont diminué de plus de 760 millions d'euros pour atteindre 2 500 millions d'euros. En effet, la participation du Crédit agricole Centre-est dans SACAM Mutualisation (opération Eureka) a mécaniquement réduit les fonds propres prudentiels d'environ 1 milliard d'euros tandis que la comptabilisation par anticipation du résultat non distribué de 2016 les a augmentés de 207 millions d'euros. Dans le même temps, l'arrêt du Switch CCI/CCA a réduit le montant de nos risques pondérés de près de 2,8 milliards d'euros. Au final, le ratio de solvabilité Bâle III CET1 s'établit à 21,5 % (contre 24,2% en 2015), pour un minimum attendu par les autorités de régulation à 8,625 %. Cette situation traduit la capacité du Crédit agricole Centre-est à faire face aux évolutions réglementaires tout en assurant le développement de son activité.

## FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'opération EUREKA de simplification de la structure du Groupe Crédit Agricole a consisté en un reclassement intragroupe des CCI/CCA (Certificats coopératifs d'investissement et Certificats coopératifs d'associés) émis par les Caisses régionales et détenus par Crédit Agricole S.A. Ces certificats ont été transférés à une entité, SACAM Mutualisation, qui est intégralement détenue par les Caisses régionales et dont l'objet est la mutualisation de leurs résultats. Cette opération permet non seulement de fournir une meilleure lisibilité de notre Groupe pour le superviseur et les marchés, mais aussi de donner plus de souplesse financière et de manœuvrabilité à Crédit Agricole S.A. qui était contraint jusqu'alors par son niveau de capital. Pour les Caisses régionales et leurs sociétaires, l'opération permet de renforcer encore leur cohésion par la mutualisation de leurs résultats et l'accès de chacune des Caisses régionales à la création de résultat de l'ensemble, de conserver à leur niveau la grande majorité de la valeur qu'elles

gènèrent et de faciliter leur développement commun avec les filiales et métiers du Groupe. Pour le Crédit agricole Centre-est, l'opération représente un investissement de 1 milliard d'euros pour détenir 5,7% de SACAM Mutualisation.

Le Crédit agricole Centre-est a par ailleurs poursuivi son renforcement en matière de liquidité avec plus de 400 millions d'euros investis en réserves en 2016. A fin décembre 2016, le ratio de liquidité LCR (Liquidity Coverage Ratio) s'établit ainsi à 99,8% pour une exigence réglementaire de 80% au premier janvier 2017.

Les investissements dans des relais de croissance utiles au territoire se sont poursuivis et accélérés en 2016.

Le montant des investissements en capital réalisés par le Crédit agricole Centre-est dans les entreprises de la région, au travers de ses filiales Calixte et Crédit Agricole Création ainsi que sa participation dans la SAS CAC PME, s'est élevé à 22,7 millions d'euros, ayant contribué à soutenir plus de 7 650 emplois dans 30 entreprises implantées sur le territoire. Les fonds propres totaux investis directement dans ces structures par la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est s'élèvent à 76 millions d'euros soit une allocation complémentaire de 12 millions d'euros en 2016 (+19%).

Une 133<sup>ème</sup> Caisse locale du Crédit agricole Centre-est a été créée le 22 mars 2016. Elle a pour objectif de faire naître et accélérer des projets innovants et ainsi faire éclore les ambitions d'entrepreneurs en tissant la toile de l'innovation. Son siège est situé au cœur du Campus Crédit Agricole à Champagne-au-Mont-d'Or, au sein du Village by CA Centre-est, pépinière de start-up dont elle va bientôt assurer l'animation. Son rayonnement s'étend sur tout le territoire du Crédit agricole Centre-est.

En matière d'investissements immobiliers, l'année 2016 représente 35 millions d'euros complémentaires engagés sur le territoire. Il convient notamment de noter la poursuite des travaux sur trois projets en partenariat avec CA ASSURANCES (Grand Hôtel Dieu à Lyon, siège de SANOFI à Gerland, ensemble de bureaux et de commerces à Carré de Soie), la livraison de 27 logements dans le huitième arrondissement de Lyon et l'acquisition en VEFA (vente en état futur d'achèvement) de trois immeubles totalisant 69 logements à Lyon et Ferney Voltaire. Le dynamisme du pôle immobilier ainsi qu'un exercice de valorisation des actifs mené en 2016 ont permis une distribution exceptionnelle de réserves de 15 millions d'euros au Crédit agricole Centre-est.

Enfin, sur l'immobilier, les actions de redressement de l'activité de Crédit Agricole Centre-Est Immobilier (marque Square Habitat), menées depuis plusieurs années, se concrétisent en 2016 par un retour à un résultat net positif.

Le Crédit agricole Centre-est a pris deux participations minoritaires : Grands Crus Investissements, véhicule Groupe de capital développement dans le secteur du vin et dans la société de gestion Capital Investissement Bourgogne Franche Comté qui gère des fonds régionaux de capital investissement.



Il est à noter qu'aucun évènement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

## POLITIQUE DE COUVERTURE DES RISQUES

Le Crédit agricole Centre-est met en œuvre des politiques de gestion et de prévention des principaux risques inhérents à l'activité bancaire.

### Risque de crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations.

Ce risque est apprécié à travers une politique d'intervention validée par le Conseil d'administration du Crédit agricole Centre-est. Cette politique d'intervention privilégie une forte division des risques unitaires.

Les niveaux de risque crédits sont mesurés par l'intermédiaire de trois approches complémentaires en termes :

- d'encours risqués, représentant les créances en situation de retard de paiement,
- d'encours de créances douteuses et litigieuses. Cet encours fait l'objet d'une politique rigoureuse de provisionnement,
- de défaut au sens de la réglementation prudentielle issue des travaux du Comité de Bâle. Il convient de noter que les notions de CDL (Créances Douteuses et Litigieuses) et de défaut ont été harmonisées et sont désormais convergentes.

L'évolution de ces indicateurs fait l'objet d'un reporting semestriel au Conseil d'administration.

Les encours douteux et litigieux progressent en 2016 pour s'établir à fin d'année à 396,1 millions d'euros vs 392,9 millions d'euros à fin 2015 (+0,8%).

L'encours global de crédit augmente de manière plus soutenue pour atteindre 19,8 milliards d'euros, en hausse de 5,6%. En conséquence, le ratio de CDL s'élève à 2,0%, en baisse de 10 points de base sur l'année 2016.

Le taux de provisionnement individuel progresse, quant à lui, de 64,4% à fin 2015 à 65,4% à fin 2016.

La ventilation du portefeuille de crédits clientèle par agents économiques fait l'objet de l'annexe 4.2 du présent rapport financier.

### Risque de taux

Le risque de taux représente le risque de variation de valeur d'un actif du fait de l'évolution des taux d'intérêt. Au niveau du Crédit agricole Centre-est, toute baisse ou hausse des taux d'intérêt peut avoir un impact sur ses marges et son Produit Net Bancaire. Ce risque est

encadré par des limites validées en Conseil d'administration, suivi et piloté par un comité actif-passif mensuel. En prenant en compte les couvertures mises en place et les modèles de prévisions utilisés par le Groupe Crédit Agricole, le risque potentiel d'une hausse de taux de 1 point s'élève à 9,2 millions d'euros, soit moins de 2% du PNB prévisionnel.

### Risque de marché

Dans le cadre de la gestion de ses fonds propres, le Crédit agricole Centre-est gère un portefeuille d'actifs financiers enregistrés en titres de placement et dont la valorisation évolue en fonction des marchés financiers. La sensibilité de ce portefeuille aux risques de marché est mesurée mensuellement au travers de 2 scénarios groupe appelés "stress adverse 1 an" (scénario catastrophe où les chocs de marché sont calibrés pour que toutes les positions de nos portefeuilles soient perdantes) et "stress groupe 2016" (scénario basé sur une situation financière historique ayant eu des impacts très significatifs). Ces stress appliquent par exemple une baisse de valorisation sur les actions entre 30% et 50% et sur les obligations entre 0% et 100% (selon la maturité, la nature et le pays d'émission des titres).

Au 31 décembre 2016, la concrétisation de ces scénarios conduirait à une baisse de la valorisation du portefeuille de 131 millions d'euros avec le stress adverse 1 an et 85 millions d'euros avec le stress groupe 2016.

La ventilation détaillée de ce portefeuille fait l'objet des notes 5.1 à 5.3 du rapport financier.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond à une situation dans laquelle le Crédit agricole Centre-est ne disposerait pas de ressources suffisantes pour faire face à ses emplois, principalement les crédits à la clientèle.

Le Crédit agricole Centre-est en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences de l'Acte délégué de la Commission européenne du 10 octobre 2014, sur la base des standards techniques recommandés par l'Autorité Bancaire Européenne. Par ailleurs, un dispositif "avancé" de surveillance et de gestion du risque de liquidité du Groupe Crédit Agricole existe en complément du cadre réglementaire.

La gestion du risque de liquidité est suivie en comité actif-passif mensuellement au travers notamment du ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio) qui devait être à tout moment supérieur à 70% en 2016 et devra se situer au-dessus de 80% en 2017.

Le Crédit agricole Centre-est bénéficie déjà au 31 décembre 2016 d'un ratio à 99%, preuve de sa solidité en matière de liquidité.

### Risque opérationnel

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes et des systèmes.

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale définie au niveau du Groupe Crédit Agricole : le manager des risques opérationnels du Crédit agricole Centre-est est rattaché au Responsable Contrôles Permanents et Risques de la Caisse régionale.

Un suivi des risques opérationnels est assuré auprès d'un Comité de Pilotage dédié et un reporting semestriel est en place à destination du Conseil d'administration. Le dispositif a été renforcé conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 avec la création d'un Comité des risques qui rend compte au Conseil d'administration. Par ailleurs, le calcul de l'exigence de fonds propres destinée à couvrir ce type de risque est effectué semestriellement sur la base de la méthode avancée retenue pour l'ensemble du Groupe Crédit Agricole. Il est à noter que le montant annuel brut (avant provisions et ou traitement) en moyenne des pertes liées aux risques opérationnels est d'environ 5 millions d'euros.

## RÉSULTATS GROUPE CRÉDIT AGRICOLE CENTRE-EST EN NORMES INTERNATIONALES

Dans le prolongement de son cœur de métier en banque et assurances, le Crédit agricole Centre-est développe ses activités d'immobilier et de capital risque au service de sa clientèle à travers plusieurs structures consolidées.

La Compagnie Foncière Lyonnaise (CFL), composée de Sepi, Prestimmo, Europimmo et CA Participations en tant que holding, porte l'essentiel des actifs immobiliers que le Groupe Crédit agricole Centre-est propose à la location sur son territoire. Elle apporte une contribution au résultat consolidé de 5,1 millions d'euros en 2016 contre 5,8 millions d'euros en 2015, soit une baisse de 0,7 million d'euros. Cette baisse s'explique principalement par le redémarrage de la stratégie d'investissement qui impacte déjà les charges (amortissements) alors que les revenus se matérialiseront dans les années suivantes.

L'activité de transactions immobilières lancée fin 2004 sous l'enseigne « Square Habitat » est regroupée sous la structure holding Crédit agricole Centre-est Immobilier (CACEI). L'exercice 2016 marque le retour aux bénéfices pour cette structure, concrétisation des actions de redressement menées sur les dernières années. La baisse des taux d'intérêts, le dispositif PINEL et la recherche de rendement ont poussé le marché de la transaction tant dans l'ancien que dans le neuf. Dans ce contexte, CACEI a su développer son activité avec une croissance du chiffre d'affaires de + 26%, notamment tirée par le neuf (+ 52% et 544 ventes). Associé à une bonne maîtrise des charges (+2%), ce dynamisme permet à CACEI d'afficher une contribution positive au résultat net consolidé de la Caisse régionale à hauteur de 0,4 million d'euros en 2016 contre - 0,2 million d'euros en 2015.

En matière de capital risque, le Crédit agricole Centre-est intervient au travers d'un fonds d'investissement dédié : Calixte. L'activité de Calixte en 2016 a été marquée par sept nouveaux investissements et trois réinvestissements pour un montant global de 17,4 millions d'euros. Les cessions opérées cette année ont généré 2,1 millions d'euros de plus-values contre 2,9 millions d'euros en 2015. L'encours total investi s'élève à 60,5 millions d'euros, en croissance proche de 30%, soit + 14 millions d'euros. Cette structure contribue à hauteur de 1,5 million d'euros au résultat consolidé du Groupe Crédit agricole Centre-est, montant en baisse de 0,4 million d'euros par rapport à celui de l'année dernière.

Autre prolongement de son cœur de métier, le Crédit agricole Centre-est détient une participation minoritaire dans Crédit Agricole Financements (Suisse), banque de proximité permettant d'accompagner les projets de ses clients frontaliers sur le territoire suisse. La quote-part de résultat mise en équivalence sur cette activité est de 3,2 millions d'euros en 2016.

Le périmètre de consolidation comprend également CAPI CENTRE EST, fonds dédié à la gestion pour compte propre du Crédit agricole Centre-est. Dans un contexte de taux peu favorable, ce fonds enregistre un résultat net de 1,9 million d'euros en 2016.

Une opération de titrisation avait été réalisée par le Groupe Crédit Agricole en 2015. Le Crédit agricole Centre-est avait cédé des créances habitat pour près de 500 millions d'euros à une Société Technique de Titrisation (STT) qui, en contrepartie, avait émis des obligations intégralement souscrites par le Crédit agricole Centre-est. Intégrée au périmètre de consolidation, la STT a poursuivi son activité en 2016. Sa contribution négative de 0,5 million d'euros au résultat du Groupe Crédit agricole Centre-est correspond au traitement des commissions intégrées au TIE (Taux d'Intérêt Effectif).

Le renforcement du sociétariat s'est poursuivi en 2016 (418 263 clients sociétaires au 31 décembre 2016 contre 393 064 au 31 décembre 2015, pour un encours de parts sociales de 328 millions d'euros) et s'est traduit par une contribution des Caisses locales au résultat de 3,9 millions d'euros.

Enfin, la contribution de Crédit agricole Centre-est seul au résultat consolidé est en baisse de 10% par rapport à l'exercice précédent après élimination des flux intragroupe et retraitements IFRS (International Financial Reporting Standards). Au final, le résultat net consolidé 2016 du Groupe Crédit agricole Centre-est s'élève à 230,3 millions d'euros.

## PERSPECTIVES 2017

La croissance devrait poursuivre sa progression en France en 2017, toujours soutenue par des facteurs externes (euro, pétrole et taux) qui continueraient à jouer plutôt favorablement, même si le pétrole et les taux longs amorcent une remontée. Par ailleurs, l'effet favorable de certaines mesures de politique économique (CICE, Pacte de responsabilité) devrait encore perdurer. Pour autant, l'année 2017 sera également marquée par des incertitudes au premier rang desquelles se situent la mise en application du programme du nouveau président des Etats-Unis et les élections présidentielles françaises.

Dans ce contexte, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est, forte de sa solidité financière et de son organisation mutualiste, confirme sa volonté d'être un partenaire incontournable dans l'accompagnement des projets de son territoire, sur tous les marchés et sur ses quatre métiers : la banque, l'assurance, l'immobilier et l'accompagnement des entrepreneurs.

Le programme de transformation de l'entreprise s'accélèrera au travers des huit projets prioritaires validés en 2016. Notamment, notre réseau commercial transformera en profondeur les dispositifs de commercialisation pour répondre aux demandes croissantes de proximité, de simplicité et de réactivité de nos clients. Ces changements se matérialiseront tant au niveau physique (déploiement des nouveaux concepts d'agences) qu'au niveau des processus avec la volonté d'amplifier le développement de nos territoires, en fonction de leurs spécificités.

La Caisse régionale développera en 2017 sa politique d'investissement dans des relais de croissance choisis sur son territoire (immobilier, capital-risque, santé-bien vieillir, énergies renouvelables, agroalimentaire, tourisme).

La politique de développement des compétences des collaborateurs et de renforcement de la qualité des prestations délivrées à l'ensemble des clients sera poursuivie à travers la mise en œuvre d'un programme de formation représentant un investissement d'environ 7% de la masse salariale.

L'engagement sociétal fait partie intégrante du projet d'entreprise de Crédit agricole Centre-est. Des actions continueront à être menées au profit de l'emploi de personnes handicapées, de l'égalité d'embauche et de promotion entre les femmes et les hommes, de l'application de sa charte de la diversité ou encore de la réduction de son empreinte carbone.

C'est grâce à cette implication de tous les jours que le Crédit agricole Centre-est partage avec ses territoires, ses clients et ses sociétaires, une relation de proximité et d'intérêts réciproques, ancrée dans la durée.

## ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2016	31/12/2015
<b>OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES</b>		<b>573 562</b>	<b>702 416</b>
• Caisse, banques centrales		98 470	105 685
• Effets publics et valeurs assimilées	5	447 639	575 309
• Créances sur les établissements de crédit	3	27 453	21 422
<b>OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE</b>	3	<b>2 240 443</b>	<b>2 994 200</b>
<b>OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE</b>	4	<b>19 037 093</b>	<b>17 940 700</b>
<b>OPÉRATIONS SUR TITRES</b>		<b>2 519 957</b>	<b>2 152 335</b>
• Obligations et autres titres à revenu fixe	5	1 582 603	1 543 392
• Actions et autres titres à revenu variable	5	937 354	608 943
<b>VALEURS IMMOBILISÉES</b>		<b>2 776 548</b>	<b>1 652 128</b>
• Participations et autres titres détenus à long terme	6.1-7	2 270 582	1 159 006
• Parts dans les entreprises liées	6.1-7	413 789	399 986
• Immobilisations incorporelles	7	11 012	10 863
• Immobilisations corporelles	7	81 165	82 273
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE</b>		-	-
<b>ACTIONS PROPRES</b>		-	-
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS</b>		<b>574 242</b>	<b>566 178</b>
• Autres actifs	8	372 381	417 736
• Comptes de régularisation	8	201 861	148 442
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>27 721 845</b>	<b>26 007 957</b>

## PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2016	31/12/2015
<b>OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES</b>		<b>50</b>	<b>44</b>
• Banques centrales		-	-
• Dettes envers les établissements de crédit	10	50	44
<b>OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE</b>	10	<b>13 279 955</b>	<b>12 286 730</b>
<b>COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE</b>	11.1	<b>8 752 520</b>	<b>8 220 158</b>
<b>DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE</b>	12.1	<b>358 714</b>	<b>458 807</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS</b>		<b>555 653</b>	<b>501 770</b>
• Autres passifs	13	256 641	259 908
• Comptes de régularisation	13	299 012	241 862
<b>PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNÉES</b>		<b>462 656</b>	<b>454 459</b>
• Provisions	14	210 460	202 508
• Dettes subordonnées	19	252 196	251 951
<b>FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (FRBG)</b>	17	<b>201 486</b>	<b>197 986</b>
<b>CAPITAUX PROPRES HORS FRBG</b>	18	<b>4 110 811</b>	<b>3 888 003</b>
• Capital souscrit		191 454	191 454
• Primes d'émission		352 243	352 243
• Réserves		3 323 171	3 101 983
• Ecart de réévaluation		-	-
• Provisions réglementées et subventions d'investissement		1 354	1 540
• Report à nouveau		-	-
• Résultat de l'exercice		242 589	240 783
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>27 721 845</b>	<b>26 007 957</b>



(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2016	31/12/2015
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>		<b>3 108 223</b>	<b>3 774 016</b>
• Engagements de financement	24	2 033 854	1 982 943
• Engagements de garantie	24	1 070 438	1 785 539
• Engagements sur titres	24	3 931	5 534
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>		<b>5 751 894</b>	<b>5 166 818</b>
• Engagements de financement	24	146 253	140 528
• Engagements de garantie	24	5 601 710	5 020 756
• Engagements sur titres	24	3 931	5 534

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2016	31/12/2015
• Intérêts et produits assimilés	26	657 005	740 288
• Intérêts et charges assimilés	26	(313 030)	(335 904)
• Revenus des titres à revenu variable	27	76 714	45 870
• Commissions Produits	28	343 714	341 261
• Commissions Charges	28	(52 836)	(54 959)
• Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	29	4 236	4 542
• Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	30	5 885	4 038
• Autres produits d'exploitation bancaire	31	15 648	6 701
• Autres charges d'exploitation bancaire	31	(835)	(1 068)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>736 501</b>	<b>750 769</b>
• Charges générales d'exploitation	32	(345 593)	(340 500)
• Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		(10 635)	(10 669)
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>380 273</b>	<b>399 600</b>
• Coût du risque	33	(32 578)	(21 297)
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>347 695</b>	<b>378 303</b>
• Résultat net sur actifs immobilisés	34	(377)	(11 425)
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>		<b>347 318</b>	<b>366 878</b>
• Résultat exceptionnel	35	-	-
• Impôts sur les bénéfices	36	(101 485)	(103 362)
• Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées		(3 244)	(22 733)
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>242 589</b>	<b>240 783</b>



## NOTE 1

### CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

#### 1.1 Cadre juridique et financier

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est est une société coopérative à capital variable régie par les articles L.512-20 et suivants du Code monétaire et financier et la loi n°47-1775 du 10/09/1947 portant statut de la coopération.

Sont affiliées à la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est, 133 Caisses locales qui constituent des sociétés coopératives ayant une personnalité juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est est agréée, avec l'ensemble des Caisses locales qui lui sont affiliées, en qualité de banque mutualiste ou coopérative, avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est de ce fait soumise à la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Au 31 décembre 2016, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, en application de l'article L.511-30 du Code monétaire et financier, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,64 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,26 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 2 765 736 actions propres au 31 décembre 2016, soit 0,10 % de son capital, contre 4 027 798 actions propres au 31 décembre 2015.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par ailleurs, en 1988, les Caisses régionales ont consenti une garantie au bénéfice des tiers créanciers de Crédit Agricole S.A., solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

#### 1.2 Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est au réseau du Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

- **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD et règlement sur le mécanisme de résolution unique transposés en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit. Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, le Conseil de résolution unique, autorité de résolution européenne, a été doté de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Le dispositif européen de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit

Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, dans la mesure où, en tant qu'organe central et membre du réseau, il doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau (en ce compris Crédit Agricole S.A.) bénéficie de cette solidarité financière interne.

Par ailleurs, dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du No Creditor Worse Off than on Liquidation – NCWOL – prévu à l'article L. 613-57-1 du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que l'existence de la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, sans qu'il soit possible de préjuger des modalités de cette prise en compte. Cette garantie a été consentie en 1988 au bénéfice des tiers créanciers de Crédit Agricole S.A. par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés.

Enfin, dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

- **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Suite à l'opération de simplification de la structure du Groupe qui s'est traduite par la cession des participations CCI/CCA détenues par Crédit Agricole S.A. à une société intégralement détenue par les Caisses régionales, SACAM Mutualisation, Crédit Agricole S.A. n'est plus au capital des Caisses régionales à l'issue de l'opération (à l'exception de 4 Caisses régionales pour lesquelles Crédit Agricole SA a conservé une partie marginale des CCA pour des raisons juridiques) ; celle-ci s'est donc accompagnée de la signature de deux avenants à la Convention Cadre de la garantie Switch respectivement signés le 17 février (avenant n°2) et le 21 juillet (avenant n°3) et mettant notamment fin à la garantie sur les CCI/CCA.

Ce dispositif ainsi modifié a pris effet le 1<sup>er</sup> juillet 2016 et permet désormais de transférer aux Caisses régionales uniquement les exigences prudentielles des participations de Crédit Agricole S.A.



dans Crédit Agricole Assurances (CAA) dans la limite d'un plafond contractuel : on parle donc désormais des Switch Assurance.

La bonne fin du dispositif reste sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi, les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées, moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnité compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, peut restituer les indemnités préalablement perçues.

Comptablement, les garanties sont des engagements de hors-bilan assimilables à des garanties données à première demande. Leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement sont respectivement reconnus en Coût du risque.

Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Equivalence des participations CAA. Lors des arrêts trimestriels, les Caisses régionales sont tenues d'estimer s'il existe un risque d'indemnisation et de le provisionner le cas échéant ; en cas de retour probable à meilleure fortune, aucun produit ne peut être comptabilisé, celui-ci n'étant pas certain. Lors des arrêts semestriels et si les conditions sont vérifiées, les Caisses régionales comptabilisent les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

### 1.3 Événements significatifs relatifs à l'exercice 2016

- **Opération de simplification du groupe Crédit Agricole**

L'opération de simplification du groupe Crédit Agricole annoncée le 17 février 2016 a été réalisée le 3 août 2016. L'essentiel des Certificats Coopératifs d'Investissement (« CCI ») et les Certificats Coopératifs d'Associé (« CCA ») détenus par Crédit Agricole S.A. ont été cédés à une holding (« SACAM Mutualisation ») conjointement détenue par les Caisses régionales. Le prix de cession fixé initialement sur la base des bilans des Caisses régionales de Crédit Agricole arrêtés au 31 décembre 2015, soit 18,025 milliards d'euros, a fait l'objet d'un ajustement pour tenir compte de l'évolution des capitaux propres IFRS consolidés retraités des Caisses régionales entre le 31 décembre 2015 et le 30 juin 2016. Cet ajustement s'élève à 517 millions d'euros de sorte que le prix final de cession des CCI et CCA transférés par Crédit Agricole S.A. à SACAM Mutualisation (filiale à 100% des Caisses régionales), s'élève à 18,542 milliards d'euros. Le financement de « SACAM Mutualisation » a été réalisé via un

apport en capital des Caisses régionales (souscription par chacune des Caisses régionales à une augmentation de capital de SACAM Mutualisation lui permettant d'acquérir les CCI/CCA détenus par Crédit Agricole SA). Dans ce cadre, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a participé à l'augmentation de capital de SACAM Mutualisation pour un montant de 1 064 145 milliers d'euros. Des prêts seniors de Crédit Agricole SA à hauteur de 11 milliards d'euros ont été consentis aux Caisses régionales pour financer une partie de l'augmentation de capital de « SACAM Mutualisation », dont 631 126 milliers d'euros en faveur de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est.

Cette opération s'inscrit dans une optique de simplification de la structure du Groupe, d'accroissement de la mutualisation des résultats des Caisses régionales et permet le maintien et le renforcement de la solidarité économique entre les Caisses régionales qui existait déjà indirectement au travers de la participation de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales et de la garantie Switch CCI/CCA.

Post opération, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est conserve un niveau de solvabilité extrêmement solide. Sa réalisation entraîne le débouclage de la garantie Switch avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2016 pour sa composante couvrant les CCI/CCA et le remboursement du dépôt auprès de Crédit Agricole SA relatif à cette garantie (5 milliards d'euros pour l'ensemble des Caisses régionales et 256 694 milliers d'euros pour la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est).

## NOTE 2

## PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1<sup>er</sup> janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1 <sup>ère</sup> application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans Crédit agricole Centre-est
• Règlement ANC N°2015-04 relatif aux comptes annuels des organismes de logement social. Chapitres 1 à 3 et chapitres 5 à 7	04 juin 2015	1 <sup>er</sup> janvier 2016	Non
• Règlement ANC N°2015-05 Relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture	02 juillet 2015	1 <sup>er</sup> janvier 2017 ou par anticipation au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	Non
• Règlement ANC N°2015-06 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général	23 novembre 2015	1 <sup>er</sup> janvier 2016	Oui
• Règlement ANC N°2016-01 relatif aux comptes annuels de l'Association de Gestion du Fonds Paritaire National (AGFPN)	05 février 2016	1 <sup>er</sup> janvier 2016	Non
• Règlement de l'ANC N° 2016-02 relatif aux comptes annuels des organismes de titrisation	11 mars 2016	1 <sup>er</sup> janvier 2017 ou par anticipation au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	Non
• Règlement de l'ANC N° 2016-03 relatif aux règles comptables applicables aux sociétés civiles de placement immobilier (SCPI)	15 avril 2016	1 <sup>er</sup> janvier 2017 ou par anticipation au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	Non
• Règlement de l'ANC N° 2016-04 relatif aux sociétés de libre partenariat	1 <sup>er</sup> juillet 2016	31 décembre 2016	Non
• Règlement de l'ANC N°2016-06 relatif aux règles comptables applicables aux organismes de placement collectif immobilier	14 octobre 2016	1 <sup>er</sup> janvier 2016	Non
• Règlement de l'ANC N°2016-07 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général	04 novembre 2016	1 <sup>er</sup> janvier 2016	Oui
• Règlement de l'ANC N°2016-12 modifiant le règlement ANC N°2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance	12 décembre 2016	1 <sup>er</sup> janvier 2016	Non
• Version consolidée du règlement N°99-01 rassemblant l'ensemble des textes comptables applicables au secteur associatif.	20 septembre 2016	1 <sup>er</sup> janvier 2016	Non

## 2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

### • Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de

flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de trente jours d'impayés.

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est s'élève à 141 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 126 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Une décote est comptabilisée lors de la restructuration des crédits. Le montant des décotes est de 0,617 millions d'euros au 31/12/2016.

### • Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins,
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

- **Dépréciations au titre du risque de crédit avéré**

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

- **Traitement comptable des dépréciations**

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

- **Provisions au titre du risque de crédit non affecté individuellement**

Par ailleurs, Crédit Agricole Centre-Est a également constaté, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement telles que les provisions Risques pays ou les provisions sectorielles généralement calculées à partir des modèles Bâlois. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

- **Passage en perte**

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'il a de son activité.

## 2.2 Portefeuille Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

- **Titres de placement**

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

- **Obligations et autres titres à revenu fixe**

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

- **Actions et autres titres à revenu variable**

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur

qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;

- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1 Créances et engagements par signature – Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

#### • Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières, du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

#### • Titres de l'activité de portefeuille

Conformément aux articles 2351-2 à 2352-6 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés

de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Lors des arrêts comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention envisagé afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

#### • Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.



Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

#### • Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

#### • Dates d'enregistrement

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

#### • Reclassement de titres

Conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur

un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,

- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est n'a pas opéré, en 2016, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

## 2.3 Immobilisations

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	40 ans
Second œuvre	15 à 25 ans
Installations techniques	10 à 15 ans
Agencements	5 à 25 ans
Matériel informatique	5 à 7 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	5 à 7 ans (dégressif ou linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

## 2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

## 2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1<sup>er</sup> Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

## 2.6 Provisions

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le Titre 6 Epargne réglementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

### • Provision pour risques sur GIE d'investissement

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la

Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

## 2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IV<sup>ème</sup> directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est développe ses activités au service du territoire dans un contexte d'évolutions réglementaires structurantes et dans une situation économique encore délicate. Cet environnement a des impacts difficilement prévisibles bien que significatifs sur les économies et sur les acteurs majeurs qui y opèrent.

Dans ce cadre, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a été amenée à alimenter les FRBG pour couvrir sa sensibilité aux risques potentiels de cet environnement sur ses activités et ses équilibres financiers.

Le montant de la provision FRBG est de 201 millions d'euros au 31/12/2016 contre 198 millions d'euros au 31/12/2015.

## 2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du Titre 5 Les instruments financiers à terme du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

### • Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

### • Opérations de marché

Les opérations de marché regroupent :

- les positions ouvertes isolées (catégorie « a » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07),
- la gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » article 2522 du règlement ANC 2014-07).

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

### • Pour les instruments

- en position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé ;
- en position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement ;
- faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.

### • Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2522-1. du règlement précité) font l'objet d'un calcul de CVA.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est .

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels,
- en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

## 2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application du Titre 7 Comptabilisation des opérations en devises du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

L'ensemble des opérations traitées avec la clientèle est adossé à Crédit Agricole S.A. Le risque de change est donc non significatif.

## 2.10 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 21 et 22.

## 2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 21/06/2016.

La participation et l'intéressement figurent dans les « Frais de personnel ».

## 2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

- **Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies**

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a appliqué, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014.

En application de ce règlement, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatées au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,
- majorée des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime.

Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Ces engagements sont couverts par quatre polices d'assurance souscrites auprès d'un organisme spécialisé, à qui la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est verse des cotisations, qui sont comptabilisées en charge durant l'exercice au titre duquel elles sont dues.

Ces engagements font l'objet d'une information détaillée en note 16.

## 2.13 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est.

## 2.14 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

L'impôt sur les Sociétés, dû au titre de l'exercice 2016, a été calculé aux taux en vigueur. D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %. En revanche, la contribution exceptionnelle de 10.7% n'était plus applicable à l'exercice clos au 31 décembre 2016.

La Caisse Régionale de Crédit agricole Centre-Est a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-Est est tête du sous-groupe fiscal composé de : Prestimmo, Crédit agricole Participations, Wiggins France, SEPI SARL, SCI 5 rue du Bœuf, SCI 113 rue des Charmettes, SCI Gambetta, Interimob, SCI quai Jean Moulin, SCI 57 cours de la Liberté, SEPI SNC, SCI du 36, Crédit agricole Création, Europimmo, Crédit agricole Centre-est Immobilier, Centre-est participations III et Centre-est participations IV, SAS Campus CACE I, SAS Campus CACE II, SAS Campus CACE III, SAS Campus CACE IV.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la Caisse Régionale de Crédit agricole Centre-est a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

## NOTE 3

CREANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT -  
ANALYSE PAR DURÉE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2016							31/12/2015
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<b>Établissements de crédit</b>								
Comptes et prêts :								
• à vue	6 327	-	-	-	6 327	-	6 327	4 612
• à terme	12 051	-	-	-	12 051	21	12 072	7 822
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	-	-	7 449	1 604	9 053	1	9 054	8 988
<b>Total</b>	<b>18 378</b>	<b>-</b>	<b>7 449</b>	<b>1 604</b>	<b>27 431</b>	<b>22</b>	<b>27 453</b>	<b>21 422</b>
<b>Dépréciations</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>27 453</b>	<b>21 422</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>								
<b>Comptes ordinaires</b>	<b>106 935</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>106 935</b>	<b>11</b>	<b>106 946</b>	<b>484 875</b>
Comptes et avances à terme	66 573	262 933	454 588	1 331 012	2 115 106	18 391	2 133 497	2 509 325
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>173 508</b>	<b>262 933</b>	<b>454 588</b>	<b>1 331 012</b>	<b>2 222 041</b>	<b>18 402</b>	<b>2 240 443</b>	<b>2 994 200</b>
<b>Dépréciations</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>2 240 443</b>	<b>2 994 200</b>
<b>TOTAL</b>							<b>2 267 896</b>	<b>3 015 622</b>

**Commentaires :**

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 9 054 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 431 627 milliers d'euros.

Parmi les créances sur les établissements de crédit, aucune n'est éligible au refinancement de la banque centrale.



## NOTE 4

## OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

## 4.1 Opérations avec la clientèle - Analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2016						31/12/2015	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
• Créances commerciales	46 645	144	-	-	46 789	-	46 789	46 235
• Autres concours à la clientèle	953 893	1 818 378	6 513 113	9 699 516	18 984 900	71 773	19 056 673	17 943 256
• Valeurs reçues en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
• Comptes ordinaires débiteurs	191 432	-	-	-	191 432	977	192 409	204 129
<b>Dépréciations</b>							<b>(258 778)</b>	<b>(252 920)</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>19 037 093</b>	<b>17 940 700</b>

## Commentaires :

Parmi les créances sur la clientèle 2 913 741 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2016 contre 2 303 574 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Le montant des créances restructurées au 31 décembre 2016 s'élève à 141 000 milliers d'euros contre 126 000 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Le montant au 31 décembre 2016 correspond aux créances restructurées selon la nouvelle définition décrite dans la note 2 sur les Principes et méthodes comptables, il s'agit de créances restructurées pour des raisons de défaillances clientèle.

## 4.2 Opérations avec la clientèle - Analyse par agents économiques

(En milliers d'euros)	31/12/2016					31/12/2015				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
• Particuliers	11 427 403	168 501	39 918	(95 870)	(28 431)	10 456 964	163 537	39 773	(93 794)	(29 404)
• Agriculteurs	1 519 665	41 979	21 575	(32 515)	(19 594)	1 508 117	39 921	16 539	(28 974)	(15 040)
• Autres professionnels	2 190 947	85 807	27 904	(56 543)	(24 640)	2 117 681	93 055	31 675	(60 753)	(27 497)
• Clientèle financière	376 398	9 499	2 003	(8 007)	(1 487)	316 752	9 471	1 182	(7 558)	(1 001)
• Entreprises	2 496 480	83 054	35 689	(63 072)	(33 206)	2 418 699	80 442	28 927	(56 641)	(25 293)
• Collectivités publiques	1 188 276	-	-	-	-	1 284 417	-	-	-	-
• Autres agents économiques	96 703	6 121	2 546	(2 771)	(2 415)	90 990	6 432	335	(5 200)	(331)
<b>TOTAL</b>	<b>19 295 872</b>	<b>394 961</b>	<b>129 635</b>	<b>(258 778)</b>	<b>(109 773)</b>	<b>18 193 620</b>	<b>392 858</b>	<b>118 431</b>	<b>(252 920)</b>	<b>(98 566)</b>

## NOTE 5

TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT  
ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

(en milliers d'euros)	31/12/2016					31/12/2015
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :	-	10 109	-	433 391	443 500	566 827
• dont surcote restant à amortir	-	109	-	6 295	6 404	3 358
• dont décote restant à amortir	-	-	-	(3 914)	(3 914)	-
Créances rattachées	-	258	-	3 881	4 139	8 482
Dépréciations	-	-	-	-	-	-
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	-	<b>10 367</b>	-	<b>437 272</b>	<b>447 639</b>	<b>575 309</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe <sup>(1)</sup> :	-	-	-	-	-	-
Emis par organismes publics	-	-	-	333 613	333 613	288 524
Autres émetteurs	-	20 296	-	1 208 033	1 228 329	1 283 618
• dont surcote restant à amortir	-	-	-	32 193	32 193	-
• dont décote restant à amortir	-	-	-	(4 683)	(4 683)	-
Créances rattachées	-	608	-	20 554	21 162	21 992
Dépréciations	-	(501)	-	-	(501)	(742)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	-	<b>20 403</b>	-	<b>1 562 200</b>	<b>1 582 603</b>	<b>1 543 392</b>
Actions et autres titres à revenu variable	-	885 986	51 506	-	937 492	609 500
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	(2)	(136)	-	(138)	(557)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	-	<b>885 984</b>	<b>51 370</b>	-	<b>937 354</b>	<b>608 943</b>
<b>TOTAL</b>	-	<b>916 754</b>	<b>51 370</b>	<b>1 999 472</b>	<b>2 967 596</b>	<b>2 727 644</b>
Valeurs estimatives	-	939 479	54 748	2 177 507	3 171 734	2 907 644

<sup>(1)</sup> dont 534 659 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2016 et 576 500 milliers d'euros au 31 décembre 2015

**Commentaires :**

La diminution du poste « Effets publics et valeurs assimilées » s'explique par l'arrivée à échéance de 2 titres de placement pour une valeur de 230 millions d'euros en partie compensée par l'acquisition de nouvelles OAT classées en investissement pour 110 millions d'euros.

L'augmentation du poste « Actions et autres titres à revenu variables » classés en titres de placement s'explique par la souscription de titres dans le cadre de la gestion de la liquidité et du ratio LCR (liquidity coverage ratio).

**Transferts de titres en cours d'exercice :**

La Caisse régionale n'a procédé à aucun transfert de titres entre les différentes catégories au cours de l'exercice 2016.

**Valeurs estimatives :**

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 23 591 milliers d'euros au 31 décembre 2016, contre 17 451 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur les titres de l'activité de portefeuille s'élève à 3 378 milliers d'euros au 31 décembre 2016, contre 1 929 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

La valeur estimative des titres de l'activité de portefeuille est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention (pour les sociétés cotées, il s'agit généralement de la moyenne des cours de bourse constatée sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention).

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 203 794 milliers d'euros au 31 décembre 2016, contre 191 094 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

La Caisse régionale ne détient aucune créance représentative de titres prêtés concernant les effets publics.

### 5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
• Administration et banques centrales (y compris Etats)	333 613	288 524
• Etablissements de crédit	592 041	586 576
• Clientèle financière	1 461 815	1 133 929
• Collectivités locales	-	-
• Entreprises, assurances et autres clientèles	111 965	122 612
• Divers et non ventilés	-	-
<b>TOTAL EN PRINCIPAL</b>	<b>2 499 434</b>	<b>2 131 641</b>
• Créances rattachées	21 162	21 992
• Dépréciations	(640)	(1 298)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>2 519 956</b>	<b>2 152 335</b>

### 5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

(en milliers d'euros)	31/12/2016				31/12/2015			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
• Titres à revenu fixe ou variable	1 561 942	443 500	937 493	2 942 935	1 522 142	566 826	609 499	2 698 467
• dont titres cotés	1 048 346	443 500	114	1 491 960	998 546	566 826	114	1 565 486
• dont titres non cotés <sup>(1)</sup>	513 596	-	937 379	1 450 975	523 596	-	609 385	1 132 981
• Créances rattachées	21 162	4 139	-	25 301	21 992	8 483	-	30 475
• Dépréciations	(501)	-	(139)	(640)	(742)	-	(556)	(1 298)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>1 582 603</b>	<b>447 639</b>	<b>937 354</b>	<b>2 967 596</b>	<b>1 543 392</b>	<b>575 309</b>	<b>608 943</b>	<b>2 727 644</b>

#### Commentaires :

<sup>(1)</sup> La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

L'ensemble des OPCVM sont français.

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 261 029 milliers d'euros. Leur valeur estimative au 31 décembre 2016 s'élève à 278 484 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2016 :

(en milliers d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
• OPCVM dédié Fonds CAPI CE	261 029	278 484
• OPCVM monétaires	129 998	129 998
• OPCVM obligataires	493 782	498 291
• OPCVM actions	990	994
• OPCVM autres	51 442	54 820
<b>TOTAL</b>	<b>937 240</b>	<b>962 587</b>

### 5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2016							31/12/2015
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>								
• Valeur Brute	49 999	62 576	444 434	1 004 933	1 561 942	21 162	1 583 104	1 544 134
• Dépréciations	-	-	-	-	-	-	(501)	(742)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>49 999</b>	<b>62 576</b>	<b>444 434</b>	<b>1 004 933</b>	<b>1 561 942</b>	<b>21 162</b>	<b>1 582 603</b>	<b>1 543 392</b>
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>								
• Valeur Brute	-	10 109	65 106	368 285	443 500	4 139	447 639	575 309
• Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>-</b>	<b>10 109</b>	<b>65 106</b>	<b>368 285</b>	<b>443 500</b>	<b>4 139</b>	<b>447 639</b>	<b>575 309</b>

## NOTE 6

## TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31 décembre 2015.

INFORMATIONS FINANCIERES FILIALES ET PARTICIPATIONS	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital (y compris le résultat)	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par le Crédit agricole Centre- est et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par le Crédit agricole Centre-est	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par le Crédit agricole Centre-est au cours de l'exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brutes	Nettes						
<b>PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE L'ENTITE (&gt; 1 915 K€)</b>												
<b>PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES DÉTENUES DANS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>												
SA / CA FINANCEMENT SUISSE	CHF	265 706	-	18,30%	50 144	50 144	-	-	-	82 238	12 584	-
	soit en EUR	-	-	-	44 129	44 129	7 449	84 127	-	-	-	1 994
<b>PARTICIPATIONS DANS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT : NÉANT</b>												
<b>AUTRES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES</b>												
SAS / CA CE IMMOBILIER / 444464283	EUR	9 000	(677)	100,00%	19 000	10 098	71	-	-	7 788	(644)	-
SAS / CA CREATION / 419319322	EUR	10 000	(1 578)	100,00%	10 005	8 908	-	-	-	581	(489)	-
SAS / CALIXTE / 433948890	EUR	40 000	3 860	100,00%	55 000	55 000	2 000	-	-	1 782	1 371	1 300
SARL / CA PARTICIPATIONS / 393445945	EUR	174 900	840	100,00%	174 902	174 902	3 000	-	-	11	(1 809)	-
SARL / PRESTIMMO / 301501599	EUR	1 121	7 258	100,00%	10 214	8 387	5 500	-	-	67	22	-
SARL / SEPI / 303251789	EUR	19 705	44 050	100,00%	75 448	75 448	25 775	3 110	-	101	31	17 000
<b>AUTRES TITRES DE PARTICIPATIONS</b>												
SAS / RUE LA BOETIE / 439208190	EUR	2 616 980	15 756 449	5,42%	1 045 121	1 045 121	-	-	-	509 567	501 995	48 218
SAS / SACAM MUTUALISATION	EUR	18 556 677	-	5,73%	1 064 145	1 064 145	-	-	-	-	-	-
SAS / SACAM AVENIR / 503027435	EUR	145 931	(122)	5,70%	8 321	8 321	-	-	-	-	(27)	-
SAS / SACAM DEVELOPPEMENT / 444369607	EUR	725 471	62 071	5,72%	41 799	41 799	19 548	-	-	97 358	27 580	1 746
SAS / SACAM INTERNATIONAL / 437579949	EUR	522 024	89 908	5,42%	48 789	32 363	-	-	-	15 637	16 943	976
SA / SACAM PARTICIPATIONS / 421023482	EUR	62 558	12 051	3,91%	2 831	2 831	-	-	-	2 787	1 493	-
SAS / SIPAREX ASSOCIES / 354024838	EUR	29 240	10 397	6,12%	2 277	2 277	-	-	-	172	469	41
SAS / C2MS / 792234437	EUR	53 053	1 207	6,59%	3 498	3 498	-	-	-	3 544	3 721	254
SCI / SCICAM / 318070513	EUR	14 563	24 742	4,10%	596	596	-	-	-	366	1 706	-
SNC / CA TITRES / 317781128	EUR	15 245	41 215	2,96%	1 721	1 721	-	-	-	118 867	2 575	-
SA / DELTA / 799261730	EUR	79 550	(1 578)	4,64%	3 694	3 694	-	-	-	-	(1 570)	-
SAS / GRANDS CRUS INVESTISSEMENT / 379231731	EUR	44 993	-	2,35%	2 000	2 000	-	-	-	-	-	-
SAS / SACAM IMMOBILIER / 533811261	EUR	139 588	4 036	4,19%	5 846	5 846	-	-	-	4 180	4 180	158
SAS / CAC PME / 539015529	EUR	18 181	11 583	30,71%	9 000	9 000	-	-	-	164	(15)	-
<b>PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFÉRIEURE A 1% DU CAPITAL DE L'ENTITÉ</b>												
<b>PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (ENSEMBLE) : NÉANT</b>												
PARTICIPATIONS DANS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (ENSEMBLE)	EUR	-	-	-	9	9	-	-	-	-	-	-
AUTRES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES (ENSEMBLE)	EUR	-	-	-	370	370	-	-	-	-	-	-
AUTRES TITRES DE PARTICIPATIONS (ENSEMBLE)	EUR	-	-	-	18 655	12 442	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET PARTICIPATIONS</b>		-	-	-	<b>2 646 993</b>	<b>2 612 526</b>	-	-	-	-	-	<b>335</b>

## 6.1 Valeur estimative des titres de participation

(en milliers d'euros)	31/12/2016		31/12/2015	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<b>Parts dans les entreprises liées</b>				
• Titres non cotés	389 068	427 467	371 839	400 986
• Titres cotés	-	-	-	-
• Avances consolidables	36 345	36 345	39 345	39 345
• Créances rattachées	698	698	627	627
• Dépréciations	(12 322)	-	(11 825)	-
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>413 789</b>	<b>464 510</b>	<b>399 986</b>	<b>440 958</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>				
• Titres de participation	-	-	-	-
• Titres non cotés	2 254 642	2 703 341	1 139 527	1 536 353
• Titres cotés	-	-	-	-
• Avances consolidables	20 954	20 717	20 960	20 723
• Créances rattachées	613	613	276	276
• Dépréciations	(22 383)	-	(21 975)	-
<b>Sous-total titres de participation</b>	<b>2 253 826</b>	<b>2 724 671</b>	<b>1 138 788</b>	<b>1 557 352</b>
<b>Autres titres détenus à long terme</b>				
• Titres non cotés	4 917	4 918	8 668	8 668
• Titres cotés	-	-	-	-
• Avances consolidables	11 683	11 683	11 399	11 399
• Créances rattachées	156	156	151	151
• Dépréciations	-	-	-	-
• Sous-total autres titres détenus à long terme	16 756	16 757	20 218	20 218
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>2 270 582</b>	<b>2 741 428</b>	<b>1 159 006</b>	<b>1 577 570</b>
<b>TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION</b>	<b>2 684 371</b>	<b>3 205 938</b>	<b>1 558 992</b>	<b>2 018 528</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2016		31/12/2015	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>2 719 078</b>		<b>1 589 254</b>	
• Titres non cotés	2 648 629		1 516 397	
• Titres cotés	-		-	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.



## NOTE 7

## VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

## • Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	01/01/2016	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements <sup>(1)</sup>	31/12/2016
<b>Parts dans les entreprises liées</b>					
• Valeurs brutes	371 842	17 229	-	-	389 069
• Avances consolidables	39 343	7 000	(10 000)	-	36 343
• Créances rattachées	627	2 904	(2 832)	-	699
• Dépréciations	(11 826)	(497)	-	-	(12 322)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>399 986</b>	<b>26 636</b>	<b>(12 832)</b>	-	<b>413 789</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>					
<b>Titres de participation</b>					
• Valeurs brutes	1 139 527	1 117 173	(2 061)	-	2 254 639
• Avances consolidables	20 960	48 700	(48 707)	-	20 954
• Créances rattachées	276	885	(548)	-	613
• Dépréciations	(21 975)	(461)	54	-	(22 382)
<b>SOUS-TOTAL TITRES DE PARTICIPATION</b>	<b>1 138 788</b>	<b>1 166 297</b>	<b>(51 262)</b>	-	<b>2 253 824</b>
<b>Autres titres détenus à long terme</b>					
• Valeurs brutes	8 668	-	(3 750)	-	4 918
• Avances consolidables	11 399	284	-	-	11 683
• Créances rattachées	151	279	(273)	-	157
• Dépréciations	-	-	-	-	-
<b>SOUS-TOTAL AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME</b>	<b>20 218</b>	<b>563</b>	<b>(4 023)</b>	-	<b>16 758</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>1 159 006</b>	<b>1 166 860</b>	<b>(55 285)</b>	-	<b>2 270 582</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 558 992</b>	<b>1 193 496</b>	<b>(68 117)</b>	-	<b>2 684 371</b>

<sup>(1)</sup> La rubrique "autres mouvements" présente notamment l'effet des variations de cours de change sur la valeur des actifs immobilisés en devises.

## • Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	01/01/2016	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements <sup>(1)</sup>	31/12/2016
<b>Immobilisations corporelles</b>					
• Valeurs brutes	290 887	10 234	(6 658)	-	294 464
• Amortissements et dépréciations	(208 614)	(10 476)	5 790	-	(213 299)
<b>Mali technique de fusion sur immobilisations corporelles</b>					
• Valeurs brutes	-	-	-	-	-
• Amortissements et dépréciations	-	-	-	-	-
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>82 273</b>	<b>(242)</b>	<b>(868)</b>	<b>-</b>	<b>81 165</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
• Valeurs brutes	13 425	69	-	238	13 732
• Amortissements et dépréciations	(2 562)	(158)	-	-	(2 720)
<b>Mali technique de fusion sur immobilisations incorporelles</b>					
• Valeurs brutes	-	-	-	-	-
• Amortissements et dépréciations	-	-	-	-	-
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>10 863</b>	<b>(89)</b>	<b>-</b>	<b>238</b>	<b>11 012</b>
<b>TOTAL</b>	<b>93 136</b>	<b>(331)</b>	<b>(868)</b>	<b>238</b>	<b>92 177</b>

## NOTE 8

## COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
<b>Autres actifs <sup>(1)</sup></b>		
• Instruments conditionnels achetés	5 054	6 364
• Comptes de stock et emplois divers	3 064	3 072
• Débiteurs divers	364 213	408 217
• Gestion collective des titres Livret de développement durable	-	-
• Comptes de règlement	50	83
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>372 381</b>	<b>417 736</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
• Comptes d'encaissement et de transfert	88 874	28 474
• Comptes d'ajustement et comptes d'écart	132	146
• Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	-	-
• Charges constatées d'avance	1 862	1 748
• Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	2 244	5 214
• Autres produits à recevoir	106 906	104 329
• Charges à répartir	-	-
• Autres comptes de régularisation	1 843	8 531
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>201 861</b>	<b>148 442</b>
<b>TOTAL</b>	<b>574 242</b>	<b>566 178</b>

<sup>(1)</sup> Les montants incluent les créances rattachées.

## NOTE 9

## DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

(en milliers d'euros)	Solde au 01/01/2016	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2016
• Sur opérations interbancaires et assimilées	-	-	-	-	-	-
• Sur créances clientèle	252 920	103 734	(95 276)	(2 599)	-	258 778
• Sur opérations sur titres	1 299	88	(747)	-	-	639
• Sur valeurs immobilisées	33 800	958	(54)	-	-	34 706
• Sur autres actifs	35	11	(6)	-	-	40
<b>TOTAL</b>	<b>288 054</b>	<b>104 791</b>	<b>(96 083)</b>	<b>(2 599)</b>	<b>-</b>	<b>294 163</b>

## NOTE 10

## DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT - ANALYSE PAR DURÉE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2016					31/12/2015		
	≤ 3 mois	> 3 moi ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
<b>Établissements de crédit</b>								
Comptes et emprunts :								
• à vue	29	-	-	-	29	-	29	20
• à terme	-	-	-	-	-	21	21	24
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>29</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>29</b>	<b>21</b>	<b>50</b>	<b>44</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>								
Comptes ordinaires	177 231	-	-	-	177 231	9	177 240	28 117
Comptes et avances à terme	2 696 709	3 582 484	4 191 055	2 619 304	13 089 552	13 163	13 102 715	12 258 613
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>2 873 940</b>	<b>3 582 484</b>	<b>4 191 055</b>	<b>2 619 304</b>	<b>13 266 783</b>	<b>13 172</b>	<b>13 279 955</b>	<b>12 286 730</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 873 969</b>	<b>3 582 484</b>	<b>4 191 055</b>	<b>2 619 304</b>	<b>13 266 812</b>	<b>13 193</b>	<b>13 280 005</b>	<b>12 286 774</b>

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale (Cf. Cadre Juridique et Financier).

## NOTE 11

## COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

## 11.1 Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2016							31/12/2015
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	5 710 890	-	-	-	5 710 890	82	5 710 972	4 997 697
Comptes d'épargne à régime spécial :	96 847	-	-	-	96 847	-	96 847	86 810
• à vue	96 847	-	-	-	96 847	-	96 847	86 810
• à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes envers la clientèle :	569 894	334 689	1 983 793	36 394	2 924 770	19 931	2 944 701	3 135 651
• à vue	52 908	-	-	-	52 908	-	52 908	16 745
• à terme	516 986	334 689	1 983 793	36 394	2 871 862	19 931	2 891 793	3 118 906
Valeurs données en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>6 377 631</b>	<b>334 689</b>	<b>1 983 793</b>	<b>36 394</b>	<b>8 732 507</b>	<b>20 013</b>	<b>8 752 520</b>	<b>8 220 158</b>

## 11.2 Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par agents économiques

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
• Particuliers	4 158 249	3 925 436
• Agriculteurs	389 729	370 842
• Autres professionnels	501 686	466 185
• Clientèle financière	104 568	69 421
• Entreprises	3 317 193	3 114 033
• Collectivités publiques	24 990	24 322
• Autres agents économiques	236 092	223 251
<b>TOTAL EN PRINCIPAL</b>	<b>8 732 507</b>	<b>8 193 490</b>
• Dettes rattachées	20 013	26 668
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>8 752 520</b>	<b>8 220 158</b>

## NOTE 12

## DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

## 12.1 Dettes représentées par un titre - Analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2016					31/12/2015		
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
• Bons de caisse	39	2 500	-	-	2 539	284	2 823	2 814
• Titres du marché interbancaire	-	-	-	-	-	-	-	-
• Titres de créances négociables <sup>(1)</sup>	-	-	1 650	350 000	351 650	4 241	355 891	455 993
• Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	-	-
• Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>39</b>	<b>2 500</b>	<b>1 650</b>	<b>350 000</b>	<b>354 189</b>	<b>4 525</b>	<b>358 714</b>	<b>458 807</b>

<sup>(1)</sup> dont aucune émission à l'étranger.

## NOTE 13

## COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
<b>Autres passifs <sup>(1)</sup></b>		
• Opérations de contrepartie (titres de transaction)	-	-
• Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
• Instruments conditionnels vendus	1 796	1 420
• Comptes de règlement et de négociation	802	2 356
• Créditeurs divers	220 770	239 593
• Versements restant à effectuer sur titres	33 273	16 539
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>256 641</b>	<b>259 908</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
• Comptes d'encaissement et de transfert	58 936	27 012
• Comptes d'ajustement et comptes d'écart	2 235	2 169
• Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	-	-
• Produits constatés d'avance	121 329	102 556
• Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	6 409	6 376
• Autres charges à payer	103 622	100 239
• Autres comptes de régularisation	6 481	3 510
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>299 012</b>	<b>241 862</b>
<b>TOTAL</b>	<b>555 653</b>	<b>501 770</b>

<sup>(1)</sup> Les montants incluent les dettes rattachées.



## NOTE 14

### PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Solde au 01/01/2016	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2016
• Provisions pour engagements de retraite et assimilés	1 518	3 209	(3 263)	(42)	-	1 420
• Provisions pour autres engagements sociaux	1 992	31	-	-	-	2 024
• Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	2 041	783	-	(1 212)	-	1 612
• Provisions pour litiges fiscaux <sup>(1)</sup>	17	31	(17)	-	-	31
• Provisions pour autres litiges	1 818	494	(250)	(19)	-	2 043
• Provision pour risques pays <sup>(2)</sup>	-	-	-	-	-	-
• Provisions pour risques de crédit <sup>(3)</sup>	133 496	17 560	-	(16 946)	-	134 110
• Provisions pour restructurations <sup>(4)</sup>	-	-	-	-	-	-
• Provisions pour impôts <sup>(5)</sup>	11 713	254	-	-	-	11 968
• Provisions sur participations <sup>(6)</sup>	-	-	-	-	-	-
• Provisions pour risques opérationnels <sup>(7)</sup>	8 088	2 702	(768)	(2 738)	-	7 283
• Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement <sup>(8)</sup>	26 844	10 369	-	-	-	37 214
• Autres provisions <sup>(9)</sup>	14 981	6 228	(6 968)	(1 486)	-	12 755
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>202 508</b>	<b>41 661</b>	<b>(11 266)</b>	<b>(22 443)</b>	<b>-</b>	<b>210 460</b>

<sup>(1)</sup> Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

<sup>(2)</sup> La provision pour risques pays couvre le risque de contrepartie sur des débiteurs privés ou publics, lié à la situation économique des pays dont ils dépendent (nationalité et /ou résidence).

<sup>(3)</sup> Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

Dont une provision collective à partir des outils Bâle II à hauteur de 24 651 milliers d'euros

Dont sept filières spécifiques à hauteur de 109 459 milliers d'euros :

Viticulture, Bovins Ovins, Professionnels, LBO, Foncières :

L'approche méthodologique conduit à couvrir par provision les pertes attendues résultant d'un stress scenario basé sur la dégradation des notes Bale II des encours issus des outils Bâle II.

Habitat :

L'approche méthodologique retenue est mixte. Une provision est comptabilisée pour :

- couvrir le différentiel entre l'encours CDL au taux de risque observé au 31/12/2016 sur l'Habitat et l'encours CDL au taux moyen de risque observé sur le cycle économique historique.
- couvrir par provision les pertes attendues résultant d'un stress scenario basé sur la dégradation des notes Bale II des encours issus des outils Bâle II.

Promotion immobilière

L'approche méthodologique conduit principalement à couvrir par provision le différentiel entre l'encours CDL au taux de risque observé au 31/12/2016 sur les promoteurs et l'encours CDL au taux moyen de risque observé sur le cycle économique historique.

<sup>(4)</sup> Notamment provisions relatives aux fusions, regroupement de moyens...

<sup>(5)</sup> Comprend notamment les impôts dus aux filiales dans le cadre de l'intégration fiscale

<sup>(6)</sup> Y compris sociétés en participation, GIE, risques immobiliers de participations...

<sup>(7)</sup> Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

<sup>(8)</sup> Voir note 15 ci-après

<sup>(9)</sup> Y compris les provisions pour risques sur GIE d'investissement

## NOTE 15

## ÉPARGNE LOGEMENT

## • Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

31/12/2016 (en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
<b>Plans d'épargne-logement :</b>	-	-
• Ancienneté de moins de 4 ans	353 278	1 607 207
• Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 559 955	1 184 074
• Ancienneté de plus de 10 ans	2 261 352	1 105 415
<b>TOTAL PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>4 174 586</b>	<b>3 896 695</b>
<b>TOTAL COMPTES ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>479 217</b>	<b>488 904</b>
<b>TOTAL ENCOURS COLLECTES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>4 653 803</b>	<b>4 385 599</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

## • Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
• Plans d'épargne-logement	23 128	41 793
• Comptes épargne-logement	143 961	183 561
<b>TOTAL ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>167 089</b>	<b>225 354</b>

## • Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
<b>Plans d'épargne-logement :</b>	-	-
• Ancienneté de moins de 4 ans	1 304	8 766
• Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	12 599	4 233
• Ancienneté de plus de 10 ans	23 310	13 846
<b>TOTAL PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>37 214</b>	<b>26 844</b>
<b>TOTAL COMPTES ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	-	-
<b>TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>37 214</b>	<b>26 844</b>

(en milliers d'euros)	01/01/2016	Dotations	Reprises	31/12/2016
• Plans d'épargne-logement	26 844	10 369	-	37 214
• Comptes épargne-logement	-	-	-	-
<b>TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>26 844</b>	<b>10 369</b>	<b>-</b>	<b>37 214</b>

La dotation de la provision épargne logement au 31 décembre 2016 est liée à l'actualisation des paramètres de calcul et notamment à la baisse de la marge collective.

## NOTE 16

### ENGAGEMENTS SOCIAUX AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

#### • Variations de la dette actuarielle

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
<b>DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N-1</b>	<b>48 503</b>	<b>51 323</b>
• Coût des services rendus sur l'exercice	3 168	3 340
• Coût financier	994	748
• Cotisations employés	-	-
• Modifications, réductions et liquidations de régime	-	(491)
• Variation de périmètre	(166)	(309)
• Indemnités de cessation d'activité	-	-
• Prestations versées (obligatoire)	(2 110)	(3 804)
• (Gains) / pertes actuariels	2 621	(2 304)
<b>DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N</b>	<b>53 009</b>	<b>48 503</b>

#### • Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
• Coût des services rendus	3 168	3 340
• Coût financier	994	748
• Rendement attendu des actifs	(890)	(662)
• Coût des services passés	-	(491)
• (Gains) / pertes actuariels net	213	403
• (Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes	-	-
• (Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif	-	-
<b>CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>3 484</b>	<b>3 337</b>

• **Variation de juste valeur des actifs et des Droits à remboursement**

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS À REMBOURSEMENT AU 31/12/N-1</b>	<b>44 588</b>	<b>44 571</b>
• Rendement attendu des actifs	890	662
• Gains / (pertes) actuariels	(99)	304
• Cotisations payées par l'employeur	3 581	3 163
• Cotisations payées par les employés	-	-
• Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-
• Variation de périmètre	(166)	(309)
• Indemnités de cessation d'activité	-	-
• Prestations payées par le fonds	(2 110)	(3 804)
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/N</b>	<b>46 684</b>	<b>44 588</b>

• **Position nette**

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
• Dette actuarielle au 31/12/N	(53 009)	(48 503)
• Impact de la limitation d'actifs	-	-
• Gains et (pertes) actuariels restant à étaler	4 904	2 398
• Juste valeur des actifs fin de période	46 684	44 588
<b>POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS AU 31/12/N</b>	<b>(1 420)</b>	<b>(1 517)</b>

Le taux d'actualisation retenu au 31/12/2016 correspond à la durée moyenne résiduelle de 16 ans selon le référentiel de taux suivant : iBoxx 10+ au 31/05/2016.

Au 31 décembre 2016, les taux de sensibilité démontrent que :

- Une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 5,51 % ;
- Une variation de moins de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 6,05 %.

## NOTE 17

### FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
• Fonds pour risques bancaires généraux	201 486	197 986
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>201 486</b>	<b>197 986</b>

## NOTE 18

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (AVANT RÉPARTITION)

## • Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capitaux propres							Total des capitaux propres
	Capital <sup>(1) (2)</sup>	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau <sup>(3) (4)</sup>	Ecart conversion/	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2014</b>	<b>191 454</b>	<b>2 028 280</b>	<b>862 756</b>	<b>352 379</b>	-	<b>1 792</b>	<b>230 837</b>	<b>3 667 498</b>
• Dividendes versés au titre de 2014	-	-	-	-	-	-	(20 027)	(20 027)
• Variation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
• Variation des primes et réserves	-	-	-	-	-	-	-	-
• Affectation du résultat social 2014	-	158 105	52 701	4	-	-	(210 810)	-
• Report à nouveau	-	-	-	-	-	-	-	-
• Résultat de l'exercice 2015	-	-	-	-	-	-	240 783	240 783
• Autres variations	-	-	-	-	-	(252)	-	(252)
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2015</b>	<b>191 454</b>	<b>2 186 385</b>	<b>915 457</b>	<b>352 383</b>	-	<b>1 540</b>	<b>240 783</b>	<b>3 888 003</b>
• Dividendes versés au titre de 2015	-	-	-	-	-	-	(19 595)	(19 595)
• Variation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
• Variation des primes et réserves	-	-	-	-	-	-	-	-
• Affectation du résultat social 2015	-	165 890	55 297	1	-	-	(221 188)	-
• Report à nouveau	-	-	-	-	-	-	-	-
• Résultat de l'exercice 2016	-	-	-	-	-	-	242 589	242 589
• Autres variations	-	-	-	-	-	(186)	-	(186)
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2016</b>	<b>191 454</b>	<b>2 352 275</b>	<b>970 754</b>	<b>352 384</b>	-	<b>1 354</b>	<b>242 589</b>	<b>4 110 811</b>

## Commentaires :

(1) Le capital souscrit a été appelé en totalité

(2) Pas de CCI émis à la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est,

(3) Dont 274 781 milliers d'euros de primes d'émission, dont 77 462 milliers d'euros primes de fusion

(4) Pas de réévaluation légale.

## NOTE 19

## COMPOSITION DES FONDS PROPRES

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
• Capitaux propres	4 110 811	3 888 003
• Fonds pour risques bancaires généraux	201 486	197 986
• Dettes subordonnées et titres participatifs	252 196	251 951
• Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>4 564 493</b>	<b>4 337 940</b>

## NOTE 20

## OPÉRATIONS EFFECTUÉES AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	Solde 2016 Opérations avec les entreprises liées et les participations	Solde 2015 Opérations avec les entreprises liées et les participations
<b>CRÉANCES</b>	<b>83 492</b>	<b>87 023</b>
• Sur les établissements de crédit et institutions financières	7 525	7 469
• Sur la clientèle	75 967	79 554
• Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
<b>DETTES</b>	<b>27 767</b>	<b>60 392</b>
• Sur les établissements de crédits et institutions financières	-	-
• Sur la clientèle	27 767	60 392
• Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	-	-
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>93 187</b>	<b>104 296</b>
• Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	-	-
• Engagements de financement en faveur de la clientèle	-	864
• Garanties données à des établissements de crédit	84 134	93 842
• Garanties données à la clientèle	9 053	9 590
• Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise	-	-
• Autres engagements donnés	-	-



## NOTE 21

## OPÉRATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVICES

(en milliers d'euros)	31/12/2016		31/12/2015	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
<b>OPÉRATIONS DE CHANGE AU COMPTANT</b>	-	-	-	-
• Devises	-	-	-	-
• Euros	-	-	-	-
<b>OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME</b>	<b>109 444</b>	<b>111 559</b>	<b>133 440</b>	<b>135 476</b>
• Devises	53 054	60 503	64 698	72 082
• Euros	56 390	51 056	68 742	63 394
<b>PRÊTS ET EMPRUNTS EN DEVICES</b>	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>109 444</b>	<b>111 559</b>	<b>133 440</b>	<b>135 476</b>

## NOTE 22

## OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(en milliers d'euros)	31/12/2016			31/12/2015
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
<b>OPÉRATIONS FERMES</b>	<b>1 787 928</b>	<b>210 686</b>	<b>1 998 614</b>	<b>1 953 599</b>
<b>OPÉRATIONS SUR MARCHÉS ORGANISÉS <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-
• Contrats à terme de taux d'intérêt	-	-	-	-
• Contrats à terme de change	-	-	-	-
• Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers	-	-	-	-
• Autres contrats à terme	-	-	-	-
<b>OPÉRATIONS DE GRÉ À GRÉ <sup>(1)</sup></b>	<b>1 787 928</b>	<b>210 686</b>	<b>1 998 614</b>	<b>1 953 599</b>
• Swaps de taux d'intérêt	1 787 928	210 686	1 998 614	1 953 599
• Autres contrats à terme de taux d'intérêt	-	-	-	-
• Contrats à terme de change	-	-	-	-
• FRA	-	-	-	-
• Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers	-	-	-	-
• Autres contrats à terme	-	-	-	-
• Opérations conditionnelles	447 434	593 760	1 041 194	1 074 694
• Opérations sur marchés organisés	-	-	-	-
• Instruments de taux d'intérêt à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
• Instruments sur action et indices boursiers à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
• Instruments de taux de change à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
• Autres instruments à terme conditionnels	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
<b>OPÉRATIONS DE GRÉ À GRÉ</b>	<b>447 434</b>	<b>593 760</b>	<b>1 041 194</b>	<b>1 074 694</b>
• Options de swaps de taux	-	-	-	-
Achetées	-	-	-	-
Vendues	-	-	-	-
• Instruments de taux d'intérêts à terme	-	-	-	-
Achetés	447 434	51 298	498 732	618 126
Vendus	-	51 298	51 298	51 144
• Instruments de taux de change à terme	-	-	-	-
Achetés	-	245 582	245 582	202 712
Vendus	-	245 582	245 582	202 712
• Instruments sur actions et indices boursiers à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
• Autres instruments à terme conditionnels	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
<b>DÉRIVÉS DE CRÉDIT</b>	-	-	-	-
• Contrats de dérivés de crédit	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 235 362</b>	<b>804 446</b>	<b>3 039 808</b>	<b>3 028 293</b>

<sup>(1)</sup> Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

## 22.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2016			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marché organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
• Futures	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Options de change	71 372	419 793	-	71 372	419 793	-	-	-	-
• Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Opérations fermes en devise sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• F.R.A.	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Swaps de taux d'intérêt	427 211	664 673	906 730	427 211	664 673	906 730	-	-	-
• Caps, Floors, Collars	1 046	411 558	137 425	1 046	411 558	137 425	-	-	-
• Forward taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Opérations fermes sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Opérations conditionnelles sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>499 629</b>	<b>1 496 024</b>	<b>1 044 155</b>	<b>499 629</b>	<b>1 496 024</b>	<b>1 044 155</b>	-	-	-
• Swaps de devises	-	12 664	-	-	12 664	-	-	-	-
• Opérations de change à terme	206 835	1 503	-	206 835	1 503	-	-	-	-
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>206 835</b>	<b>14 167</b>	-	<b>206 835</b>	<b>14 167</b>	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>706 464</b>	<b>1 510 191</b>	<b>1 044 155</b>	<b>706 464</b>	<b>1 510 191</b>	<b>1 044 155</b>	-	-	-

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2015			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
• Futures	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Options de change	59 394	346 031	-	59 394	346 031	-	-	-	-
• Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Opérations fermes en devise sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• F.R.A.	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Swaps de taux d'intérêt	229 591	756 548	967 461	229 591	756 548	967 461	-	-	-
• Caps, Floors, Collars	12 202	308 990	348 079	12 202	308 990	348 079	-	-	-
• Forward taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Opérations fermes sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Opérations conditionnelles sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>301 187</b>	<b>1 411 569</b>	<b>1 315 540</b>	<b>301 187</b>	<b>1 411 569</b>	<b>1 315 540</b>	-	-	-
• Swaps de devises	-	12 598	-	-	12 598	-	-	-	-
• Opérations de change à terme	250 123	6 196	-	250 123	6 196	-	-	-	-
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>250 123</b>	<b>18 794</b>	-	<b>250 123</b>	<b>18 794</b>	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>551 310</b>	<b>1 430 363</b>	<b>1 315 540</b>	<b>551 310</b>	<b>1 430 363</b>	<b>1 315 540</b>	-	-	-

## 22.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

(en milliers d'euros)	Juste Valeur Positive au 31/12/2016	Juste Valeur Négative au 31/12/2016	Encours Notionnel au 31/12/2016	Juste Valeur Positive au 31/12/2015	Juste Valeur Négative au 31/12/2015	Encours Notionnel au 31/12/2015
• Futures	-	-	-	-	-	-
• Options de change	71 372	419 793	491 164	59 394	346 031	405 424
• Options de taux	-	-	-	-	-	-
• Opérations fermes en devise sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-
• F.R.A.	-	-	-	-	-	-
• Swaps de taux d'intérêt	886 330	1 112 284	1 998 615	229 591	1 724 008	1 953 599
• Caps, Floors, Collars	499 255	50 775	550 030	12 202	657 068	669 270
• Forward taux	-	-	-	-	-	-
• Opérations fermes sur actions et indices	-	-	-	-	-	-
• Opérations conditionnelles sur actions et indices	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	-	-	-	-	-	-
• Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>1 456 957</b>	<b>1 582 852</b>	<b>3 039 809</b>	<b>301 187</b>	<b>2 727 107</b>	<b>3 028 293</b>
• Swaps de devises	2 270	2 434	12 664	-	12 598	12 598
• Opérations de change à terme	206 835	1 503	208 338	250 123	6 196	256 319
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>214 284</b>	<b>6 718</b>	<b>221 002</b>	<b>250 123</b>	<b>18 794</b>	<b>268 917</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 671 241</b>	<b>1 589 570</b>	<b>3 260 811</b>	<b>551 310</b>	<b>2 745 901</b>	<b>3 297 210</b>

## 22.3 Information sur les Swaps

## • Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

(en milliers d'euros)	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
• Contrats d'échange de taux	210 686	687 928	1 100 000	-
• Contrats assimilés <sup>(1)</sup>	-	-	-	-

<sup>(1)</sup> Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 2521-1 du règlement ANC 2014-07.

• Transfert de contrats d'échange entre deux catégories de portefeuille

(en milliers d'euros)	Classification au 31/12/2015			
Nouveau portefeuille	Position	Micro	Macro	Swaps de
Ancien portefeuille	ouverte isolée	couverture	couverture	transaction
• Position ouverte isolée	-	NEANT	-	-
• Micro-couverture	NEANT	-	-	NEANT
• Macro-couverture	-	-	-	NEANT
• Swaps de transaction	-	NEANT	NEANT	-

## NOTE 23

### INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

• Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

(en milliers d'euros)	31/12/2016			31/12/2015		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel*	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	-	-	-	-	-	-
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	63 685	18 593	82 278	61 758	25 703	87 461
Risques sur les autres contreparties	3 317	937	4 254	2 157	1 078	3 235
<b>TOTAL AVANT EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION</b>	<b>67 002</b>	<b>19 530</b>	<b>86 532</b>	<b>63 915</b>	<b>26 781</b>	<b>90 696</b>
<b>Dont risques sur contrats de :</b>	-	-	-	-	-	-
• taux d'intérêt, change et matières premières	-	-	-	-	-	-
• dérivés actions et sur indices	-	-	-	-	-	-
• Total avant effet des accords de compensation	-	-	-	-	-	-
Incidences des accords de compensation et de collatéralisation	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL APRES EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION ET DE COLLATERISATION</b>	<b>67 002</b>	<b>19 530</b>	<b>86 532</b>	<b>63 915</b>	<b>26 781</b>	<b>90 696</b>

\* calculé selon les normes prudentielles Bâle 2

## NOTE 24

## ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
<b>Engagements donnés</b>	<b>3 108 223</b>	<b>3 774 016</b>
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT</b>	<b>2 033 854</b>	<b>1 982 943</b>
Engagements en faveur d'établissements de crédit	19 255	212 745
Engagements en faveur de la clientèle	2 014 599	1 770 198
• Ouverture de crédits confirmés	999 952	929 338
• Ouverture de crédits documentaires	13 927	16 173
• Autres ouvertures de crédits confirmés	986 025	913 165
• Autres engagements en faveur de la clientèle	1 014 647	840 858
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE</b>	<b>1 070 438</b>	<b>1 785 539</b>
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	479 492	1 241 011
• Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	3 016	1 736
• Autres garanties <sup>(1)</sup>	476 476	1 239 274
Engagements d'ordre de la clientèle	590 946	544 528
• Cautions immobilières	67 487	52 442
• Autres garanties d'ordre de la clientèle	523 459	492 086
<b>ENGAGEMENTS SUR TITRES</b>	<b>3 931</b>	<b>5 534</b>
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise	-	-
Autres engagements à donner	3 931	5 534
<b>Engagements reçus</b>	<b>5 751 894</b>	<b>5 166 818</b>
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT</b>	<b>146 253</b>	<b>140 528</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	146 253	140 528
Engagements reçus de la clientèle	-	-
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE</b>	<b>5 601 710</b>	<b>5 020 756</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	443 843	495 082
Engagements reçus de la clientèle	5 157 867	4 525 674
• Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	2 176 501	1 758 090
• Autres garanties reçues	2 981 366	2 767 584
<b>ENGAGEMENTS SUR TITRES</b>	<b>3 931</b>	<b>5 534</b>
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	-	-
Autres engagements reçus	3 931	5 534

<sup>(1)</sup> Dont 476 476 milliers d'euros relatifs à la garantie (Switch Assurance) mise en place le 1<sup>er</sup> juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée le 2 janvier 2014 de 1 237 802 milliers d'euros.



## NOTE 25

## ACTIFS DONNÉS ET REÇUS EN GARANTIE

**Créances apportées en garantie :**

Au cours de l'année 2016, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a apporté 6 335 219 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 6 136 028 milliers d'euros en 2015. La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a apporté :

- 3 038 598 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 2 819 873 milliers d'euros en 2015 ;
- 1 238 339 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 1 242 822 milliers d'euros en 2015 ;
- 2 058 283 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 2 073 334 milliers d'euros en 2015.

## NOTE 26

## PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
• Sur opérations avec les établissements de crédit	788	976
• Sur opérations internes au Crédit Agricole	89 221	104 353
• Sur opérations avec la clientèle	511 283	574 043
• Sur obligations et autres titres à revenu fixe	51 955	53 941
• Produit net sur opérations de macro-couverture	3 016	6 392
• Sur dettes représentées par un titre	-	-
• Autres intérêts et produits assimilés	742	583
<b>INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS</b>	<b>657 005</b>	<b>740 288</b>
• Sur opérations avec les établissements de crédit	(546)	(918)
• Sur opérations internes au Crédit Agricole	(179 474)	(200 378)
• Sur opérations avec la clientèle	(93 194)	(94 395)
• Charge nette sur opérations de macro-couverture	-	-
• Sur obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
• Sur dettes représentées par un titre	(39 642)	(40 057)
• Autres intérêts et charges assimilées	(174)	(156)
<b>INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES</b>	<b>(313 030)</b>	<b>(335 904)</b>
<b>TOTAL PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES <sup>(1)</sup></b>	<b>343 975</b>	<b>404 384</b>

<sup>(1)</sup> Le montant des charges nettes d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2016 est de -39 642 milliers d'euros, il était de -40 057 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

## NOTE 27

## REVENUS DES TITRES

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
• Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	74 319	41 276
• Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	2 395	4 594
• Opérations diverses sur titres	-	-
<b>TOTAL DES REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES</b>	<b>76 714</b>	<b>45 870</b>

## NOTE 28

## PRODUIT NET DES COMMISSIONS

(en milliers d'euros)	31/12/2016			31/12/2015		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
• Sur opérations avec les établissements de crédit	1 041	(98)	943	1 386	(77)	1 309
• Sur opérations internes au crédit agricole	40 058	(32 474)	7 584	42 857	(34 294)	8 563
• Sur opérations avec la clientèle	93 075	(1 103)	91 972	94 029	(948)	93 081
• Sur opérations sur titres	-	-	-	-	-	-
• Sur opérations de change	629	-	629	750	-	750
• Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	-	-	-	-	-	-
• Sur prestations de services financiers <sup>(1)</sup>	208 040	(18 266)	189 774	201 413	(18 790)	182 623
• Provision pour risques sur commissions	871	(895)	(24)	826	(850)	(24)
<b>TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS</b>	<b>343 714</b>	<b>(52 836)</b>	<b>290 878</b>	<b>341 261</b>	<b>(54 959)</b>	<b>286 302</b>

<sup>(1)</sup> dont prestations assurance-vie : 36 959 milliers d'euros.

## NOTE 29

## GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
• Solde des opérations sur titres de transaction	-	-
• Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	4 229	4 806
• Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	7	(264)
<b>GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS</b>	<b>4 236</b>	<b>4 542</b>

## NOTE 30

GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS  
DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
<b>Titres de placement</b>		
• Dotations aux dépréciations	(2)	(105)
• Reprises de dépréciations	175	12
<b>DOTATIONS OU REPRISES NETTES AUX DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>173</b>	<b>(93)</b>
• Plus-values de cession réalisées	5 230	9 338
• Moins-values de cession réalisées	(5)	(5 629)
<b>SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSION RÉALISÉES</b>	<b>5 225</b>	<b>3 709</b>
<b>SOLDE DES OPÉRATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT</b>	<b>5 398</b>	<b>3 616</b>
<b>Titres de l'activité de portefeuille</b>		
• Dotations aux dépréciations	(86)	(32)
• Reprises de dépréciations	476	454
<b>DOTATIONS OU REPRISES NETTES AUX DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>390</b>	<b>422</b>
• Plus-values de cession réalisées	97	-
• Moins-values de cession réalisées	-	-
<b>SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSION RÉALISÉES</b>	<b>97</b>	<b>-</b>
<b>SOLDE DES OPÉRATIONS SUR TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE</b>	<b>487</b>	<b>422</b>
<b>GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES</b>	<b>5 885</b>	<b>4 038</b>

## NOTE 31

## AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
• Produits divers	15 648	6 701
• Quote part des opérations faites en commun	-	-
• Refacturation et transfert de charges	-	-
• Reprises provisions	-	-
<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>15 648</b>	<b>6 701</b>
• Charges diverses	(126)	(150)
• Quote part des opérations faites en commun	(709)	(918)
• Refacturation et transfert de charges	-	-
• Dotations provisions	-	-
<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>(835)</b>	<b>(1 068)</b>
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>14 813</b>	<b>5 633</b>

## NOTE 32

## CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
<b>Frais de personnel</b>		
• Salaires et traitements	(114 983)	(114 122)
• Charges sociales	(52 490)	(52 752)
dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	(16 217)	(15 702)
• Intéressement et participation	(22 553)	(24 572)
• Impôts et taxes sur rémunérations	(23 770)	(24 283)
<b>TOTAL DES CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>(213 796)</b>	<b>(215 729)</b>
• Refacturation et transferts de charges de personnel	7 555	7 530
<b>FRAIS DE PERSONNEL NETS</b>	<b>(206 241)</b>	<b>(208 199)</b>
<b>Frais administratifs</b>		
• Impôts et taxes <sup>(1)</sup>	(19 376)	(15 216)
• Services extérieurs et autres frais administratifs	(120 565)	(117 431)
<b>TOTAL DES CHARGES ADMINISTRATIVES</b>	<b>(139 941)</b>	<b>(132 647)</b>
• Refacturation et transferts de charges administratives	589	346
<b>FRAIS ADMINISTRATIFS NETS</b>	<b>(139 352)</b>	<b>(132 301)</b>
<b>CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION</b>	<b>(345 593)</b>	<b>(340 500)</b>

<sup>(1)</sup> Dont 1 663 milliers d'euros au titre du fonds de résolution répartis de la manière suivante : 1 279 milliers d'euros en charges et 384 milliers d'euros d'engagement de paiement.

Le montant global des rémunérations, y compris les avantages en nature alloués pendant l'exercice aux membres du Comité de Direction, s'est élevé à 3 369 milliers d'euros et les indemnités versées à l'ensemble des administrateurs à 344 milliers d'euros.

• **Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)**

Au cours de l'exercice écoulé, un montant de 4,40 millions d'euros a été versé à la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi. Ce crédit d'impôt a été intégralement utilisé. En effet, les dépenses engagées s'élèvent à 4,80 millions d'euros au 31 décembre 2016. Ces dépenses sont afférentes à la modernisation du réseau de proximité (agences bancaires) ainsi qu'à la rénovation d'un des sites (Bourg-en-Bresse).

Le CICE reçu au cours de l'année 2016 a donc été intégralement engagé. Par ailleurs, le crédit d'impôt calculé au titre de l'année 2016 est de 4,44 millions d'euros. Ce crédit d'impôt compétitivité et emploi sera utilisé au cours de l'année 2017.

• **Effectif moyen**

(effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2016	31/12/2015
Cadres	721	721
Non cadres	2 050	2 063
<b>TOTAL DE L'EFFECTIF MOYEN</b>	<b>2 771</b>	<b>2 784</b>
Dont :		
• France	2 771	2 784
• Etranger	-	-
Dont : personnel mis à disposition	-	-

## NOTE 33

### COÛT DU RISQUE

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>(117 497)</b>	<b>(117 835)</b>
• Dépréciations de créances douteuses	(95 696)	(104 352)
• Autres provisions et dépréciations	(21 801)	(13 483)
<b>REPRISES DE PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>109 744</b>	<b>138 841</b>
• Reprises de dépréciations de créances douteuses <sup>(1)</sup>	88 293	111 751
• Autres reprises de provisions et dépréciations <sup>(2)</sup>	21 451	27 090
<b>VARIATION DES PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>(7 753)</b>	<b>21 006</b>
• Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées <sup>(3)</sup>	(2 860)	(10 647)
• Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées <sup>(4)</sup>	(22 599)	(40 099)
• Décote sur prêts restructurés	(518)	(493)
• Récupérations sur créances amorties	1 152	1 856
• Autres pertes	-	(7)
• Autres produits	-	7 087
<b>COÛT DU RISQUE</b>	<b>(32 578)</b>	<b>(21 297)</b>

<sup>(1)</sup> dont 15 903 milliers d'euros utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : dont 6 246 milliers d'euros utilisées en couverture de perte sur créances douteuse non compromises

<sup>(2)</sup> dont 452 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

<sup>(3)</sup> dont 486 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

<sup>(4)</sup> dont 15 903 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

## NOTE 34

## RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
<b>Immobilisations financières</b>		
<b>DOTATIONS AUX DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>(958)</b>	<b>(1 777)</b>
• Sur titres d'investissement	-	-
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(958)	(1 777)
<b>REPRISES DE DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>54</b>	<b>6 579</b>
• Sur titres d'investissement	-	-
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	54	6 579
<b>DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>(904)</b>	<b>4 802</b>
• Sur titres d'investissement	-	-
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(904)	4 802
<b>PLUS-VALUES DE CESSIONS RÉALISÉES</b>	<b>2</b>	<b>1 029</b>
• Sur titres d'investissement	-	-
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	2	1 029
<b>MOINS-VALUES DE CESSIONS RÉALISÉES</b>	<b>(38)</b>	<b>(17 278)</b>
• Sur titres d'investissement	-	-
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(38)	(8)
• Pertes sur créances liées à des titres de participation	-	(17 270)
<b>SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSIONS</b>	<b>(36)</b>	<b>(16 249)</b>
• Sur titres d'investissement	-	-
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(36)	(16 249)
<b>SOLDE EN PERTE OU EN BÉNÉFICE</b>	<b>(940)</b>	<b>(11 447)</b>
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>		
• Plus-values de cessions	1 208	362
• Moins-values de cessions	(645)	(340)
<b>SOLDE EN PERTE OU EN BÉNÉFICE</b>	<b>563</b>	<b>22</b>
<b>RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>(377)</b>	<b>(11 425)</b>



## NOTE 35

### CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Lors de l'exercice 2016, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est n'a pas enregistré de produit ou de perte exceptionnels.

## NOTE 36

### IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

La charge d'impôt 2016 s'établit à 101,5 millions d'euros (avec un taux d'imposition de 34,43%).

Cette charge d'impôt est composée d'un Impôt sur les Sociétés brut de 103,2 millions d'euros, d'une économie issue de l'Intégration Fiscale de 0,4 million d'euros au titre du sous palier Centre-est et 0,8 millions d'euros au titre du Groupe Fiscal Crédit-Agricole, de divers crédits d'impôt pour un montant de 0,5 million d'euros.

## NOTE 37

### AFFECTATION DES RÉSULTATS

Résultat net de l'exercice	242 588 712,31
Report à nouveau	-
Réserve spéciale loi sur le mécénat	1 439,85
Intérêts aux parts sociales	2 153 736,18
Rémunération des certificats coopératifs d'associés	18 194 153,42
Versement à la réserve légale	166 679 537,14
Versement aux réserves facultatives	55 559 845,72

## NOTE 38

### IMPLANTATION DANS DES ÉTATS OU TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire qui n'a pas conclu avec la France de conventions d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

## NOTE 39

### PUBLICITÉ DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est

(en milliers d'euros hors taxes)	KPMG		%	MAZARS SA		%
	2015	2016		2015	2016	
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (*)</b>	<b>95</b>	<b>98</b>	<b>96%</b>	<b>95</b>	<b>98</b>	<b>100%</b>
<b>Autres services</b>	<b>4</b>	-	-	-	-	-
• Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	4	-	4%	-	-	-
<b>Autres prestations</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Services autres que la certification des comptes</b>	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>99</b>	<b>98</b>	-	<b>95</b>	<b>98</b>	-

(\*) y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

## NOTE 40

### ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET PUBLICITÉ

**KPMG Audit**

51 rue de Saint-Cyr  
CS 60409  
69338 Lyon Cedex 9  
France

**MAZARS**

131 Boulevard de Stalingrad  
69100 Villeurbanne  
France

**CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE EST**

Siège social : 1, rue Pierre Truchis de Lays - 69140 Champagne au Mont d'Or

Capital social : €191.453.625

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2016

**Mesdames, Messieurs les Sociétaires,**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**1. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse Régionale à la fin de cet exercice.

## 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Estimations comptables :

- Votre Caisse Régionale comptabilise des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 2.1, 9, 14 et 33 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la Direction relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et des provisions sur base individuelle et collective.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués à leur valeur d'utilité (note 2.2 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité au 31 décembre 2016 pour les principales lignes du portefeuille et à nous assurer que la note 6 de l'annexe donne une information appropriée à cet égard.
- Votre Caisse Régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes de l'annexe 2.2 et 2.8 exposent les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse Régionale et des informations fournies dans les notes 5 et 22 de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3. Vérifications et informations spécifiques


Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

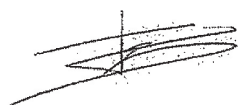
Lyon et Villeurbanne, le 24 février 2017

### KPMG AUDIT

Département de KPMG S.A.



Philippe Massonnat



Frédéric Damaisin

### MAZARS



Anne Veaute

**KPMG AUDIT**  
SIEGE SOCIAL :  
51 RUE DE SAINT CYR  
69338 LYON  
CEDEX 9

**MAZARS**  
SIEGE SOCIAL :  
131 BOULEVARD STALINGRAD  
69100 VILLEURBANNE

## CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE EST

Société coopérative au capital de 191 453 610 €  
Siège social : 1 rue Pierre Truchis de Lays  
69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR  
RCS LYON : 399 973 825

## RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉES

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

### Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Caisse Régionale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### 1. Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R.225-38 du code de commerce.

### 2. Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### Participation au dispositif SWITCH

#### Avec Crédit Agricole S.A.

- **Nature et Objet :**

Le dispositif Switch s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole SA, en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses Régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole dans les Caisses Régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA. Ce transfert est réalisé vers les Caisses Régionales via

un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole SA sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des certificats coopératifs d'investissement et des certificats coopératifs d'associés émis par les Caisses Régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses Régionales à Crédit Agricole SA.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole SA de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses Régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole SA perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole SA, de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses Régionales.

Dans les comptes individuels, la garantie Switch est un engagement hors-bilan donné par les Caisses Régionales et symétriquement reçu par Crédit Agricole SA. La rémunération globale de la garantie est étalée sur la durée du contrat et comptabilisée en Produit Net Bancaire dans la marge d'intérêt. En cas d'exercice de la garantie, l'indemnisation est enregistrée symétriquement par Crédit Agricole SA et les Caisses Régionales en résultat dans le coût du risque. La clause de retour à meilleure fortune fait naître une provision dans les comptes de Crédit Agricole SA dont le montant est déterminé en fonction du caractère probable du remboursement.

Par avenant signé le 19 décembre 2013, Crédit Agricole SA et les Caisses Régionales ont décidé d'étendre l'assiette des garanties déjà accordées par les Caisses Régionales à Crédit Agricole SA à la participation de Crédit Agricole SA dans Crédit Agricole Assurances. Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014 et permettent désormais un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses Régionales et dans Crédit Agricole Assurances, ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

L'opération de simplification du groupe Crédit Agricole annoncée le 17 février 2016 a été réalisée le 3 août 2016. Sa réalisation entraîne le déboucement de la garantie Switch avec effet au 1er juillet 2016 pour sa composante couvrant les Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) et les Certificats Coopératifs d'Associés (CCA) et le remboursement du dépôt auprès de Crédit Agricole SA relatif à cette garantie.

A l'issue de cette opération, Crédit Agricole S.A. n'est plus actionnaire des Caisses Régionales ; celle-ci s'est donc accompagnée de la signature de deux avenants à la Convention Cadre de la garantie Switch, respectivement signés le 17 février 2016 (avenant n°2) et le 21 juillet 2016 (avenant n°3) et mettant notamment fin à la garantie sur les Certificats Coopératifs d'Investissement et des Certificats Coopératifs d'Associés. Ce dispositif ainsi modifié a pris effet le 1er juillet 2016 et permet désormais de transférer aux Caisses Régionales uniquement les exigences prudentielles des participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA) dans la limite d'un plafond contractuel (Switch Assurance).

- **Modalités :**

Nature	Montant au 31/12/2016	Produit d'intérêt au 31/12/2016
Dépôt de garantie Switch	161 287 271 €	13 583 884 €
Garantie données Switch	476 476 430 €	13 497 646 €

## Avances accordées à la SAS Rue de la Boétie

### Avec SAS Rue de la Boétie

- **Nature et Objet :**

Votre Caisse Régionale a accordé diverses avances au profit de SAS Rue de la Boétie qui ont fait l'objet d'une rémunération conformément aux différentes conventions signées.

- **Modalités :**

Modalité de rémunération	Solde avance 31/12/2015	Produit d'intérêt au 31/12/2015	Dividendes reçues au 31/12/2015
Selon la convention du 19 juin 2015	-	-	48 217 625 €

## Intégration fiscale au sein du Groupe Crédit Agricole :

### Avec Crédit Agricole S.A.

- **Nature et Objet :**

La convention prévoit de réallouer l'économie d'impôt liée à la minoration du résultat d'ensemble du groupe fiscal qui résulte de la neutralisation des dividendes intra-groupe. Par ailleurs, votre Caisse Régionale est tête du sous palier d'intégration fiscale incluant les 132 Caisses Locales et les filiales suivantes :

- CA Participations
- Centre Est Participations III
- Centre Est Participations IV
- SAS Campus CACE I
- SAS Campus CACE II
- SAS Campus CACE III
- SAS Campus CACE IV
- SA Wiggins
- Prestimmo
- Europimmo
- SEPI SARL
- SEPI SNC
- SCI du 36
- SCI 5 rue du Bœuf
- SCI Gambetta
- SCI quai Jean Moulin
- SCI 113 rue des Charmettes
- Crédit Agricole Création
- Interimob
- SCI 57 cours de la Liberté
- Crédit Agricole Centre Est Immobilier



- **Modalités :**

La charge d'impôt sur les sociétés 2016 de 101 850 355 K€ inclut une économie issue de l'intégration fiscale de 402 019 €.

Fait à Lyon et à Villeurbanne, le 24 février 2017

Les Commissaires aux Comptes

**MAZARS**

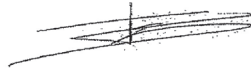


Anne Veaute

**KPMG AUDIT**



Philippe Massonnat



Frédéric Damaisin



Chapitre

2

# Les comptes consolidés aux normes IFRS

## PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ CONSOLIDANTE

Le Crédit agricole Centre-est, ayant son siège social 1 rue Pierre de Truchis de Lays à Champagne au Mont d'Or - 69410, est une société coopérative à capital variable immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 399 973 825. Son code APE est 6419 Z.

Sont rattachées au Crédit agricole Centre-est, 133 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre. Les comptes individuels sont représentatifs des comptes du Crédit agricole Centre-est seul, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales en sus des comptes des filiales consolidées.

De par la loi bancaire, le Crédit agricole Centre-est est un établissement de crédit doté des compétences bancaires et commerciales subséquentes et est soumis à la réglementation bancaire.

Le Crédit agricole Centre-est exerce également une activité d'assurance.

## ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

### Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 9,2 millions de sociétaires qui élisent quelques 30 902 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

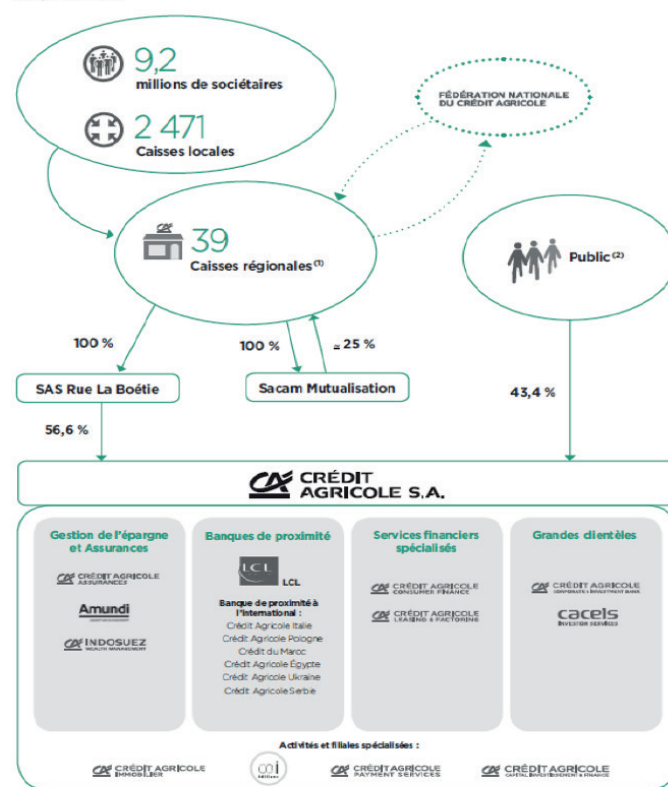
La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et

financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toute mesure nécessaire, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

### Organisation du Groupe (au 31 décembre 2016)

Le périmètre du groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales.



(1) La Caisse régionale de la Corse détient à 99,9 % par Crédit Agricole S.A., est actionnaire de Sacam Mutualisation.  
(2) Voir détail p. xi du document de référence 2016.

L'opération de simplification du Groupe Crédit Agricole annoncée le 17 février 2016 a été réalisée le 3 août 2016. L'essentiel des Certificats Coopératifs d'Investissement (« CCI ») et les Certificats Coopératifs d'Associé (« CCA ») des Caisses régionales détenus par Crédit Agricole S.A. ont été cédés dans une holding (« Sacam Mutualisation ») conjointement détenue par les Caisses régionales (Cf. note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période", paragraphe "Opération de simplification capitalistique du Groupe Crédit Agricole").

## RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

### Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

- **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A, qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en : "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (livret d'épargne populaire, livret de développement durable comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A. Elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en oeuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A., et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD, transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015), qui a également adapté le droit français au règlement sur le mécanisme de résolution unique) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Ce dispositif de résolution, ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, dans la mesure où, en tant qu'organe central, il doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau (en ce compris Crédit Agricole S.A.) bénéficie de cette solidarité financière interne.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du Réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, le Conseil de Résolution Unique doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du No Creditor Worse Off than on Liquidation – NCWOL – prévu à l'article L. 613-57-1 du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que l'existence de la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par le Conseil de Résolution Unique, sans qu'il soit possible de préjuger des modalités de cette prise en compte

#### • Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch)

L'opération de simplification de la structure du Groupe s'est traduite par la cession des participations CCI/CCA détenues par Crédit Agricole S.A. à une société intégralement détenue par les Caisses régionales, SACAM Mutualisation (Cf. note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période", paragraphe "Opération de simplification capitalistique du groupe Crédit Agricole"). Crédit Agricole S.A. n'étant plus au capital des Caisses régionales à l'issue de l'opération (à l'exception de 4 Caisses régionales pour lesquelles Crédit Agricole S.A. a conservé une partie marginale des CCA pour des raisons juridiques) ; celle-ci s'est accompagnée de la signature de deux avenants à la Convention Cadre de la garantie Switch.

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 complété par un premier avenant signé le 19 décembre 2013 et amendé par deux avenants en 2016 respectivement signés le 17 février (avenant n°2) et le 21 juillet (avenant n°3), s'inscrit dans le cadre des relations

financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les nouvelles garanties ont pris effet rétroactivement le 1<sup>er</sup> juillet 2016, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1<sup>er</sup> mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée totale ou partielle ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

A travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant désormais aux participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA), celles-ci étant mises en équivalence pour les besoins prudentiels : on parle désormais des garanties Switch Assurance. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A. et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de valeur de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, pourrait restituer les indemnisations préalablement perçues.

#### Sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant des garanties accordées par les Caisses régionales;
- Les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du Groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

#### Sur le plan comptable :

Les garanties s'analysent en substance comme des contrats d'assurance du fait de l'existence d'un risque d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

La norme IFRS 4 permet à l'émetteur d'un contrat d'assurance, de recourir aux principes comptables déjà appliqués pour des garanties données similaires, sous réserve d'effectuer un test de suffisance du passif selon les modalités visées par le paragraphe 14(b) de la norme. Par conséquent, le traitement comptable des garanties est assimilable à celui d'une garantie donnée à première demande et leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge

d'intérêt en Produit net bancaire. Dans le cas où il existerait des perspectives de perte nette à l'échéance après prise en compte d'hypothèse raisonnables de retour à meilleure fortune, une provision serait à doter, en Coût du risque, conformément aux exigences du test de suffisance du passif. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en Coût du risque.

Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Equivalence des participations détenues dans Crédit Agricole Assurance. Lors des arrêtés trimestriels, les Caisses régionales sont tenues d'estimer s'il existe un risque d'indemnisation et de le provisionner le cas échéant ; en cas de retour probable à meilleure fortune, aucun produit ne peut être comptabilisé, celui-ci n'étant pas certain. Lors des arrêtés semestriels et si les conditions sont vérifiées, les Caisses régionales comptabilisent les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

#### • Transactions avec les parties liées impactant le résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
<b>Intérêts reçus sur avances en comptes courants</b>	-	-
• SAS Rue la Boétie	-	5
• SAS Sacam Développement	885	882
<b>Dividendes reçus</b>	-	-
• SAS Rue la Boétie	48 218	26 956
• SAS Sacam Développement	1 746	3 198
• SAS Sacam International	975	325
<b>Rémunération de Garantie Crédit Agricole S.A. <sup>(1)</sup></b>	<b>13 498</b>	<b>17 478</b>
<b>Rémunération de dépôt de Garantie Crédit Agricole S.A. <sup>(1)</sup></b>	<b>13 584</b>	<b>21 519</b>

<sup>(1)</sup> cf note 2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

#### Autres relations internes

Le capital du Crédit agricole Centre-est est détenu à hauteur de 143 582 milliers d'euros (soit 75 %) par les 133 Caisses locales qui lui sont affiliées et à hauteur de 47 871 milliers d'euros (soit 25 %) par Sacam Mutualisation sous forme de Certificats coopératifs d'associés.

Le Conseil d'administration, constitué de 16 membres, ainsi que le Comité de Direction, comprenant 14 membres, représentent les principaux dirigeants du Crédit agricole Centre-est. Les avantages au personnel et autres rémunérations les concernant sont présentées en cumul dans le paragraphe 7.1.

#### • Informations relatives aux parties liées

Les transactions et soldes relatifs aux opérations avec les parties liées sont présentés ci après dès lors qu'ils sont jugés significatifs pour la compréhension des états financiers :



## COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2016	31/12/2015
• Intérêts et charges assimilées	4.1	369 612	419 038
• Commissions (produits)	4.2	343 222	341 046
• Commissions (charges)	4.2	(52 871)	(54 968)
• Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	4 678	6 299
• Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4	57 319	36 876
• Produits des autres activités	4.5	44 771	42 938
• Charges des autres activités	4.5	(13 824)	(12 881)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>752 907</b>	<b>778 348</b>
• Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4	(364 129)	(358 040)
• Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	(11 170)	(10 849)
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>377 608</b>	<b>409 459</b>
• Coût du risque	4.8	(33 650)	(44 859)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>343 958</b>	<b>364 600</b>
• Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	6.16	3 213	2 778
• Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	448	(219)
• Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.19	-	-
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>347 619</b>	<b>367 159</b>
• Impôts sur les bénéfices	4.10	(117 306)	(110 978)
• Résultat net d'impôt des activités abandonnées	6.15	-	-
<b>RESULTAT NET</b>		<b>230 313</b>	<b>256 180</b>
• Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
<b>RESULTAT NET – PART DU GROUPE</b>		<b>230 313</b>	<b>256 180</b>

## RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2016	31/12/2015
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>230 313</b>	<b>256 180</b>
• Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	4.11	(2 719)	2 607
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence</b>		<b>(2 719)</b>	<b>2 607</b>
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, des entreprises mises en équivalence	4.11	157	130
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	397	(895)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11	(39)	(32)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	4.11	-	-
<b>GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES</b>		<b>(2 204)</b>	<b>1 810</b>
• Gains et pertes sur écarts de conversion	4.11	-	-
• Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	4.11	18 698	11 852
• Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.11	-	-
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence</b>		<b>18 698</b>	<b>11 852</b>
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe, des entreprises mises en équivalence	4.11	920	4 632
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	(1 299)	(1 070)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11	(74)	2
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	4.11	-	-
<b>GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES</b>	<b>4.11</b>	<b>18 245</b>	<b>15 416</b>
<b>GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>4.11</b>	<b>16 041</b>	<b>17 226</b>
<b>RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>		<b>246 354</b>	<b>273 406</b>

**BILAN ACTIF**

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2016	31/12/2015
• Caisse, banques centrales	6.1	98 470	105 685
• Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2-6.9	16 780	19 874
• Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	63 609	57 866
• Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.7-6.8-6.9	3 292 232	2 086 928
• Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.7-6.9	2 272 923	3 020 733
• Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.7-6.9	19 483 596	18 395 909
• Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-	-
• Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.6-6.7-6.9	1 502 148	1 318 259
• Actifs d'impôts courants et différés	6.13	83 986	91 884
• Comptes de régularisation et actifs divers	6.14	446 526	420 047
• Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.15	-	-
• Participation aux bénéfices différée	6.20	-	-
• Participations dans les entreprises mises en équivalence	6.16	63 389	59 239
• Immeubles de placement	6.17	204 482	204 085
• Immobilisations corporelles	6.18	109 409	92 974
• Immobilisations incorporelles	6.18	16 335	16 333
• Ecart d'acquisition	6.19	-	-
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>27 653 885</b>	<b>25 889 816</b>

## BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2016	31/12/2015
• Banques centrales	6.1	-	-
• Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	5 740	4 663
• Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	104 519	112 440
• Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.10	13 271 864	12 260 296
• Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.10	8 731 111	8 177 263
• Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.11	384 317	488 090
• Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		47 783	34 699
• Passifs d'impôts courants et différés	6.13	35	79
• Comptes de régularisation et passifs divers	6.14	451 901	376 869
• Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.15	-	-
• Provisions techniques des contrats d'assurance	6.20	-	-
• Provisions	6.21	69 446	59 976
• Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.11	-	-
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>23 066 716</b>	<b>21 514 375</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>4 587 169</b>	<b>4 375 441</b>
<b>Capitaux propres - part du Groupe</b>		<b>4 587 152</b>	<b>4 375 423</b>
• Capital et réserves liées		736 211	749 584
• Réserves consolidées		3 556 990	3 322 062
• Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		63 638	47 597
• Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées		-	-
• Résultat de l'exercice		230 313	256 180
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>6.23</b>	<b>17</b>	<b>18</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>27 653 885</b>	<b>25 889 816</b>



Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les capitaux propres enregistrent une progression de **+ 211 728** milliers d'euros sur l'exercice 2016, passant de 4 375 441 milliers d'euros au 31 décembre 2015 à 4 587 169 milliers d'euros au décembre 2016. Cette variation provient essentiellement des éléments suivants :

- Diminution de capital souscrite par les sociétaires des Caisses locales : - **13 373** milliers d'euros,
- Distribution de dividendes sur l'exercice : - **21 587** milliers d'euros, dont 18 059 milliers d'euros au titre de la rémunération des certificats coopératifs d'associés détenu par Crédit Agricole S.A. et 3 528 milliers d'euros au titre de la rémunération des parts sociales détenues par les sociétaires des Caisses locales,
- Résultat bénéficiaire au 31 décembre 2016 : **+ 230 313** milliers d'euros,
- Autres variations en 2016 comptabilisées directement en capitaux propres : **+ 16 375** milliers d'euros

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du Crédit agricole Centre-est y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance. Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>	<b>347 619</b>	<b>367 160</b>
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	11 171	10 850
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	53 287	53 255
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	(3 213)	(2 778)
Résultat net des activités d'investissement	(410)	(802)
Résultat net des activités de financement	4	-
Autres mouvements	12 501	(2 932)
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>73 340</b>	<b>57 593</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	1 213 707	68 782
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(611 709)	132 961
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(343 647)	(256 372)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	13 047	18 988
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence <sup>(1)</sup>	1 994	1 960
Impôts versés	(110 143)	(146 740)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	163 249	(180 421)
Flux provenant des activités abandonnées	-	-
<b>TOTAL FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE <sup>(A)</sup></b>	<b>584 208</b>	<b>244 332</b>
<b>Flux liés aux participations <sup>(2)</sup></b>	<b>(1 073 100)</b>	<b>(14 686)</b>
<b>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>(27 160)</b>	<b>(22 827)</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT <sup>(B)</sup></b>	<b>(1 100 260)</b>	<b>(37 513)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires <sup>(3)</sup></b>	<b>(34 960)</b>	<b>(4 830)</b>
<b>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT <sup>(C)</sup></b>	<b>(34 960)</b>	<b>(4 830)</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie <sup>(D)</sup></b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)</b>	<b>(551 012)</b>	<b>201 989</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	598 683	396 694
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	105 682	109 319
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	493 001	287 375
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	47 671	598 683
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	98 470	105 682
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	(50 799)	493 001
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>(551 012)</b>	<b>201 989</b>

\* Composé du solde net du poste Caisse et banques centrales, hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées.

\*\* Composé du solde des postes Comptes ordinaires débiteurs sains et Comptes et prêts au jour le jour sains tels que détaillés en note 6.5 et des postes Comptes ordinaires créditeurs et Comptes et emprunts au jour le jour tels que détaillés en note 6.10 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole).

<sup>(1)</sup> Il s'agit du dividende reçu de CA Financements Suisse

<sup>(2)</sup> Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Au cours de l'année 2016, ces opérations ont généré un impact net de - 1 073 100 milliers d'euros sur la trésorerie du groupe Crédit agricole centre-est qui se décompose comme suit:

- Décaissement liés à des souscriptions dans des augmentations de capital pour - 1 073 353 milliers d'euros (dont Sacam Mutualisation pour -1 064 145 milliers d'euros)
- Décaissement liés à des acquisitions de titres pour - 526 milliers d'euros
- Encaissement de 779 milliers d'euros généré par des cessions de titres

<sup>(3)</sup> Le flux de trésorerie provenant des actionnaires, - 34 960 milliers d'euros, comprend :

- Décaissement de 13 373 milliers d'euros relatif à la diminution du capital des Caisses locales,
- Décaissement de 18 059 milliers d'euros au titre de la rémunération des certificats coopératifs d'associés détenus par Crédit Agricole S.A,
- Décaissement de 3 528 milliers d'euros liés à la rémunération des parts sociales des sociétaires des Caisses locales.

# 1 - PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES

## 1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2016 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en

utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2015. Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2016 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2016. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 <sup>ère</sup> application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
<b>Améliorations des IFRS cycle 2010-2012 :</b>	17 décembre 2014 (UE n° 2015/28)		
• IFRS 2 Paiement fondé sur des actions : Reformulation de la définition d'une condition d'acquisition de droits		1 <sup>er</sup> février 2015 <sup>(1)</sup>	Oui
• IFRS 3 Regroupement d'entreprises : Harmonisation sur la comptabilisation d'un ajustement éventuel du prix ; évaluation à la juste valeur des compléments de prix éventuels		1 <sup>er</sup> février 2015 <sup>(1)</sup>	Oui
• IFRS 8 Secteurs opérationnels : Regroupement de secteurs opérationnels et réconciliation des actifs sectoriels avec le total des actifs		1 <sup>er</sup> février 2015 <sup>(1)</sup>	Oui
• IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 38 Immobilisations incorporelles : Clarification sur la méthode optionnelle de réévaluation des immobilisations corporelles et incorporelles		1 <sup>er</sup> février 2015 <sup>(1)</sup>	Non
• IAS 24 Information relative aux parties liées : Modification de la définition d'une partie liée		1 <sup>er</sup> février 2015 <sup>(1)</sup>	Oui
<b>Amendement IAS 19 Avantages du personnel</b>			
• Régimes à prestations définies : précision sur la comptabilisation des cotisations des membres du personnel qui se rattachent aux services rendus mais qui ne dépendent pas du nombre d'années de service	17 décembre 2014 (UE n°2015/29)	1 <sup>er</sup> février 2015 <sup>(1)</sup>	Oui
<b>Amendement à IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 41 Agriculture</b>			
• Evaluation d'un actif biologique selon IAS 41 s'il ne correspond pas à une plante productrice	23 novembre 2015 (UE 2015/2113)	1 <sup>er</sup> janvier 2016	Non
<b>Amendement à IFRS 11 Partenariats</b>			
• Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une activité conjointe selon IFRS 3 si les actifs acquis constituent un "business" au sens d'IFRS 3 et non un simple groupe d'actifs	24 novembre 2015 (UE 2015/2173)	1 <sup>er</sup> janvier 2016	Oui
<b>Amendement à IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 38 Immobilisations incorporelles</b>			
• Clarifications sur la méthode d'amortissement fondée sur le revenu (interdite sous IAS 16 et acceptable sous IAS 38)	02 décembre 2015 (UE 2015/2231)	1 <sup>er</sup> janvier 2016	Oui
<b>Améliorations des IFRS cycle 2012-2014 :</b>	15 décembre 2015 (UE 2015/2343)		
• IFRS 5 Actifs non courants détenus en vue de la vente : Précision sur les modifications apportées à un plan de cession lorsqu'un actif non courant destiné à être cédé doit être reclassé en actif non courant destiné à être distribué, et réciproquement		1 <sup>er</sup> janvier 2016	Oui
• IFRS 7 Instruments financiers Informations à fournir : Clarification sur le maintien d'implication continue aux contrats de services dont la rémunération dépend de la performance des actifs transférés. Informations non obligatoires pour les arrêtés intermédiaires sur la compensation des actifs et passifs financiers		1 <sup>er</sup> janvier 2016	Oui
• IAS 19 Avantages au personnel : Précision sur le taux de rendement des obligations d'Etat utilisé pour l'actualisation de la dette actuarielle		1 <sup>er</sup> janvier 2016	Oui
• IAS 34 Information financière intermédiaire : Clarification sur l'emplacement possible des autres informations à fournir		1 <sup>er</sup> janvier 2016	Oui
<b>Amendement à IAS 1 Présentation des états financiers</b>			
• Objectif d'amélioration de la présentation d'informations	18 décembre 2015 (UE 2015/2406)	1 <sup>er</sup> janvier 2016	Oui
<b>Amendement IAS 27 Etats financiers individuels</b>			
• Autorisation à l'utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels	18 décembre 2015 (UE 2015/2441)	1 <sup>er</sup> janvier 2016	Non
<b>Amendement à IFRS 10-IFRS 12-IAS 28</b>			
• Entités d'investissement : application de l'exception à la consolidation	22 septembre 2016 (UE 2016/1703)	1 <sup>er</sup> janvier 2016	Non

<sup>(1)</sup> Soit à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 dans le Groupe.



Il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 <sup>ère</sup> application : exercices ouvert à compter du	Applicable dans le Groupe
<b>IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</b> • Remplacement d'IAS 11 sur la reconnaissance des contrats de construction et d'IAS 18 sur la reconnaissance des produits ordinaires	22 septembre 2016 (UE 2016/1905)	1 <sup>er</sup> janvier 2018	Oui
<b>IFRS 9 Instruments financiers</b> • Remplacement d'IAS 39 - Instruments financiers : classification et évaluation, dépréciation, couverture	22 novembre 2016 (UE 2016/2067)	1 <sup>er</sup> janvier 2018	Oui

### 1.1.1 Norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

La norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 (conformément au règlement UE 2016/1905). L'amendement « Clarification d'IFRS 15 » qui apporte des précisions complémentaires est en cours d'adoption par l'Union européenne et devrait entrer en vigueur à la même date.

Pour la première application de cette norme, le Groupe Crédit Agricole a choisi la méthode rétrospective modifiée, en comptabilisant l'effet cumulatif au 01/01/2018, sans comparatif au niveau de l'exercice 2017, et en indiquant en annexe les éventuelles incidences de la norme sur les différents postes des états financiers.

La norme IFRS 15 remplacera les normes IAS 11 Contrats de construction, IAS 18 Produits des activités ordinaires, ainsi que toutes les interprétations liées IFRIC 13 Programmes de fidélisation de la clientèle, IFRIC 15 Contrats de construction de biens immobiliers, IFRIC 18 Transferts d'actifs provenant de clients et SIC 31 Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité.

Elle regroupe dans un texte unique les principes de comptabilisation des revenus issus des ventes de contrats à long terme, ventes de biens, ainsi que des prestations de services qui n'entrent pas dans le champ d'application des normes relatives aux instruments financiers (IAS 39), aux contrats d'assurance (IFRS 4) ou aux contrats de location (IAS 17). Elle introduit des concepts nouveaux qui pourraient modifier les modalités de comptabilisation de certains revenus du produit net bancaire.

Une étude d'impact de la mise œuvre de la norme dans le Groupe Crédit Agricole est en cours de réalisation, avec des premiers résultats attendus début 2017.

### 1.1.2 Norme IFRS 9 Instruments Financiers

La norme IFRS 9 Instruments Financiers est appelée à remplacer la norme IAS 39 Instruments financiers. Elle a été adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2016 et publiée au Journal Officiel de l'Union européenne le 29 novembre 2016. Elle entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

#### 1.1.2.1 Les principales évolutions apportées par la norme

##### Classement et évaluation des actifs financiers

Sous IFRS 9, les critères de classement et d'évaluation dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié d'instrument de dette (prêt, avance, crédit, titre obligataire, part de fonds) ou d'instruments de capitaux propres (action).

S'agissant des instruments de dettes (prêts et titres à revenus fixes ou déterminables), la norme IFRS 9 s'appuie sur le modèle de gestion d'une part et sur l'analyse des caractéristiques contractuelles d'autre part, pour classer et évaluer les actifs financiers.

- Les trois modèles de gestion :
  - Le modèle de pure collecte dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie ;
  - Le modèle mixte dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie et de céder l'actif s'il existe une opportunité ; et
  - Le modèle de pure cession dont l'intention est de céder l'actif.
- Les caractéristiques contractuelles (test 'Solely Payments of principal & Interests' ou test 'SPPI') :

Ce second critère est appliqué aux caractéristiques contractuelles du prêt ou du titre de dette pour en déduire l'éligibilité définitive de l'instrument à une catégorie comptable de classement et d'évaluation.

Lorsque l'instrument de dette a des flux de trésorerie attendus qui ne reflètent pas uniquement des éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts (i.e taux simple), ses caractéristiques contractuelles sont jugées trop complexes et dans ce cas, le prêt ou le titre de dette est comptabilisé à la juste valeur par résultat quel que soit le modèle de gestion. Sont visés les instruments qui ne respectent pas les conditions du test 'SPPI'.

Sur cet aspect, certains points d'interprétation sont encore à l'étude au niveau de l'IASB. Ainsi, le Groupe Crédit Agricole suit attentivement les discussions à l'IASB relatives notamment à certaines indemnités de remboursement anticipé et prendra en compte le cas échéant les conclusions de ces discussions.

Sur la base des critères énoncés ci-dessus :

- Un instrument de dette est comptabilisé au coût amorti à condition d'être détenu en vue d'en percevoir les flux de trésorerie représentatifs uniquement d'éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts respectant le test SPPI.
- Un instrument de dette est comptabilisé à la juste valeur par capitaux propres recyclables à condition d'être dans un modèle mixte de collecte de flux de trésorerie et de revente en fonction des opportunités, sous réserve que ses caractéristiques contractuelles soient également représentatives d'éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts respectant le test SPPI.
- Un instrument de dette qui n'est pas éligible à la catégorie coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables est enregistré en juste valeur par résultat. C'est le cas notamment des instruments de dette dont le modèle de gestion est de pure cession. Cela concerne également les parts d'OPCVM non consolidées qui sont des instruments de dette ne respectant pas le test SPPI indépendamment du modèle de gestion.

**S'agissant des instruments de capitaux propres** (investissements de type actions), ils doivent être, par défaut, comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction).

En synthèse, l'application du volet classement et évaluation d'IFRS 9 devrait conduire à une augmentation de la part des instruments financiers –OPCVM et instruments de capitaux propres– valorisés à la juste valeur par résultat. Globalement, les prêts et créances respectent le test SPPI et resteront au coût amorti.

### Dépréciation

La norme IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation qui exige de comptabiliser les pertes de crédit attendues ('Expected Credit Losses' ou 'ECL') sur les crédits et les instruments de dette évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, sur les engagements de prêts et sur les contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur, ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et créances commerciales.

Cette nouvelle approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues alors que dans le

modèle de provisionnement d'IAS 39, elle est conditionnée par la constatation d'un événement objectif de perte avérée.

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuelles et ceux attendus (incluant le principal et les intérêts).

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique.

La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêté (*Point in Time*) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (*Forward Looking*), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (*Through The Cycle*) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (*downturn*) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ("*Loss Given Default*" ou "*LGD*").

Le nouveau modèle de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes :

- 1<sup>ère</sup> étape : dès la comptabilisation initiale de l'instrument (prêt, titre de dette, garantie ...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2<sup>ème</sup> étape : dans un deuxième temps, si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes prévues sur sa durée de vie ;
- 3<sup>ème</sup> étape : dans un troisième temps, dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité.

Concernant la deuxième étape, le suivi et l'estimation de la dégradation significative du risque de crédit peuvent être effectués sur une base individuelle de niveau transactionnel ou sur une base collective de niveau portefeuille en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques communes de risque de crédit. La démarche repose sur l'utilisation d'un large éventail d'informations, incluant des données historiques de pertes observées, des ajustements de nature conjoncturelle et structurelle, ainsi que des projections de pertes établies à partir de scénarii raisonnables.

Cette dégradation dépend du niveau de risque à la date de comptabilisation initiale et doit être constatée avant que la transaction ne soit dépréciée (3<sup>ème</sup> phase).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Crédit agricole Centre-est s'inscrit dans le processus du Groupe Crédit Agricole fondé sur deux niveaux d'analyse :

- Un premier niveau dépendant de règles et de critères absolus et relatifs qui s'imposent à l'ensemble des entités du Groupe ;
- Un deuxième niveau lié à l'appréciation en local de critères qualitatifs du risque porté par le Groupe sur ses portefeuilles pouvant conduire à durcir les critères de dégradation définis en premier niveau (bascule d'un portefeuille ou sous-portefeuille en phase 2 d'ECL à maturité).

Il existe une présomption réfutable de dégradation significative en présence d'un impayé de plus de trente jours. Le Groupe pourra réfuter cette présomption sur le périmètre des encours pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits, en particulier les expositions suivies en méthodes avancées, considérant que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayés de plus de trente jours.

En l'absence de modèle de notation interne, le Crédit agricole Centre-est retiendra le seuil absolu d'impayés supérieur à trente jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en deuxième phase.

Concernant le périmètre des instruments entrant dans la troisième étape de provisionnement, le Groupe alignera la définition de la défaillance avec celle du défaut actuellement utilisée en gestion pour des fins réglementaires.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- Un arriéré de paiement généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- L'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

En synthèse, le nouveau modèle de provisionnement d'IFRS 9 pourrait conduire à une augmentation du montant des dépréciations sur les prêts et titres comptabilisés au bilan au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables, et sur les engagements hors bilan ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et les créances commerciales.

### Comptabilité de couverture

Sur la comptabilité de couverture (hors opérations de macro-couverture de juste valeur), la norme IFRS 9 prévoit des évolutions limitées par rapport à IAS 39. Les dispositions de la norme s'appliquent au périmètre suivant :

- Toutes les opérations de micro-couverture ; et
- Les opérations de macro-couverture de flux de trésorerie uniquement.

Les opérations de macro-couverture de Juste Valeur de risque de taux sont exclues et peuvent rester dans le champ d'IAS 39 (option).

Lors de la première application de la norme IFRS 9, deux possibilités sont offertes par la norme :

- Appliquer le volet « couverture » IFRS 9 ; ou
- Maintenir IAS 39 jusqu'à l'application d'IFRS 9 pour l'ensemble des relations de couverture (au plus tard lorsque le texte macro-couverture de Juste Valeur de taux sera adopté par l'Union européenne).

Conformément à la décision du Groupe, le Crédit agricole Centre-est n'appliquera pas ce volet de la norme.

Toutefois, des informations devront être fournies dans les annexes aux états financiers avec une granularité accrue sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers.

### 1.1.2.2 Le déploiement du projet dans le groupe Crédit Agricole

Le Crédit agricole Centre-est fait partie intégrante du projet Groupe qui s'est organisé pour mettre en œuvre la norme IFRS 9 dans les délais requis, en associant l'ensemble des fonctions comptables, finances, risques et informatiques.

#### Les étapes du projet et les réalisations à date

Au premier semestre 2015, les travaux ont porté sur :

- L'analyse des dispositions de la norme, avec une attention particulière sur les changements induits par les nouveaux critères de classement et d'évaluation des actifs financiers et par la refonte du modèle de dépréciation du risque de crédit qui requiert de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues (ECL) ;
- L'identification des questions clés et des principaux sujets d'interprétation comptable à partir des premiers macro-chiffrages des impacts de la norme.

Après cette étape d'analyse et de diagnostic, le Crédit agricole Centre-est a pris part à la phase de mise en œuvre du projet à partir de septembre 2015.

Par ailleurs, depuis le début de l'année 2016, le Crédit agricole Centre-est a été associé aux principales réalisations qui ont concerné :

- Les chantiers normatifs avec l'identification des principaux impacts sur les états financiers et la définition du processus cible de provisionnement du Groupe qui s'est concrétisé par la rédaction d'un cadre méthodologique commun ;
- Les chantiers méthodologiques Groupe de définition des options possibles concernant la formule de calcul des provisions, la dégradation significative et le *forward looking*, ainsi que la méthodologie de calcul de la juste valeur des crédits ;
- Des simulations provisoires des impacts de la nouvelle norme sur les états financiers et les fonds propres prudentiels, notamment pour répondre au mieux aux demandes de l'Autorité Bancaire Européenne au niveau du Groupe Crédit Agricole. Ces travaux ont été effectués sur la base des données comptables au 31/12/2015 de niveau Groupe ;
- Les chantiers informatiques avec des impacts majeurs dans les systèmes d'information, impliquant des travaux de spécifications

sur les outils Risques et Finance et des choix d'outils mutualisés, à savoir : un outil central de provisionnement et pour les titres de dettes cotés un outil d'analyse des caractéristiques contractuelles permettant l'industrialisation du test *SPPI*.

L'ensemble de ces travaux de déploiement se poursuivront en 2017 et intégreront des chiffrages d'impact sur la base des états financiers au 31 décembre 2016 afin de répondre notamment à la demande de l'Autorité Bancaire Européenne (EBA).

### 1.1.2.3 Transition

La norme IFRS 9 est d'application rétrospective et obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans l'obligation de retraiter les états financiers de la période comparative 2017. En conséquence, le Crédit agricole Centre-est ne prévoit pas de retraiter les états financiers présentés en comparaison avec ceux de l'année 2018.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2016 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le groupe au 31 décembre 2016.

Cela concerne en particulier la norme IFRS 16.

La norme **IFRS 16 Contrats de location** remplacera la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4 Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC 15 Avantages dans les contrats de location et SIC 27 Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location). Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 imposera pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Une étude d'impact de la mise en œuvre de la norme dans le Groupe Crédit Agricole sera réalisée en 2017 afin d'en évaluer les principaux enjeux.

Par ailleurs, trois amendements à des normes existantes ont été publiés par l'IASB, sans enjeu majeur pour le Groupe : il s'agit des amendements à IAS 7 Etat des flux de trésorerie, à IAS 12 Impôts sur le résultat, applicables au Groupe Crédit Agricole S.A. au 1<sup>er</sup> janvier 2017 tandis que l'amendement à IFRS 2 Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2018, ces dates seront confirmées après adoption de ces textes par l'Union européenne.

## 1.2 Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Crédit agricole Centre-est utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n°2013-04 du 07 novembre 2013.

## 1.3 Principes et méthodes comptables

### 1.3.1 Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation ;

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- Instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- Participations non consolidées ;
- Régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs ;
- Dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- Dépréciations des créances ;
- Provisions ;
- Actifs d'impôts différés ;
- La valorisation des entités mises en équivalence ;

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

### 1.3.2 Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur

classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

### 1.3.2.1 Titres à l'actif

#### • Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres, définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

#### - *Actifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option*

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par le Crédit agricole Centre-est.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, le Crédit agricole Centre-est a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur sur option pour les actifs suivants : BMTN, EMTN ou obligation dont le dérivé incorporé doit être séparé du contrat hôte, car son taux est indexé sur des actions, paniers d'actions ou indices. Le Crédit agricole Centre-est a fait le choix de comptabilisation de l'instrument hybride à la juste valeur sur option sans séparation pour ces actifs financiers.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

#### - *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le Crédit agricole Centre-est a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le Crédit agricole Centre-est a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

#### - *Prêts et créances*

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.



Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

#### **- Actifs financiers disponibles à la vente**

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A.

La fixation de paramètres permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie est complexe et ne permet pas de déterminer une juste valeur fiable au sens de la norme IAS 39. Cela concerne des éléments tels que :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A.,
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- Les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- La mise en commun de moyens et,
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole,

En conséquence, et en application de l'exception prévue par la norme IAS 39, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût dans les comptes des Caisses régionales. Les titres font l'objet d'un test de dépréciation annuel et, le cas échéant, en cas d'indice de pertes de valeur (cf partie principes et méthodes comptables - dépréciation des titres).

#### **• Dépréciation des titres**

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus

après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, le Crédit agricole Centre-est utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. Le Crédit agricole Centre-est prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères le Crédit agricole Centre-est constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50% ou observée pendant plus de 3 ans.

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

Les titres SAS Rue la Boétie, valorisés au coût, font systématiquement l'objet d'un test de dépréciation annuel et en cas d'indices de pertes de valeurs.

A titres d'exemples, les situations suivantes pourraient être considérées comme des indications objectives de dépréciation (à apprécier en fonction de leur significativité) :

- Annonce d'un plan de restructuration ou de cession sur le périmètre Groupe Crédit Agricole S.A.,
- Baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A.,
- Diminution de l'actif net consolidé de Crédit Agricole S.A.,
- Constatation d'un résultat net déficitaire,
- Dégradation de la notation de Crédit Agricole S.A. ...

Une dépréciation sera enregistrée en résultat dès lors que la valeur comptable du titre sera supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation ne se fait que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte

de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,

- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

#### • Date d'enregistrement des titres

Les titres classés dans les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances » sont enregistrés à la date de règlement livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

#### 1.3.2.2 Reclassements d'actifs financiers

Conformément à IAS 39, il est autorisé d'opérer des reclassements de la catégorie Actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (HTM) en cas de changement d'intention de gestion et si les critères de reclassement en HTM sont respectés.

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est également autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Le Crédit agricole Centre-est n'a réalisé aucun reclassement de cette nature en 2016 comme en 2015.

#### 1.3.2.3 Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

#### • Dépréciations de créances

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances, tel que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les dépréciations peuvent être réalisées sur base individuelle, sur base collective, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

#### - Dépréciations sur base individuelle

Le risque de perte avéré est tout d'abord examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation. Le montant des

dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

#### **- Dépréciations sur base collective**

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le Crédit agricole Centre-est a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives. Elles sont déterminées par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

#### **Dépréciations calculées à partir de modèles bâlois**

Dans le cadre de la réglementation bâloise, le Crédit agricole Centre-est détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles Bâlois, d'un coefficient correcteur de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat

#### **Autres dépréciations sur base collective**

Par ailleurs, le Crédit agricole Centre-est a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

L'encours des provisions sectorielles s'élève à 109 459 milliers d'euros dont 46 821 milliers d'euros relatifs aux crédits habitat, 12 641 milliers d'euros sur le secteur des professionnels, 30 830 pour les filières agricoles (viticulture, élevage et cultures), 6 890 milliers d'euros pour la filière promotion immobilière, 4 698 milliers d'euros pour la Foncière, et 7 579 milliers d'euros pour les opérations de LBO.

#### **• Restructurations de créances**

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les créances saines, au moment de la restructuration.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, qui peut notamment provenir du report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur comptable du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La perte constatée lors d'une restructuration de créance est comptabilisée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de 30 jours d'impayés.

Les crédits restructurés restent classés dans cette catégorie pendant une période de deux ans (trois ans s'ils étaient en défaut au moment de la restructuration).

#### **• Encours en souffrance**

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

#### **• Renégociations commerciales**

Les créances renégociées pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisées en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à cette date à leur juste valeur puis ultérieurement au coût amorti à partir du taux d'intérêt effectif déterminé selon les conditions du nouveau contrat

#### **• Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)**

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du Groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En



conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

### 1.3.2.4 Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

#### • Titres au passif

#### - Distinction dettes – capitaux propres

La distinction entre instrument de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un instrument de dettes constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

### 1.3.2.5 Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des Dettes envers la clientèle malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le Groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.21 « Provisions ».

### 1.3.2.6 Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

#### • La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le Groupe

Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- couverture d'investissement net à l'étranger : Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

#### • Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être

comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

#### 1.3.2.7 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de *Crédit Valuation Adjustment (CVA) / Debit Valuation Adjustment (DVA)*.

Le Crédit agricole Centre-est considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

#### • Juste valeur des émissions structurées

Conformément à la norme IFRS 13, le Crédit agricole Centre-est valorise ses émissions structurées comptabilisées à la juste valeur en prenant comme référence le spread émetteur que les intervenants spécialisés acceptent de recevoir pour acquérir de nouvelles émissions du Groupe.

#### • Risque de contrepartie sur les dérivés

Le Crédit agricole Centre-est intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debt Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du Groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le Groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La

méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

- **Hiérarchie de la juste valeur**

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation

- **Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs**

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le Crédit agricole Centre-est retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- **Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1**

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;

- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- **Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité**

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur,

conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Pour le groupe Crédit agricole Centre-est, cela concerne le titre SAS Rue la Boétie, titre de participation de société non cotée sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

### 1.3.2.8 Gains ou pertes nets sur instruments financiers

- **Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat**

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

- **Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente**

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

### 1.3.2.9 Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, le Crédit agricole Centre-est compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement

répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

Cet effet de compensation est présenté dans le tableau de la note 6.12 relative à l'amendement d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers.

### 1.3.2.10 Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

### 1.3.2.11 Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration,
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et, lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction, ou
- lorsque les analyses quantitative et qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

### 1.3.3 Provisions (IAS 37 et 19)

Le Crédit agricole Centre-est identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, le Crédit agricole Centre-est a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.21 « Provisions ».

### 1.3.4 Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

#### • Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

#### • Avantages postérieurs à l'emploi

##### - Régimes à prestations définies

Le Crédit agricole Centre-est détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer



lors des exercices futurs (cf. note 7.4 « Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies »).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19 révisé le Crédit agricole Centre-est impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Crédit agricole Centre-est a souscrit des assurances auprès de PREDICA et d'ADICAM.

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique Provisions. Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du Crédit agricole Centre-est, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la Convention Collective du Groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

### **- Régimes à cotisations définies**

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le Crédit agricole Centre-est n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

### **1.3.5 Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)**

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme s'applique aux transactions effectuées avec les salariés et plus précisément :

- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le Groupe Crédit Agricole S.A. éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres (stock- options, attribution d'actions gratuites, rémunérations variables versées en cash indexé ou en action etc.).

Aucune action de ce type n'a été octroyée aux salariés du Crédit agricole Centre-est en 2016 comme en 2015.

### **1.3.6 Impôts courants et différés**

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés. Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un

actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

Les plus-values sur les titres de participation relevant du régime fiscal de la prépondérance immobilière sont taxées, au taux de droit commun. Les plus-values latentes à la clôture de l'exercice génèrent donc une différence temporaire donnant lieu au calcul d'un impôt différé selon les critères et taux d'imposition de droit commun.

Les moins-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, ne sont pas déductibles.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ;

et

- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
  - a) soit sur la même entité imposable ;
  - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), le groupe Crédit agricole Centre-est a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du CGI) en déduction des charges de personnel.

### 1.3.7 Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le Groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises

résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le Groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	40 ans
Second œuvre	15 à 25 ans
Installations techniques	10 à 15 ans
Agencements	5 à 25 ans
Matériel informatique	5 à 7 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	5 à 7 ans (dégressif ou linéaire)

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le Crédit agricole Centre-est sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

### 1.3.8 Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du Groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

### 1.3.9 Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

- les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
- ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
- iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;

- les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

### 1.3.10 Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :



- l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et de l'amortissement financier relatif à la période comprise entre la date de dernière échéance et la clôture de l'exercice ;
- la valeur nette comptable des immobilisations louées ;
- la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

### 1.3.11 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)

Le Crédit agricole Centre-est ne possède pas d'actif concerné par cette norme IFRS 5.

## 1.4. Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10 IFRS 11 et IAS 28)

### 1.4.1 Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale du Crédit agricole Centre-est et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, le Crédit agricole Centre-est dispose d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable.

#### • Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le Groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui

créé l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du Groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit agricole Centre-est représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière, prises de décisions politiques et commerciales communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le Groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée du Crédit agricole Centre-est et ses 133 Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

#### • Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque le Crédit agricole Centre-est est exposé ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent au Crédit agricole Centre-est la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. Le Crédit agricole Centre-est contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une

entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque le Crédit agricole Centre-est détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions du Crédit agricole Centre-est lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par le Crédit agricole Centre-est, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation du pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysés afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquels donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Le Crédit agricole Centre-est est présumé avoir une influence notable lorsqu'il détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

#### • Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 18, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

### 1.4.2 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par le Crédit agricole Centre-est sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle du Crédit agricole Centre-est ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable le Crédit agricole Centre-est constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un « écart d'acquisition » complémentaire,
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession-/- dilution en résultat.

### 1.4.3 Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

#### 1.4.4 Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère).
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat lors de la cession totale ou partielle de l'entité. Dans le cas de la cession d'une filiale (contrôle exclusif), le reclassement de capitaux propres à résultat intervient uniquement en cas de perte de contrôle.

#### 1.4.5 Regroupements d'entreprises – Ecarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun notamment les fusions de Caisses régionales, lesquels sont exclus du champ d'application d'IFRS 3. Ces opérations sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS 8, aux valeurs comptables selon la méthode de la mise en commun d'intérêts, par référence à la norme américaine ASU805-50 qui apparaît conforme aux principes généraux IFRS.

Le Groupe Crédit agricole Centre-est n'a pas d'écart d'acquisition au 31 décembre 2016. Les différences de première consolidation relatives aux sociétés Europimmo et Sepi sont affectées à la valeur des immeubles.

## 2. PRINCIPALES OPÉRATIONS DE STRUCTURE ET ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2016 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12 « Périmètre de consolidation au 31 décembre 2016 ».

### • Opération de simplification capitalistique du Groupe Crédit Agricole

L'opération de simplification du Groupe Crédit Agricole annoncée le 17 février 2016 a été réalisée le 3 août 2016. L'essentiel des Certificats Coopératifs d'Investissement (« CCI ») et les Certificats Coopératifs d'Associé (« CCA ») détenus par Crédit Agricole S.A. ont été cédés à une holding (« Sacam Mutualisation ») conjointement détenue par les Caisses régionales. Le prix de cession fixé initialement sur un multiple des capitaux propres IFRS consolidés retraités des Caisses régionales de Crédit Agricole arrêtés au 31 décembre 2015, soit 18,025 milliards d'euros, a fait l'objet d'un ajustement pour tenir compte de l'évolution des capitaux propres IFRS consolidés retraités des Caisses régionales entre le 31 décembre 2015 et le 30 juin 2016. Cet ajustement s'élève à 517 millions d'euros de sorte que le prix final de cession des CCI et CCA transférés par Crédit Agricole S.A. à SACAM Mutualisation (filiale à 100% des Caisses régionales), s'élève à 18,542 milliards d'euros. Le financement de « Sacam Mutualisation » a été réalisé via un apport en capital des Caisses régionales (souscription par chacune des Caisses régionales à une augmentation de capital de SACAM Mutualisation lui permettant d'acquérir les CCI/CCA détenus par Crédit Agricole SA). Dans ce cadre, la Caisse régionale du Crédit agricole Centre-est a participé à l'augmentation de capital de Sacam Mutualisation pour un montant de 1 064 millions d'euros. Des prêts seniors de Crédit Agricole SA à hauteur de 11 milliards d'euros ont été consentis aux Caisses régionales pour financer une partie de l'augmentation de capital de « Sacam Mutualisation », dont 631 millions d'euros en faveur de la Caisse régionale du Crédit agricole Centre-est.

Cette opération s'inscrit dans une optique de simplification de la structure du Groupe, d'accroissement de la mutualisation des résultats des Caisses régionales et permet le maintien et le renforcement de la solidarité économique entre les Caisses régionales qui existait déjà indirectement au travers de la participation de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales et de la garantie Switch CCI/CCA.

Post opération, la Caisse régionale du Crédit agricole Centre-est conserve un niveau de solvabilité extrêmement solide. Sa réalisation entraîne le débouclage de la garantie Switch avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2016 pour sa composante couvrant les CCI/CCA et le remboursement du dépôt auprès de Crédit Agricole SA relatif à cette garantie (5 milliards d'euros pour l'ensemble des Caisses régionales et 256,7 millions d'euros pour la Caisse régionale du Crédit agricole Centre-est).

- **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch)**

Suite à l'opération de simplification de la structure du Groupe qui s'est traduite par la cession des participations CCI/CCA détenues par Crédit Agricole S.A. à une société intégralement détenue par les Caisses régionales, SACAM Mutualisation, Crédit Agricole S.A. n'est plus au capital des Caisses régionales à l'issue de l'opération (à l'exception de 4 Caisses régionales pour lesquelles Crédit Agricole S.A. a conservé une partie marginale des CCA pour des raisons juridiques) ; celle-ci s'est donc accompagnée de la signature de deux avenants à la Convention Cadre de la garantie Switch, respectivement signés le 17 février (avenant n°2) et le 21 juillet (avenant n°3) et mettant notamment fin à la garantie sur les CCI/CCA.

Ce dispositif ainsi modifié a pris effet le 1<sup>er</sup> juillet et permet désormais de transférer aux Caisses régionales uniquement les exigences prudentielles des participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA) dans la limite d'un plafond contractuel : on parle donc désormais des Switch Assurance.

La bonne fin du dispositif reste sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A. et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, peut restituer les indemnisations préalablement perçues.

### 3. GESTION FINANCIÈRE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE

Le pilotage des risques bancaires au sein du Crédit agricole Centre-est est assurée par les directions qui ont pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels. La description de ces dispositifs ainsi que les informations

narratives figurent désormais dans le Rapport de gestion, chapitre « Politique de couverture des risques », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

#### 3.1 Risque de crédit

(cf. Rapport de gestion – chapitre « Politique de couverture des risques »).

##### 3.1.1 Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
• Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	16 780	19 874
• Instruments dérivés de couverture	63 609	57 866
• Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	831 786	798 025
• Prêts, créances et dépôts de garantie sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	32 492	122 681
• Prêts, créances et dépôts de garantie sur la clientèle	19 483 596	18 395 909
• Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 502 148	1 318 259
<b>EXPOSITION DES ENGAGEMENTS DE BILAN (NETS DE DÉPRÉCIATIONS)</b>	<b>21 930 411</b>	<b>20 712 614</b>
• Engagements de financement donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	2 005 546	1 762 575
• Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	599 059	539 497
• Provisions - Engagements par signature	(1 612)	(2 041)
<b>EXPOSITION DES ENGAGEMENTS HORS BILAN (NETS DE PROVISIONS)</b>	<b>2 602 993</b>	<b>2 300 031</b>
<b>EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT</b>	<b>24 533 404</b>	<b>23 012 645</b>

Les garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
• Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	5 054	-
• Prêts et créances sur la clientèle	12 141 730	11 767 549
• Engagements de financement donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	524 178	409 252
• Engagements de garantie donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	-	-

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

### 3.1.2 Concentrations par agent économique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au crédit agricole) :

(en milliers d'euros)	31/12/2016				Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
• Administration générale	1 272 775	-	-	277	1 272 498
• Banques centrales	-	-	-	-	-
• Etablissements de crédit	32 492	-	-	-	32 492
• Grandes entreprises	2 822 386	93 571	70 865	34 185	2 717 336
• Clientèle de détail	15 781 813	302 796	188 402	99 649	15 493 762
<b>TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE <sup>(1)</sup></b>	<b>19 909 466</b>	<b>396 367</b>	<b>259 267</b>	<b>134 111</b>	<b>19 516 088</b>

<sup>(1)</sup> Dont encours restructurés pour des raisons de défaillance du client pour 141 227 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	31/12/2015				Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
• Administration générale	1 369 971	-	-	464	1 369 507
• Banques centrales	-	-	-	-	-
• Etablissements de crédit	26 540	-	-	-	26 540
• Grandes entreprises	2 687 290	89 961	64 764	37 061	2 585 465
• Clientèle de détail	14 725 154	303 003	188 164	95 971	14 441 019
<b>TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE <sup>(1)</sup></b>	<b>18 808 955</b>	<b>392 964</b>	<b>252 928</b>	<b>133 496</b>	<b>18 422 531</b>

<sup>(1)</sup> Dont encours restructurés pour des raisons de défaillance du client pour 126 000 milliers d'euros.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE</b>	-	-
• Administration générale	77 732	61 316
• Grandes entreprises	515 053	390 318
• Clientèle de détail	1 412 761	1 310 941
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT</b>	<b>2 005 546</b>	<b>1 762 575</b>
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE</b>	-	-
• Administration générale	2 477	3 116
• Grandes entreprises	465 284	374 401
• Clientèle de détail	131 405	164 183
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DE GARANTIE</b>	<b>599 166</b>	<b>541 700</b>

Dettes envers la clientèle -Ventilation par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
• Administration générale	25 052	24 485
• Grandes entreprises	3 397 747	3 143 830
• Clientèle de détail	5 308 312	5 008 948
<b>TOTAL DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE</b>	<b>8 731 111</b>	<b>8 177 263</b>

### 3.1.3 Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au crédit agricole) :

(en milliers d'euros)	31/12/2016				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
• France (y compris DOM-TOM)	19 487 904	384 388	248 061	132 526	19 107 317
• Autres pays de l'Union européenne	77 975	2 209	1 956	214	75 805
• Autres pays d'Europe	283 099	9 222	8 985	1 106	273 008
• Amérique du Nord	13 821	3	2	80	13 739
• Amériques centrale et du Sud	4 045	-	-	3	4 042
• Afrique et Moyen-Orient	24 337	361	214	101	24 022
• Asie et Océanie (hors Japon)	18 061	184	49	59	17 953
• Japon	224	-	-	22	202
• Organismes supranationaux	-	-	-	-	-
<b>TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE <sup>(1)</sup></b>	<b>19 909 466</b>	<b>396 367</b>	<b>259 267</b>	<b>134 111</b>	<b>19 516 088</b>

<sup>(1)</sup> Dont encours restructurés pour des raisons de défaillance du client pour 141 227 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	31/12/2015				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
• France (y compris DOM-TOM)	18 396 725	383 107	243 712	130 790	18 022 223
• Autres pays de l'Union européenne	72 144	1 862	1 636	1 157	69 351
• Autres pays d'Europe	277 270	7 571	7 371	1 257	268 642
• Amérique du Nord	14 598	-	-	135	14 463
• Amériques centrale et du Sud	4 336	-	-	8	4 328
• Afrique et Moyen-Orient	26 046	382	207	103	25 736
• Asie et Océanie (hors Japon)	17 576	42	2	44	17 530
• Japon	260	-	-	2	258
• Organismes supranationaux	-	-	-	-	-
<b>TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE <sup>(1)</sup></b>	<b>18 808 955</b>	<b>392 964</b>	<b>252 928</b>	<b>133 496</b>	<b>18 422 531</b>

<sup>(1)</sup> Dont encours restructurés pour des raisons de défaillance du client pour 126 000 milliers d'euros.



Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE</b>	-	-
• France (y compris DOM-TOM)	1 995 981	1 755 939
• Autres pays de l'Union européenne	4 357	1 359
• Autres pays d'Europe	3 984	3 098
• Amérique du Nord	372	941
• Amériques centrale et du Sud	63	53
• Afrique et Moyen-Orient	507	715
• Asie et Océanie (hors Japon)	260	449
• Japon	22	21
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT</b>	<b>2 005 546</b>	<b>1 762 575</b>
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE</b>	-	-
• France (y compris DOM-TOM)	598 981	540 864
• Autres pays de l'Union européenne	4	804
• Autres pays d'Europe	7	32
• Amérique du Nord	163	-
• Amériques centrale et du Sud	-	-
• Afrique et Moyen-Orient	-	-
• Asie et Océanie (hors Japon)	11	-
• Japon	-	-
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DE GARANTIE</b>	<b>599 166</b>	<b>541 700</b>

Dettes envers la clientèle -Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
• France (y compris DOM-TOM)	8 536 409	7 979 201
• Autres pays de l'Union européenne	52 828	52 196
• Autres pays d'Europe	110 108	113 918
• Amérique du Nord	9 512	9 805
• Amériques centrale et du Sud	1 629	2 305
• Afrique et Moyen-Orient	12 321	10 967
• Asie et Océanie (hors Japon)	7 142	7 662
• Japon	1 162	1 209
• Organismes supra-nationaux	-	-
<b>TOTAL DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE</b>	<b>8 731 111</b>	<b>8 177 263</b>

### 3.1.4 Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2016					31/12/2016	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance				Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an			
<b>INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES</b>					-	<b>1 064 205</b>	<b>(53 887)</b>
<b>INSTRUMENTS DE DETTES</b>	-	-	-	-	-	<b>10 164</b>	<b>(2 848)</b>
• Administration générale	-	-	-	-	-	-	-
• Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-
• Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	9 439	(1 561)
• Grandes entreprises	-	-	-	-	-	725	(1 287)
• Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-
<b>PRÊTS ET AVANCES</b>	<b>223 544</b>	<b>1 403</b>	<b>668</b>	-	<b>225 615</b>	<b>137 100</b>	<b>(393 378)</b>
• Administration générale	15 999	20	-	-	16 019	-	(277)
• Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-
• Etablissements de crédit	47	-	-	-	47	-	-
• Grandes entreprises	32 233	3	94	-	32 330	22 706	(105 050)
• Clientèle de détail	175 265	1 380	574	-	177 219	114 394	(288 051)
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT</b>	<b>223 544</b>	<b>1 403</b>	<b>668</b>	-	<b>225 615</b>	<b>1 211 469</b>	<b>(450 113)</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2015					31/12/2015	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance				Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an			
<b>INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES</b>						<b>1 095 926</b>	<b>(53 042)</b>
<b>INSTRUMENTS DE DETTES</b>	-	-	-	-	-	<b>9 499</b>	<b>(2 363)</b>
Administration générale	-	-	-	-	-	-	-
• Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-
• Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	9 199	(1 801)
• Grandes entreprises	-	-	-	-	-	300	(562)
• Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-
<b>PRÊTS ET AVANCES</b>	<b>168 038</b>	<b>4 518</b>	<b>712</b>	-	<b>173 268</b>	<b>140 036</b>	<b>(386 424)</b>
• Administration générale	3 885	-	16	-	3 901	-	(464)
• Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-
• Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-
• Grandes entreprises	40 698	11	-	-	40 709	25 197	(101 825)
• Clientèle de détail	123 455	4 507	696	-	128 658	114 839	(284 135)
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT</b>	<b>168 038</b>	<b>4 518</b>	<b>712</b>	-	<b>173 268</b>	<b>1 245 461</b>	<b>(441 829)</b>

## 3.2 Risque de marché

(cf. Rapport de gestion – chapitre « Politique de couverture des risques »)

### 3.2.1 Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31/12/2016						31/12/2015	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT</b>	-	-	-	-	15 361	48 248	63 609	57 866
• Futures	-	-	-	-	-	-	-	-
• FRA	-	-	-	-	-	-	-	-
• Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	-	15 290	48 219	63 509	57 556
• Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-
• Caps - floors - collars	-	-	-	-	71	29	100	310
• Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>INSTRUMENTS DE DEVICES ET OR :</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
• Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-	-
• Options de change	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>AUTRES INSTRUMENTS</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur actions et indices boursiers	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés de crédits	-	-	-	-	-	-	-	-
• Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>SOUS-TOTAL</b>	-	-	-	-	15 361	48 248	63 609	57 866
• Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - ACTIF</b>	-	-	-	-	15 361	48 248	63 609	57 866

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

(en milliers d'euros)	31/12/2016						31/12/2015	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 a ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 a ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT</b>	-	-	-	<b>10 922</b>	<b>10 191</b>	<b>83 406</b>	<b>104 519</b>	<b>112 440</b>
• Futures	-	-	-	-	-	-	-	-
• FRA	-	-	-	-	-	-	-	-
• Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	10 922	10 191	83 394	104 507	112 386
• Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-
• Caps - floors - collars	-	-	-	-	-	12	12	54
• Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>INSTRUMENTS DE DEVICES ET OR</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
• Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-	-
• Options de change	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>AUTRES INSTRUMENTS</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur actions et indices boursiers	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés de crédits	-	-	-	-	-	-	-	-
• Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>SOUS-TOTAL</b>	-	-	-	<b>10 922</b>	<b>10 191</b>	<b>83 406</b>	<b>104 519</b>	<b>112 440</b>
• Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - PASSIF</b>	-	-	-	<b>10 922</b>	<b>10 191</b>	<b>83 406</b>	<b>104 519</b>	<b>112 440</b>

## Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31/12/2016						31/12/2015	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT</b>	-	-	-	8	1 066	2 370	3 444	2 472
• Futures	-	-	-	-	-	-	-	-
• FRA	-	-	-	-	-	-	-	-
• Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	8	1 030	2 293	3 331	2 202
• Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-
• Caps - floors - collars	-	-	-	-	36	77	113	270
• Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>INSTRUMENTS DE DEVICES ET OR</b>	-	-	-	-	-	1 194	1 194	687
• Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-	-
• Options de change	-	-	-	-	-	1 194	1 194	687
<b>AUTRES INSTRUMENTS</b>	-	-	-	-	15	55	70	115
• Dérivés sur actions et indices boursiers	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés de crédits	-	-	-	-	-	-	-	-
• Autres	-	-	-	-	15	55	70	115
<b>SOUS TOTAL</b>	-	-	-	8	1 081	3 619	4 708	3 274
• Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - ACTIF</b>	-	-	-	8	1 081	3 619	4 708	3 274

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

(en milliers d'euros)	31/12/2016						31/12/2015	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT</b>	-	-	-	22	1 792	2 192	4 006	3 469
• Futures	-	-	-	-	-	-	-	-
• FRA	-	-	-	-	-	-	-	-
• Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	22	1 769	2 154	3 945	3 359
• Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-
• Caps - floors - collars	-	-	-	-	23	38	61	110
• Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>INSTRUMENTS DE DEVICES ET OR</b>	-	-	-	-	1 194	-	1 194	687
• Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-	-
• Options de change	-	-	-	-	1 194	-	1 194	687
<b>AUTRES INSTRUMENTS</b>	-	-	-	-	65	475	540	507
• Dérivés sur actions et indices boursiers	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés de crédits	-	-	-	-	-	-	-	-
• Autres	-	-	-	-	65	475	540	507
<b>SOUS TOTAL</b>	-	-	-	22	3 051	2 667	5 740	4 663
• Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - PASSIF</b>	-	-	-	22	3 051	2 667	5 740	4 663



## 3.2.2 Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
<b>INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT</b>	<b>2 548 645</b>	<b>2 622 870</b>
• Futures	-	-
• FRA	-	-
• Swaps de taux d'intérêts	1 998 615	1 953 600
• Options de taux	-	-
• Caps - floors - collars	550 030	669 270
• Autres instruments conditionnels	-	-
<b>INSTRUMENTS DE DEVICES ET OR</b>	<b>491 164</b>	<b>405 424</b>
• Opérations fermes de change	-	-
• Options de change	491 164	405 424
<b>AUTRES INSTRUMENTS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
• Dérivés sur actions et indices boursiers	-	-
• Dérivés sur métaux précieux	-	-
• Dérivés sur produits de base	-	-
• Dérivés de crédits	-	-
• Autres	-	-
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>3 039 809</b>	<b>3 028 294</b>
• Opérations de change à terme	221 003	268 917
<b>TOTAL NOTIONNELS</b>	<b>3 260 812</b>	<b>3 297 211</b>

### 3.2.3 Risque de change : Contribution des différentes devises au bilan consolidé

(cf. Rapport de gestion – chapitre « Politique de couverture des risques »)

(en milliers d'euros)	31/12/2016		31/12/2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
• EUR	26 241 532	26 241 532	24 538 857	24 538 857
• Autres devises de l'Union européenne	5 826	5 826	7 542	7 542
• USD	26 090	26 090	25 538	25 538
• JPY	924	924	1 042	1 042
• Autres devises	1 379 513	1 379 513	1 316 837	1 316 837
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>27 653 885</b>	<b>27 653 885</b>	<b>25 889 816</b>	<b>25 889 816</b>

### 3.3 Risque de liquidité et de financement

(cf. Rapport de gestion – chapitre « Politique de couverture des risques »)

#### 3.3.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2016					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
• Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	205 041	273 223	462 037	1 332 615	7	2 272 923
• Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	1 261 453	1 843 923	6 653 132	10 115 190	3 276	19 876 974
<b>TOTAL</b>	<b>1 466 494</b>	<b>2 117 146</b>	<b>7 115 169</b>	<b>11 447 805</b>	<b>3 283</b>	<b>22 149 897</b>
• Dépréciations						(393 378)
<b>TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE</b>						<b>21 756 519</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2015					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
• Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	584 477	292 611	576 655	1 566 990	-	3 020 733
• Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	1 208 283	1 760 381	6 341 973	9 470 130	1 566	18 782 333
<b>TOTAL</b>	<b>1 792 760</b>	<b>2 052 992</b>	<b>6 918 628</b>	<b>11 037 120</b>	<b>1 566</b>	<b>21 803 066</b>
• Dépréciations						(386 424)
<b>TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE</b>						<b>21 416 642</b>

## 3.3.2 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2016					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
• Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	2 878 967	3 582 538	4 191 055	2 619 304	-	13 271 864
• Dettes envers la clientèle	6 374 397	334 689	1 983 793	36 394	1 838	8 731 111
<b>TOTAL DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE</b>	<b>9 253 364</b>	<b>3 917 227</b>	<b>6 174 848</b>	<b>2 655 698</b>	<b>1 838</b>	<b>22 002 975</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2015					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
• Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	2 540 622	3 777 537	3 537 803	2 404 334	-	12 260 296
• Dettes envers la clientèle	5 661 495	553 561	1 889 456	72 751	-	8 177 263
<b>TOTAL DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE</b>	<b>8 202 117</b>	<b>4 331 098</b>	<b>5 427 259</b>	<b>2 477 085</b>	<b>-</b>	<b>20 437 559</b>

## 3.3.3 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2016					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
<b>DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE</b>	-	-	-	-	-	-
• Bons de caisse	323	2 500	-	-	-	2 823
• Titres du marché interbancaire	-	-	-	-	-	-
• Titres de créances négociables	4 237	-	1 651	375 606	-	381 494
• Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-
• Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE</b>	<b>4 560</b>	<b>2 500</b>	<b>1 651</b>	<b>375 606</b>	<b>-</b>	<b>384 317</b>
<b>DETTES SUBORDONNÉES</b>	-	-	-	-	-	-
• Dettes subordonnées à durée déterminée	-	-	-	-	-	-
• Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-
• Dépôt de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	-	-
• Titres et emprunts participatifs	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DETTES SUBORDONNÉES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2015					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
<b>DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE</b>	-	-	-	-	-	-
• Bons de caisse	314	-	2 500	-	-	2 814
• Titres du marché interbancaire	-	-	-	-	-	-
• Titres de créances négociables	84 793	20 000	1 200	379 283	-	485 276
• Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-
• Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE</b>	<b>85 107</b>	<b>20 000</b>	<b>3 700</b>	<b>379 283</b>	<b>-</b>	<b>488 090</b>
<b>DETTES SUBORDONNÉES</b>	-	-	-	-	-	-
• Dettes subordonnées à durée déterminée	-	-	-	-	-	-
• Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-
• Dépôt de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	-	-
• Titres et emprunts participatifs	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DETTES SUBORDONNÉES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### 3.4 Couverture des risques de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(cf. Rapport de gestion – chapitre « Politique de couverture des risques »)

#### 3.4.1 Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

#### 3.4.2 Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Le Crédit agricole Centre-est n'a pas recours à ce type de couverture.

#### 3.4.3 Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devises étrangères.

### 3.4.4 Instruments dérivés de couverture

(en milliers d'euros)	31/12/2016			31/12/2015		
	Valeur marché		Montant	Valeur marché		Montant
	positive	négative	Notionnel	positive	négative	Notionnel
<b>COUVERTURE DE JUSTE VALEUR</b>	<b>63 609</b>	<b>104 519</b>	<b>1 962 105</b>	<b>57 866</b>	<b>112 440</b>	<b>1 954 296</b>
• Taux d'intérêt	63 609	104 519	1 962 105	57 866	112 440	1 954 296
• Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-
• Change	-	-	-	-	-	-
• Crédit	-	-	-	-	-	-
• Matières premières	-	-	-	-	-	-
• Autres	-	-	-	-	-	-
<b>COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE</b>	-	-	-	-	-	-
• Taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-
• Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-
• Change	-	-	-	-	-	-
• Crédit	-	-	-	-	-	-
• Matières premières	-	-	-	-	-	-
• Autres	-	-	-	-	-	-
<b>COUVERTURE D'INVESTISSEMENTS NETS DANS UNE ACTIVITÉ À L'ÉTRANGER</b>	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE</b>	<b>63 609</b>	<b>104 519</b>	<b>1 962 105</b>	<b>57 866</b>	<b>112 440</b>	<b>1 954 296</b>

### 3.5 Risques opérationnels

(cf. Rapport de gestion – chapitre « Politique de couverture des risques »)

### 3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », le Crédit agricole Centre-est est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres du Crédit agricole Centre-est est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens de la directive européenne 2013/36 et du règlement européen 575/2013 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et exigés par les autorités compétentes, la Banque centrale européenne (BCE)

et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

Le dispositif prudentiel a été renforcé par la réforme Bâle 3 qui consiste notamment à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres réglementaires requis, à mieux appréhender les risques, à inclure des coussins de capital et des exigences supplémentaires au terme de la liquidité et du levier. Certaines dispositions s'appliquent de manière progressive jusqu'au 31 décembre 2017, de même pour l'exigence de coussins en capital qui atteindra la cible en 2019.

Toutefois, le régulateur a maintenu les exigences de fonds propres au titre des niveaux planchers (l'exigence Bâle 3 ne pouvant être inférieure à 80% de l'exigence Bâle 1).

Le niveau plancher a été supprimé. Cependant, l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire et est prévue jusqu'à la fin de la période transitoire prévue fin 2017.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou Common Equity Tier 1 (CET1), déterminées à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment de certains instruments de capital qui sont classés en AT1 et des immobilisations incorporelles ;
- les fonds propres de catégorie 1 ou Tier 1, constitués du Common Equity Tier 1 et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou Additional Tier 1 (AT1) ;
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 composés d'instruments subordonnés ayant une maturité minimale à l'émission de 5 ans.

Pour être reconnus en Bâle 3, les instruments de fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent répondre à des critères d'inclusion plus exigeants. Si ces instruments ne sont pas éligibles Bâle 3, ils font l'objet d'une clause de « grand-père » qui s'étale sur 10 ans jusqu'à fin 2021 pour les éliminer des fonds propres de façon progressive.

Les déductions relatives aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent respectivement selon le type de l'instrument sur les montants du CET1, du Tier 1 (AT1) et du Tier 2. Elles s'appliquent également aux détentions dans le secteur des assurances quand l'établissement n'est pas soumis à l'application de la « Directive conglomérat financier », sinon les valeurs de mise en équivalence des titres des entreprises d'assurances détenues dans le Groupe sont pondérées en risques

En 2016 comme en 2015 et selon la réglementation en vigueur, le Crédit agricole Centre-est a répondu aux exigences réglementaires.

## 4. NOTES RELATIVES AU RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

### 4.1. Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
• Sur opérations avec les établissements de crédit	751	773
• Sur opérations internes au Crédit Agricole	89 221	104 354
• Sur opérations avec la clientèle	524 631	576 230
• Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	2 035	2 400
• Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	48 247	52 006
• Intérêts courus et échus des instruments de couverture	18 550	17 161
• Sur opérations de location-financement	-	-
• Autres intérêts et produits assimilés	-	-
<b>PRODUITS D'INTÉRÊTS (1) (2)</b>	<b>683 435</b>	<b>752 924</b>
• Sur opérations avec les établissements de crédit	(552)	(1 023)
• Sur opérations internes au Crédit Agricole	(172 466)	(194 641)
• Sur opérations avec la clientèle	(71 813)	(73 090)
• Sur dettes représentées par un titre	(36 028)	(36 821)
• Sur dettes subordonnées	(4)	-
• Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(32 960)	(28 311)
• Sur opérations de location-financement	-	-
• Autres intérêts et charges assimilées	-	-
<b>CHARGES D'INTÉRÊTS</b>	<b>(313 823)</b>	<b>(333 886)</b>

(1) Dont 11 324 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2016 contre 11 502 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

(2) Dont 11 216 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2016 contre 10 710 milliers d'euros au 31 décembre 2015.



## 4.2. Commissions nettes

(en milliers d'euros)	31/12/2016			31/12/2015		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
• Sur opérations avec les établissements de crédit	1 041	(98)	943	1 267	(77)	1 190
• Sur opérations internes au Crédit Agricole	40 058	(32 474)	7 584	42 857	(34 294)	8 563
• Sur opérations avec la clientèle	93 946	(1 999)	91 947	94 854	(1 798)	93 056
• Sur opérations sur titres	-	-	-	-	-	-
• Sur opérations de change	629	-	629	750	-	750
• Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	-	-	-	-	-	-
• Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	201 625	(18 146)	183 479	195 631	(18 512)	177 119
• Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	5 923	(154)	5 769	5 687	(287)	5 400
<b>PRODUITS NETS DES COMMISSIONS</b>	<b>343 222</b>	<b>(52 871)</b>	<b>290 351</b>	<b>341 046</b>	<b>(54 968)</b>	<b>286 078</b>

## 4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Dividendes reçus	-	-
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	(158)	(290)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option	496	772
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	4 187	4 755
Résultat de la comptabilité de couverture	153	1 062
<b>GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT</b>	<b>4 678</b>	<b>6 299</b>

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2016		
	Profits	Pertes	Net
<b>COUVERTURES DE JUSTE VALEUR</b>	<b>173 451</b>	<b>(174 459)</b>	<b>(1 008)</b>
• Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	84 451	(88 789)	(4 338)
• Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	89 000	(85 670)	3 330
<b>COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE</b>	-	-	-
• Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
<b>COUVERTURES D'INVESTISSEMENTS NETS DANS UNE ACTIVITÉ À L'ÉTRANGER</b>	-	-	-
• Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
<b>COUVERTURES DE LA JUSTE VALEUR DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT D'UN PORTEFEUILLE D'INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>144 213</b>	<b>(144 250)</b>	<b>(37)</b>
• Variations de juste valeur des éléments couverts	65 413	(78 800)	(13 387)
• Variations de juste valeur des dérivés de couverture	78 800	(65 450)	13 350
<b>COUVERTURES DE L'EXPOSITION DES FLUX DE TRÉSORERIE D'UN PORTEFEUILLE D'INSTRUMENTS FINANCIERS AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT</b>	<b>1 393</b>	<b>(195)</b>	<b>1 198</b>
• Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	1 393	(195)	1 198
<b>TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE</b>	<b>319 057</b>	<b>(318 904)</b>	<b>153</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2015		
	Profits	Pertes	Net
<b>COUVERTURES DE JUSTE VALEUR</b>	<b>171 446</b>	<b>(171 602)</b>	<b>(156)</b>
• Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	86 205	(85 164)	1 041
• Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	85 241	(86 438)	(1 197)
<b>COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE</b>	-	-	-
• Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
<b>COUVERTURES D'INVESTISSEMENTS NETS DANS UNE ACTIVITÉ À L'ÉTRANGER</b>	-	-	-
• Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
<b>COUVERTURES DE LA JUSTE VALEUR DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT D'UN PORTEFEUILLE D'INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>159 938</b>	<b>(159 884)</b>	<b>54</b>
• Variations de juste valeur des éléments couverts	86 187	(73 691)	12 496
• Variations de juste valeur des dérivés de couverture	73 751	(86 193)	(12 442)
<b>COUVERTURES DE L'EXPOSITION DES FLUX DE TRÉSORERIE D'UN PORTEFEUILLE D'INSTRUMENTS FINANCIERS AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT</b>	<b>1 164</b>	-	<b>1 164</b>
• Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	1 164	-	1 164
<b>TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE</b>	<b>332 548</b>	<b>(331 486)</b>	<b>1 062</b>

#### 4.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
• Dividendes reçus	52 114	31 502
• Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente <sup>(1)</sup>	6 510	7 163
• Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	(1 305)	(1 787)
• Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	-	(2)
<b>GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE</b>	<b>57 319</b>	<b>36 876</b>

<sup>(1)</sup> Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8 "Coût du risque".

#### 4.5. Produits et charges nets des autres activités

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
• Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	-	-
• Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	-	-
• Autres produits nets de l'activité d'assurance	-	-
• Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	-	-
• Produits nets des immeubles de placement	19 616	20 226
• Autres produits (charges) nets	11 331	9 831
<b>PRODUITS (CHARGES) DES AUTRES ACTIVITÉS</b>	<b>30 947</b>	<b>30 057</b>

#### 4.6. Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
• Charges de personnel	214 218	215 277
• Impôts et taxes <sup>(1)</sup>	22 435	18 602
• Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	127 476	124 161
<b>CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION</b>	<b>364 129</b>	<b>358 040</b>

<sup>(1)</sup> Dont 1 279 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution.

Le montant des charges générales d'exploitation intègre les honoraires des commissaires aux comptes du groupe Crédit agricole Centre-est. La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2016 est donnée ci-dessous :

(en milliers d'euros hors taxes)	31/12/2016				31/12/2015
	KPMG	MAZARS	ERNST & YOUNG	Total	Total
• Commissaires aux comptes, certification, examens comptes individuels et consolidés	152	98	45	295	288
• Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes	-	-	45	45	54
<b>TOTAL HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b>	<b>152</b>	<b>98</b>	<b>90</b>	<b>340</b>	<b>342</b>

#### 4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>	<b>(10 841)</b>	<b>(10 829)</b>
• Immobilisations corporelles	(10 641)	(10 745)
• Immobilisations incorporelles	(200)	(84)
<b>DOTATIONS (REPRISES) AUX DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>(329)</b>	<b>(20)</b>
• Immobilisations corporelles	(249)	(50)
• Immobilisations incorporelles	(80)	30
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES</b>	<b>(11 170)</b>	<b>(10 849)</b>

#### 4.8. Coût du risque

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>(118 757)</b>	<b>(118 479)</b>
• Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	(725)	(158)
• Prêts et créances	(113 740)	(110 260)
• Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
• Autres actifs	(265)	(261)
• Engagements par signature	(783)	(511)
• Risques et charges	(3 244)	(7 289)
<b>REPRISES DE PROVISIONS ET DE DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>87 353</b>	<b>93 087</b>
• Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	240	-
• Prêts et créances	83 007	85 265
• Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
• Autres actifs	55	9
• Engagements par signature	1 212	1 290
• Risques et charges	2 839	6 523
<b>DOTATIONS NETTES DE REPRISES DES DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS</b>	<b>(31 404)</b>	<b>(25 392)</b>
• Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés	-	-
• Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(2 860)	(20 809)
• Récupérations sur prêts et créances amortis	1 152	1 856
• Décotes sur crédits restructurés	(518)	(493)
• Pertes sur engagements par signature	-	(21)
• Autres pertes	-	-
• Autres produits	(20)	-
<b>COÛT DU RISQUE</b>	<b>(33 650)</b>	<b>(44 859)</b>

## 4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES D'EXPLOITATION</b>	<b>448</b>	<b>(219)</b>
• Plus-values de cession	976	204
• Moins-values de cession	(528)	(423)
<b>TITRES DE CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
• Plus-values de cession	-	-
• Moins-values de cession	-	-
<b>PRODUITS (CHARGES) NETS SUR OPÉRATIONS DE REGROUPEMENT</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS</b>	<b>448</b>	<b>(219)</b>

## 4.10. Impôts

### 4.10.1 Charge d'impôt

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
• Charge d'impôt courant	(104 880)	(111 299)
• Charge d'impôt différé <sup>(1)</sup>	(12 426)	321
<b>CHARGE D'IMPÔT DE LA PÉRIODE</b>	<b>(117 306)</b>	<b>(110 978)</b>

La loi de finance pour 2017 et la loi de finances rectificative pour 2016 ont été publiées au Journal Officiel du 30 décembre 2016. Cette loi de finances pour 2017 prévoit une baisse du taux d'impôt courant sur les sociétés pour les exercices clos à compter du 31 décembre 2020 ou 31 décembre 2019 pour les entités dont le chiffre d'affaires est inférieur à un milliard d'euros. Le taux d'imposition courant sera alors de 28,92%. En conséquence, les actifs et passifs d'impôts différés au 31 décembre 2016 sont évalués au montant que l'on s'attend à payer ou à recouvrer auprès des administrations fiscales en fonction des dates de retournement ou de réalisation des bases d'impôts différés.

En synthèse :

- Les impôts différés dont le retournement doit intervenir au cours des exercices 2017 à 2018 doivent être calculés au taux courant de 34,43% ; et
- Les impôts différés dont le retournement est prévu à compter de l'exercice 2019 doivent être calculés au taux courant de 28,92%.

<sup>(1)</sup> Dont 15 621 milliers d'euros de charge d'impôt différés au titre de l'exercice 2016 liée à la publication de la loi de finance 2017 portant le taux d'imposition courant de 34,43% à 28,92%. Cette charge est relative aux impôts différés pour lesquels le retournement est prévu à compter de l'exercice 2019.

#### 4.10.2 Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

##### Au 31 décembre 2016

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
• Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	347 619	Taux d'impôt théorique	119 685
• Effet des différences permanentes		34,43%	(15 862)
• Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			-
• Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			(2 010)
• Effet de l'imposition à taux réduit			(967)
• Effet des autres éléments			16 460
<b>TAUX ET CHARGE EFFECTIFS D'IMPÔT</b>		<b>Taux d'impôt constaté</b>	<b>117 306</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2016.

##### Au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
• Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	367 159	Taux d'impôt théorique	139 520
• Effet des différences permanentes		38%	(4 524)
• Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			-
• Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			246
• Effet de l'imposition à taux réduit			(3 241)
• Effet des autres éléments			(21 023)
<b>TAUX ET CHARGE EFFECTIFS D'IMPÔT</b>		<b>Taux d'impôt constaté</b>	<b>110 978</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2015.

#### 4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période :

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
<b>GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES</b>		
<b>Gains et pertes sur écarts de conversion</b>	-	-
• Ecart de réévaluation de la période	-	-
• Transferts en résultat	-	-
• Autres reclassifications	-	-
<b>Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente</b>	<b>18 698</b>	<b>11 852</b>
• Ecart de réévaluation de la période	23 916	17 768
• Transfert en résultat	(5 218)	(5 916)
• Autres variations	-	-
<b>Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture</b>	-	-
• Ecart de réévaluation de la période	-	-
• Transferts en résultat	-	-
• Autres variations	-	-
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>920</b>	<b>4 632</b>
<b>Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>(1 299)</b>	<b>(1 070)</b>
<b>Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>(74)</b>	<b>2</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées</b>	-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>18 245</b>	<b>15 416</b>
<b>GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES</b>		
• Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	(2 719)	2 607
• Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	157	130
• Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	397	(895)
• Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(39)	(32)
• Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>(2 204)</b>	<b>1 810</b>
<b>GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>16 041</b>	<b>17 226</b>
Dont part du Groupe	16 041	17 226
Dont participations ne donnant pas le contrôle	-	-



(en milliers d'euros)	31/12/2015				Variation				31/12/2016			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<b>GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Gains et pertes sur écarts de conversion	18	-	18	18	-	-	-	-	18	-	18	18
• Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	54 107	(12 110)	41 997	41 997	18 699	(1 299)	17 400	17 400	72 806	(13 409)	59 397	59 397
• Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• <b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>54 125</b>	<b>(12 110)</b>	<b>42 015</b>	<b>42 015</b>	<b>18 699</b>	<b>(1 299)</b>	<b>17 400</b>	<b>17 400</b>	<b>72 824</b>	<b>(13 409)</b>	<b>59 415</b>	<b>59 415</b>
• Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	11 399	(3)	11 396	11 396	920	(74)	846	846	12 319	(77)	12 242	12 242
• Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES</b>	<b>65 524</b>	<b>(12 113)</b>	<b>53 411</b>	<b>53 411</b>	<b>19 619</b>	<b>(1 373)</b>	<b>18 246</b>	<b>18 246</b>	<b>85 143</b>	<b>(13 486)</b>	<b>71 657</b>	<b>71 657</b>
<b>GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	(7 060)	2 430	(4 630)	(4 630)	(2 719)	397	(2 323)	(2 323)	(9 779)	2 826	(6 953)	(6 953)
• <b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>(7 060)</b>	<b>2 430</b>	<b>(4 630)</b>	<b>(4 630)</b>	<b>(2 719)</b>	<b>397</b>	<b>(2 323)</b>	<b>(2 323)</b>	<b>(9 779)</b>	<b>2 826</b>	<b>(6 953)</b>	<b>(6 953)</b>
• Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(1 579)	395	(1 184)	(1 184)	157	(39)	118	118	(1 422)	355	(1 066)	(1 066)
• Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES</b>	<b>(8 639)</b>	<b>2 825</b>	<b>(5 814)</b>	<b>(5 814)</b>	<b>(2 562)</b>	<b>358</b>	<b>(2 205)</b>	<b>(2 205)</b>	<b>(11 201)</b>	<b>3 181</b>	<b>(8 019)</b>	<b>(8 019)</b>
<b>GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>56 885</b>	<b>(9 288)</b>	<b>47 597</b>	<b>47 597</b>	<b>17 057</b>	<b>(1 015)</b>	<b>16 041</b>	<b>16 041</b>	<b>73 942</b>	<b>(10 305)</b>	<b>63 638</b>	<b>63 638</b>

## 5. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le montant des opérations réalisées par le Crédit agricole Centre-est à l'étranger ne nécessite pas l'établissement d'une analyse par zones géographiques.

Par ailleurs, le Crédit agricole Centre-est étant une banque de détail, l'analyse par pôles d'activité n'est pas significative.

## 6. NOTES RELATIVES AU BILAN

### 6.1. Caisse, banques centrales

(en milliers d'euros)	31/12/2016		31/12/2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
• Caisse	86 268		93 422	
• Banques centrales	12 202	-	12 263	-
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>98 470</b>	<b>-</b>	<b>105 685</b>	<b>-</b>

### 6.2. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

#### 6.2.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
• Actifs financiers détenus à des fins de transaction	4 708	3 274
• Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	12 072	16 600
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>16 780</b>	<b>19 874</b>
• Dont Titres prêtés	-	-

#### 6.2.2 Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
<b>INTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES</b>	-	-
• Actions et autres titres à revenu variable	-	-
<b>TITRES DE DETTES</b>	-	-
• Effets publics et valeurs assimilées	-	-
• Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
<b>PRÊTS ET AVANCES</b>	-	-
• Créances sur la clientèle	-	-
• Créances sur les établissements de crédit	-	-
• Titres reçus en pension livrée	-	-
• Valeurs reçues en pension	-	-
<b>INSTRUMENTS DÉRIVÉS</b>	<b>4 708</b>	<b>3 274</b>
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>4 708</b>	<b>3 274</b>

### 6.2.3 Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
<b>INTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES</b>	-	-
• Actions et autres titres à revenu variable	-	-
<b>TITRES DE DETTES</b>	<b>12 072</b>	<b>16 600</b>
• Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
• Effets publics et valeurs assimilées	-	-
• Obligations et autres titres à revenu fixe	12 072	16 600
<b>PRÊTS ET AVANCES</b>	-	-
• Créances sur les établissements de crédit	-	-
• Créances sur la clientèle	-	-
• Titres reçus en pension livrée	-	-
• Valeurs reçues en pension	-	-
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>12 072</b>	<b>16 600</b>

### 6.2.4 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
• Passifs financiers détenus à des fins de transaction	5 740	4 663
• Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>5 740</b>	<b>4 663</b>

### 6.2.5 Passifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
• Titres vendus à découvert	-	-
• Titres donnés en pension livrée	-	-
• Dettes représentées par un titre	-	-
• Dettes envers la clientèle	-	-
• Dettes envers les établissements de crédit	-	-
• Instruments dérivés	5 740	4 663
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>5 740</b>	<b>4 663</b>

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie à la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêts.

### 6.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts.

### 6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31/12/2016			31/12/2015		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
• Effets publics et valeurs assimilées	10 393	26	-	247 701	511	-
• Obligations et autres titres à revenu fixe	821 393	21 046	(102)	550 324	14 710	(402)
• Actions et autres titres à revenu variable	223 833	32 081	(2 871)	168 835	23 124	(4 748)
• Titres de participation non consolidés <sup>(2)</sup>	2 236 613	22 791	(165)	1 120 068	21 020	(106)
<b>TOTAL DES TITRES DISPONIBLES À LA VENTE</b>	<b>3 292 232</b>	<b>75 944</b>	<b>(3 138)</b>	<b>2 086 928</b>	<b>59 365</b>	<b>(5 256)</b>
• Créances disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES CRÉANCES DISPONIBLES À LA VENTE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>VALEUR AU BILAN DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE <sup>(1)</sup></b>	<b>3 292 232</b>	<b>75 944</b>	<b>(3 138)</b>	<b>2 086 928</b>	<b>59 365</b>	<b>(5 256)</b>
• Impôts		(14 123)	715		(13 543)	1 433
<b>GAINS ET PERTES SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES (NET D'IMPÔT)</b>		<b>61 821</b>	<b>(2 423)</b>		<b>45 822</b>	<b>(3 823)</b>

<sup>(1)</sup> Dont 32 539 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances au 31 décembre 2016 et 31 209 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

<sup>(2)</sup> Par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 1 019 778 milliers d'euros au 31 décembre 2016 et 971 078 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

## 6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

### 6.5.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
<b>ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>	-	-
<b>Titres de dettes</b>	-	-
• Titres non cotés sur un marché actif	-	-
<b>Prêts et avances</b>	<b>32 492</b>	<b>26 540</b>
• Comptes et prêts	23 438	17 552
dont comptes ordinaires débiteurs sains	11 388	9 754
dont comptes et prêts au jour le jour sains	-	-
• Valeurs reçues en pension	-	-
• Titres reçus en pension livrée	9 054	8 988
• Prêts subordonnés	-	-
• Autres prêts et créances	-	-
<b>Valeur brute</b>	<b>32 492</b>	<b>26 540</b>
• Dépréciations	-	-
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit</b>	<b>32 492</b>	<b>26 540</b>
<b>OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE</b>	-	-
<b>Titres de dettes</b>	-	-
• Titres non cotés sur un marché actif	-	-
<b>Prêts et avances</b>	<b>2 240 431</b>	<b>2 994 193</b>
• Comptes ordinaires	106 935	484 868
• Comptes et avances à terme	2 133 496	2 509 325
• Prêts subordonnés	-	-
<b>Valeur brute</b>	<b>2 240 431</b>	<b>2 994 193</b>
• Dépréciations	-	-
<b>Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole</b>	<b>2 240 431</b>	<b>2 994 193</b>
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>2 272 923</b>	<b>3 020 733</b>

## 6.5.2 Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
<b>OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE</b>	-	-
<b>Titres de dettes</b>	<b>6 342</b>	<b>6 342</b>
• Titres non cotés sur un marché actif	6 342	6 342
<b>Prêts et avances</b>	<b>19 870 632</b>	<b>18 775 991</b>
• Créances commerciales	46 789	46 235
• Autres concours à la clientèle	19 596 209	18 493 362
• Titres reçus en pension livrée	-	-
• Prêts subordonnés	-	-
• Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
• Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
• Avances en comptes courants d'associés	36 692	33 362
• Comptes ordinaires débiteurs	190 942	203 032
<b>Valeur brute</b>	<b>19 876 974</b>	<b>18 782 333</b>
• Dépréciations	(393 378)	(386 424)
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle</b>	<b>19 483 596</b>	<b>18 395 909</b>
<b>OPÉRATIONS DE LOCATION-FINANCEMENT</b>	-	-
• Location-financement immobilier	-	-
• Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	-	-
<b>Valeur brute</b>	-	-
• Dépréciations	-	-
<b>Valeur nette des opérations de location-financement</b>	-	-
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>19 483 596</b>	<b>18 395 909</b>

## 6.6. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
• Effets publics et valeurs assimilées	437 272	328 118
• Obligations et autres titres à revenu fixe	1 064 876	990 141
<b>TOTAL</b>	<b>1 502 148</b>	<b>1 318 259</b>
• Dépréciations	-	-
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>1 502 148</b>	<b>1 318 259</b>

## 6.7. Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

Le Crédit agricole Centre-est ne possède pas d'actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue.

## 6.8. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2016
• Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-
• Créances sur la clientèle	(386 424)	-	(121 784)	114 830	-	-	(393 378)
dont dépréciations collectives	(133 496)	-	(17 560)	16 945	-	-	(134 111)
• Opérations de location-financement	-	-	-	-	-	-	-
• Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-
• Actifs disponibles à la vente	(55 406)	-	(2 030)	699	-	-	(56 737)
• Autres actifs financiers	(551)	-	(265)	205	-	-	(611)
<b>TOTAL DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>(442 381)</b>	<b>-</b>	<b>(124 079)</b>	<b>115 734</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(450 726)</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2014	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
• Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-
• Créances sur la clientèle	(403 700)	-	(117 705)	134 981	-	-	(386 424)
dont dépréciations collectives	(146 769)	-	(5 966)	19 239	-	-	(133 496)
• Opérations de location-financement	-	-	-	-	-	-	-
• Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-
• Actifs disponibles à la vente	(53 641)	-	(1 945)	180	-	-	(55 406)
• Autres actifs financiers	(827)	-	(257)	533	-	-	(551)
<b>TOTAL DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>(458 168)</b>	<b>-</b>	<b>(119 907)</b>	<b>135 694</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(442 381)</b>

## 6.9. Exposition au risque souverain

### • Expositions significatives au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Le groupe Crédit agricole Centre-est n'est exposé, au 31/12/2016 comme au 31/12/2015, à aucune dette souveraine étrangère.

### • Activité bancaire – Instruments de dettes

Le groupe Crédit agricole Centre-est ne possède pas d'instrument de dette sur les pays européens sous surveillance.

## 6.10. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

### 6.10.1 Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
<b>ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>	-	-
• Comptes et emprunts	29	20
dont comptes ordinaires créditeurs	-	19
dont comptes et emprunts au jour le jour	-	-
• Valeurs données en pension	-	-
• Titres donnés en pension livrée	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>	<b>20</b>
<b>OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE</b>	-	-
• Comptes ordinaires créditeurs	169 120	1 663
• Comptes et avances à terme	13 102 715	12 258 613
<b>TOTAL</b>	<b>13 271 835</b>	<b>12 260 276</b>
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>13 271 864</b>	<b>12 260 296</b>

### 6.10.2 Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
• Comptes ordinaires créditeurs	5 687 725	4 953 866
• Comptes d'épargne à régime spécial	96 847	86 810
• Autres dettes envers la clientèle	2 946 539	3 136 587
• Titres donnés en pension livrée	-	-
• Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-
• Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-
• Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	-	-
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>8 731 111</b>	<b>8 177 263</b>



## 6.11. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
<b>DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE</b>	-	-
• Bons de caisse	2 823	2 814
• Titres du marché interbancaire	-	-
• Titres de créances négociables :	381 494	485 276
• Emprunts obligataires	-	-
• Autres dettes représentées par un titre	-	-
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>384 317</b>	<b>488 090</b>
<b>DETTES SUBORDONNÉES</b>	-	-
• Dettes subordonnées à durée déterminée	-	-
• Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-
• Dépôt de garantie à caractère mutuel	-	-
• Titres et emprunts participatifs	-	-
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## 6.12. Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

### Compensation – Actifs financiers

31/12/2016	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires						
	Nature des instruments financiers	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
					Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)	
• Dérivés	68 317	-	68 317	60 161	-	8 156	
• Prises en pension de titres	-	-	-	-	-	-	
• Prêts de titres	-	-	-	-	-	-	
• Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION</b>	<b>68 317</b>	<b>-</b>	<b>68 317</b>	<b>60 161</b>	<b>-</b>	<b>8 156</b>	

31/12/2015	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires						
	Nature des instruments financiers	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
					Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)	
• Dérivés	61 140	-	61 140	21 728	-	39 412	
• Prises en pension de titres	-	-	-	-	-	-	
• Prêts de titres	-	-	-	-	-	-	
• Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION</b>	<b>61 140</b>	<b>-</b>	<b>61 140</b>	<b>21 728</b>	<b>-</b>	<b>39 412</b>	

## Compensation – Passifs financiers

31/12/2016		Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires				
Nature des instruments financiers	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre-de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
• Dérivés	110 331	-	110 331	60 161	-	50 170
• Mises en pension de titres	-	-	-	-	-	-
• Emprunts de titres	-	-	-	-	-	-
• Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION</b>	<b>110 331</b>	<b>-</b>	<b>110 331</b>	<b>60 161</b>	<b>-</b>	<b>50 170</b>

31/12/2015		Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires				
Nature des instruments financiers	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre-de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
• Dérivés	117 103	-	117 103	21 728	-	95 375
• Mises en pension de titres	-	-	-	-	-	-
• Emprunts de titres	-	-	-	-	-	-
• Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION</b>	<b>117 103</b>	<b>-</b>	<b>117 103</b>	<b>21 728</b>	<b>-</b>	<b>95 375</b>

### 6.13. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
• Impôts courants	19 809	15 172
• Impôts différés <sup>(1)</sup>	64 177	76 712
<b>TOTAL ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS</b>	<b>83 986</b>	<b>91 884</b>
• Impôts courants	-	-
• Impôts différés <sup>(1)</sup>	35	79
<b>TOTAL PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS</b>	<b>35</b>	<b>79</b>

La loi de finance pour 2017 et la loi de finances rectificative pour 2016 ont été publiées au Journal Officiel du 30 décembre 2016. Cette loi de finances pour 2017 prévoit une baisse du taux d'impôt courant sur les sociétés pour les exercices clos à compter du 31 décembre 2020 ou 31 décembre 2019 pour les entités dont le chiffre d'affaires est inférieur à un milliard d'euros. Le taux d'imposition courant sera alors de 28,92%. En conséquence, les actifs et passifs d'impôts différés au 31 décembre 2016 sont évalués au montant que l'on s'attend à payer ou à recouvrer auprès des administrations fiscales en fonction des dates de retournement ou de réalisation des bases d'impôts différés.

En synthèse :

- Les impôts différés dont le retournement doit intervenir au cours des exercices 2017 à 2018 doivent être calculés au taux courant de 34,43% ; et
- Les impôts différés dont le retournement est prévu à compter de l'exercice 2019 doivent être calculés au taux courant de 28,92%.

<sup>(1)</sup> Dont diminution du stock d'impôts différés actifs de 25 802 milliers d'euros et d'impôts différés passifs de 12 216 milliers d'euros au titre de l'exercice 2016 liée à la publication de la loi de finance 2017 portant le taux d'imposition courant de 34,43% à 28,92%. Cette diminution du stock d'impôts différés est relative aux impôts différés pour lesquels le retournement est prévu à compter de l'exercice 2019.

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2016		31/12/2015	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
<b>DÉCALAGES TEMPORAIRES COMPTABLES-FISCAUX</b>	<b>83 532</b>	<b>22 301</b>	<b>92 343</b>	<b>22 352</b>
• Charges à payer non déductibles	1 310	-	1 443	-
• Provisions pour risques et charges non déductibles	52 044	-	58 397	-
• Autres différences temporaires	30 178	22 301	32 503	22 352
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS SUR RÉSERVES LATENTES</b>	<b>125</b>	<b>10 812</b>	<b>(227)</b>	<b>10 247</b>
• Actifs disponibles à la vente	(1 293)	10 812	(1 053)	10 247
• Couvertures de Flux de Trésorerie	-	-	-	-
• Gains et pertes sur écarts actuariels	1 418	-	826	-
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS SUR RÉSULTAT</b>	<b>83 805</b>	<b>70 207</b>	<b>94 769</b>	<b>77 653</b>
<b>EFFETS DES COMPENSATIONS</b>	<b>(103 285)</b>	<b>(103 285)</b>	<b>(110 173)</b>	<b>(110 173)</b>
<b>TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	<b>64 177</b>	<b>35</b>	<b>76 712</b>	<b>79</b>

## 6.14. Comptes de régularisation actif, passif et divers

### 6.14.1 Comptes de régularisation et actifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
<b>AUTRES ACTIFS</b>	<b>247 203</b>	<b>277 460</b>
• Comptes de stocks et emplois divers	3 065	3 072
• Gestion collective des titres Livret de développement durable	-	-
• Débiteurs divers <sup>(1)</sup>	244 088	274 305
• Comptes de règlements	50	83
• Capital souscrit non versé	-	-
• Autres actifs d'assurance	-	-
• Parts des réassureurs dans les provisions techniques	-	-
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	<b>199 323</b>	<b>142 587</b>
• Comptes d'encaissement et de transfert	88 874	28 475
• Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	132	146
• Produits à recevoir	106 533	103 660
• Charges constatées d'avance	1 941	1 775
• Autres comptes de régularisation	1 843	8 531
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>446 526</b>	<b>420 047</b>

<sup>(1)</sup> Dont 462 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

### 6.14.2 Comptes de régularisation et passifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
<b>AUTRES PASSIFS <sup>(1)</sup></b>	<b>160 613</b>	<b>142 215</b>
• Comptes de règlements	802	2 356
• Crédoiteurs divers	126 538	123 321
• Versement restant à effectuer sur titres	33 273	16 538
• Autres passifs d'assurance	-	-
• Autres	-	-
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	<b>291 288</b>	<b>234 654</b>
• Comptes d'encaissement et de transfert <sup>(2)</sup>	58 936	27 012
• Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	2 235	2 169
• Produits constatés d'avance	120 833	102 036
• Charges à payer	102 803	99 850
• Autres comptes de régularisation	6 481	3 587
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>451 901</b>	<b>376 869</b>

<sup>(1)</sup> Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

<sup>(2)</sup> Les montants sont indiqués en net.

## 6.15. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Néant

## 6.16. Co-entreprises et entreprises associées

Au 31 décembre 2016, la valeur de mise en équivalence des entreprises associées s'élève à 63 389 milliers d'euros (59 239 milliers d'euros au 31 décembre 2015).

Le groupe Crédit agricole Centre-est détient 18,30% des intérêts dans une entreprise associée présentée dans le tableau ci-dessous, qui compose la « valeur de mise en équivalence au bilan ».

Les entreprises associées significatives sont présentées dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/2016						
	% d'intérêt	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du groupe	Quote part de résultat net	Quote part de capitaux propres	Ecart d'acquisition
<b>ENTREPRISES ASSOCIÉES</b>	-	-	-	-	-	-	-
Crédit Agricole Financements Suisse	18,30%	63 389	-	1 994	3 213	63 389	-
<b>VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE</b>	-	<b>63 389</b>	-	-	<b>3 213</b>	<b>63 389</b>	-

(en milliers d'euros)	31/12/2015						
	% d'intérêt	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du groupe	Quote part de résultat net	Quote part de capitaux propres	Ecart d'acquisition
<b>ENTREPRISES ASSOCIÉES</b>	-	-	-	-	-	-	-
Crédit Agricole Financements Suisse	18,30%	59 239	-	1 960	2 778	59 239	-
<b>VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE</b>	-	<b>59 239</b>	-	-	<b>2 778</b>	<b>59 239</b>	-

Les informations financières résumées des entreprises associées significatives du groupe Crédit agricole Centre-est sont présentées ci-après :

(en milliers d'euros)	31/12/2016			
	PNB	Résultat net	Total Actif	Total capitaux propres
<b>ENTREPRISES ASSOCIÉES</b>	-	-	-	-
<b>CRÉDIT AGRICOLE FINANCEMENTS SUISSE</b>	<b>62 187</b>	<b>17 553</b>	<b>4 953 732</b>	<b>346 313</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2015			
	PNB	Résultat net	Total Actif	Total capitaux propres
<b>ENTREPRISES ASSOCIÉES</b>	-	-	-	-
<b>CRÉDIT AGRICOLE FINANCEMENTS SUISSE</b>	<b>61 429</b>	<b>15 176</b>	<b>4 918 953</b>	<b>323 639</b>

## 6.17. Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2016
• Valeur brute	373 982	-	10 794	(2 390)	-	-	382 386
• Amortissements et dépréciations	(169 897)	-	(10 037)	2 030	-	-	(177 904)
<b>VALEUR AU BILAN <sup>(1)</sup></b>	<b>204 085</b>	<b>-</b>	<b>757</b>	<b>(360)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>204 482</b>

<sup>(1)</sup> Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

(en milliers d'euros)	31/12/2014	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
• Valeur brute	358 193	-	17 147	(1 358)	-	-	373 982
• Amortissements et dépréciations	(161 491)	-	(9 352)	946	-	-	(169 897)
<b>VALEUR AU BILAN <sup>(1)</sup></b>	<b>196 702</b>	<b>-</b>	<b>7 795</b>	<b>(412)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>204 085</b>

<sup>(1)</sup> Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

La valeur de marché des immeubles de placements comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 413 898 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Au 31 décembre 2015, ces immeubles étaient évalués selon la méthode des intérêts capitalisés pour 301 794 milliers d'euros.

Juste valeur des immeubles de placement par modèle de valorisation

(en milliers d'euros)		31/12/2016	31/12/2015
• Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	Niveau 1	-	-
• Valorisation fondée sur des données observables	Niveau 2	413 898	301 794
• Valorisation fondée sur des données non observables	Niveau 3	-	-
<b>VALEUR DE MARCHÉ DES IMMEUBLES DE PLACEMENT</b>		<b>413 898</b>	<b>301 794</b>

Tous les immeubles de placement font l'objet d'une comptabilisation au coût amorti au bilan.

**6.18. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)**

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2016
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION</b>	-	-	-	-	-	-	-
• Valeur brute	355 013	-	32 649	(10 540)	-	(266)	376 856
• Amortissements et dépréciations <sup>(1)</sup>	(262 039)	-	(10 891)	5 483	-	-	(267 447)
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>92 974</b>	-	<b>21 758</b>	<b>(5 057)</b>	-	<b>(266)</b>	<b>109 409</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	-	-	-	-	-	-	-
• Valeur brute	19 108	-	106	(93)	-	266	19 387
• Amortissements et dépréciations	(2 775)	-	(280)	3	-	-	(3 052)
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>16 333</b>	-	<b>(174)</b>	<b>(90)</b>	-	<b>266</b>	<b>16 335</b>

<sup>(1)</sup> Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

(en milliers d'euros)	31/12/2014	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION</b>	-	-	-	-	-	-	-
• Valeur brute	339 936	-	23 045	(7 850)	-	(118)	355 013
• Amortissements et dépréciations <sup>(1)</sup>	(258 674)	-	(10 796)	7 431	-	-	(262 039)
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>81 262</b>	-	<b>12 249</b>	<b>(419)</b>	-	<b>(118)</b>	<b>92 974</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	-	-	-	-	-	-	-
• Valeur brute	19 032	-	51	(94)	-	119	19 108
• Amortissements et dépréciations	(2 745)	-	(84)	54	-	-	(2 775)
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>16 287</b>	-	<b>(33)</b>	<b>(40)</b>	-	<b>119</b>	<b>16 333</b>

<sup>(1)</sup> Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

**6.19. Ecarts d'acquisition**

Néant

**6.20. Provisions techniques des contrats d'assurance**

Néant



## 6.21. Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2016
• Risques sur les produits épargne-logement	26 844	-	10 370	-	-	-	-	37 214
• Risques d'exécution des engagements par signature	2 041	-	783	-	(1 212)	-	-	1 612
• Risques opérationnels	8 088	-	2 702	(768)	(2 738)	-	-	7 284
• Engagements sociaux (retraites) et assimilés <sup>(1)</sup>	6 010	-	3 268	(3 263)	(42)	-	2 506	8 479
• Litiges divers	1 868	-	654	(280)	(19)	-	-	2 223
• Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
• Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
• Autres risques	15 125	-	6 242	(7 247)	(1 486)	-	-	12 634
<b>TOTAL</b>	<b>59 976</b>	<b>-</b>	<b>24 019</b>	<b>(11 558)</b>	<b>(5 497)</b>	<b>-</b>	<b>2 506</b>	<b>69 446</b>

<sup>(1)</sup> Dont 6 455 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 2 023 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(en milliers d'euros)	31/12/2014	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
• Risques sur les produits épargne-logement	27 326	-	-	-	(482)	-	-	26 844
• Risques d'exécution des engagements par signature	2 820	-	511	-	(1 290)	-	-	2 041
• Risques opérationnels	8 763	-	4 381	(7)	(5 049)	-	-	8 088
• Engagements sociaux (retraites) et assimilés <sup>(1)</sup>	9 075	-	3 294	(3 078)	(271)	-	(3 010)	6 010
• Litiges divers	1 642	-	1 291	(944)	(121)	-	-	1 868
• Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
• Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
• Autres risques	17 156	-	8 701	(8 497)	(2 235)	-	-	15 125
<b>TOTAL</b>	<b>66 782</b>	<b>-</b>	<b>18 178</b>	<b>(12 526)</b>	<b>(9 448)</b>	<b>-</b>	<b>(3 010)</b>	<b>59 976</b>

<sup>(1)</sup> Dont 4 016 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, et dont 1 993 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

### 6.21.1 Provision épargne logement

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
<b>PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	-	-
• Ancienneté de moins de 4 ans	353 278	1 607 207
• Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 559 955	1 184 074
• Ancienneté de plus de 10 ans	2 261 352	1 105 415
<b>TOTAL PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>4 174 586</b>	<b>3 896 695</b>
<b>TOTAL COMPTES ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>479 217</b>	<b>488 904</b>
<b>TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>4 653 802</b>	<b>4 385 600</b>

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
<b>PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>23 128</b>	<b>41 793</b>
<b>COMPTES ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>143 961</b>	<b>183 561</b>
<b>TOTAL ENCOURS DE CRÉDITS EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>167 089</b>	<b>225 354</b>

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
<b>PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	-	-
• Ancienneté de moins de 4 ans	1 304	8 766
• Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	12 599	4 233
• Ancienneté de plus de 10 ans	23 310	13 846
<b>TOTAL PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>37 214</b>	<b>26 844</b>
<b>TOTAL COMPTES ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	-	-
<b>TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>37 214</b>	<b>26 844</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2016
Plans d'épargne-logement	26 844	10 369	-	-	37 214
Comptes épargne-logement	-	-	-	-	-
<b>TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>26 844</b>	<b>10 369</b>	-	-	<b>37 214</b>

L'organisation financière du Groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

## 6.22. Capitaux propres

### 6.22.1 Composition du capital au 31 décembre 2016

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où

l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II quater et quinques de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2016	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2016	% du capital	% des droits de vote
<b>CERTIFICATS COOPÉRATIFS D'INVESTISSEMENTS (CCI)</b>	-	-	-	-	-	-
• Dont part du Public	-	-	-	-	-	-
• Dont part Sacam Mutualisation	-	-	-	-	-	-
• Dont part autodétenue	-	-	-	-	-	-
<b>CERTIFICATS COOPÉRATIFS D'ASSOCIÉS (CCA)</b>	<b>3 191 415</b>	<b>3 191 415</b>	<b>(3 191 415)</b>	<b>3 191 415</b>	<b>25%</b>	-
• Dont part du Public	-	-	-	-	-	-
• Dont part Crédit Agricole S.A.	3 191 415	-	(3 191 415)	-	-	-
• Dont part Sacam Mutualisation	-	3 191 415	-	3 191 415	-	-
<b>PARTS SOCIALES</b>	<b>9 572 159</b>	<b>1</b>	<b>(2)</b>	<b>9 572 159</b>	<b>75%</b>	-
• Dont 133 Caisses Locales	9 572 142	-	-	9 572 142	-	-
• Dont 16 administrateurs de la CR	17	1	(2)	16	-	-
• Dont Crédit Agricole S.A.	1	-	(1)	-	-	-
• Dont Sacam Mutualisation	-	1	-	1	-	-
• Dont Autres	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>12 763 574</b>	<b>3 191 416</b>	<b>(3 191 417)</b>	<b>12 763 574</b>	<b>100%</b>	-

### 6.22.2 Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes versés figurent dans le tableau de variation de capitaux propres (21 587 milliers d'euros) et se décomposent comme suit :

- dividendes versées par le Crédit agricole Centre-est à Crédit Agricole S.A., 18 059 milliers d'euros ;
- dividendes versés par les Caisses Locales à leurs sociétaires, 3 528 milliers d'euros.

## 6.23. Participations ne donnant pas le contrôle

Non significatif dans le groupe Crédit agricole Centre-est.

## 6.24. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminée ».

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

(en milliers d'euros)	31/12/2016					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
• Caisse, banques centrales	98 470	-	-	-	-	98 470
• Actifs financiers à la juste valeur par résultat	564	6	13 785	2 425	-	16 780
• Instruments dérivés de couverture	-	-	15 361	48 248	-	63 609
• Actifs financiers disponibles à la vente	987	13 139	35 800	628 289	2 614 018	3 292 233
• Prêts et créances sur les établissements de crédit	205 041	273 223	462 037	1 332 615	7	2 272 923
• Prêts et créances sur la clientèle	1 149 586	1 703 319	6 588 331	10 040 280	2 080	19 483 596
• Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
• Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	57 436	75 550	499 541	869 621	-	1 502 148
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE</b>	<b>1 512 084</b>	<b>2 065 237</b>	<b>7 614 855</b>	<b>12 921 478</b>	<b>2 616 105</b>	<b>26 729 758</b>
• Banques centrales	-	-	-	-	-	-
• Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2	20	3 051	2 667	-	5 740
• Instruments dérivés de couverture	1 757	9 165	10 191	83 394	12	104 519
• Dettes envers les établissements de crédit	2 878 967	3 582 538	4 191 055	2 619 304	-	13 271 864
• Dettes envers la clientèle	6 374 397	334 689	1 983 793	36 394	1 838	8 731 111
• Dettes représentées par un titre	4 560	2 504	1 651	375 602	-	384 317
• Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-
• Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	47 783	-	-	-	-	47 783
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE</b>	<b>9 307 466</b>	<b>3 928 916</b>	<b>6 189 741</b>	<b>3 117 361</b>	<b>1 850</b>	<b>22 545 334</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2015					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
• Caisse, banques centrales	105 685	-	-	-	-	105 685
• Actifs financiers à la juste valeur par résultat	611	5 084	12 514	1 665	-	19 874
• Instruments dérivés de couverture	-	8 241	4 871	44 754	-	57 866
• Actifs financiers disponibles à la vente	42 885	242 680	32 013	-	1 769 350	2 086 928
• Prêts et créances sur les établissements de crédit	584 477	292 611	576 655	1 566 990	-	3 020 733
• Prêts et créances sur la clientèle	1 074 895	1 718 258	6 249 524	9 351 675	1 557	18 395 909
• Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
• Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	33 245	15 306	556 391	713 317	-	1 318 259
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE</b>	<b>1 841 798</b>	<b>2 282 180</b>	<b>7 431 968</b>	<b>11 678 401</b>	<b>1 770 907</b>	<b>25 005 254</b>
• Banques centrales	-	-	-	-	-	-
• Passifs financiers à la juste valeur par résultat	22	47	2 735	1 859	-	4 663
• Instruments dérivés de couverture	-	124	20 581	91 735	-	112 440
• Dettes envers les établissements de crédit	2 540 622	3 777 537	3 537 803	2 404 334	-	12 260 296
• Dettes envers la clientèle	5 661 495	553 561	1 889 456	72 751	-	8 177 263
• Dettes représentées par un titre	85 107	20 000	3 700	379 283	-	488 090
• Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-
• Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	34 699	-	-	-	-	34 699
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE</b>	<b>8 321 945</b>	<b>4 351 269</b>	<b>5 454 275</b>	<b>2 949 962</b>	<b>-</b>	<b>21 077 451</b>

## 7. AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS

### 7.1. Détail des charges de personnel

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Salaires et traitements <sup>(1)</sup>	(113 357)	(111 834)
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	(16 004)	(15 299)
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	-	-
Autres charges sociales	(38 534)	(39 289)
Intéressement et participation	(22 553)	(24 572)
Impôts et taxes sur rémunération	(23 770)	(24 283)
<b>TOTAL CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>(214 218)</b>	<b>(215 277)</b>

<sup>(1)</sup> Dont indemnités liées à la retraite pour 1 182 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre 1 317 milliers d'euros au 31 décembre 2015. Dont médailles du travail pour 205 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre 212 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Le montant global des rémunérations, y compris les avantages en nature allouées pendant l'exercice aux membres du Comité de Direction, s'est élevé à 3 369 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre 3 277 milliers d'euros au 31 décembre 2015, et les indemnités versées à l'ensemble des administrateurs à 344 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre 330 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

### 7.2. Effectif fin de période (équivalent temps plein)

Effectifs	31/12/2016	31/12/2015
France	2 823	2 881
Etranger	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 823</b>	<b>2 881</b>

### 7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

## 7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

cf 1.3.4 Avantages au personnel (IAS 19)

Les données ci-après concernent uniquement les avantages postérieurs à l'emploi pour les salariés de la Caisse Régionale.

Variation dette actuarielle

(en milliers d'euros)	31/12/2016			31/12/2015
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<b>DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N-1</b>	<b>48 502</b>	-	<b>48 502</b>	<b>51 323</b>
• Ecart de change	-	-	-	-
• Coût des services rendus sur l'exercice	3 168	-	3 168	3 340
• Coût financier	994	-	994	748
• Cotisations employés	-	-	-	-
• Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-	(491)
• Variation de périmètre	(166)	-	(166)	(309)
• Prestations versées (obligatoire)	(2 110)	-	(2 110)	(3 805)
• Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
• (Gains)/pertes actuariels - liés aux hypothèses démographiques <sup>(1)</sup>	(1 389)	-	(1 389)	(949)
• (Gains)/pertes actuariels - liés aux hypothèses financières <sup>(1)</sup>	4 010	-	4 010	(1 355)
<b>DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N</b>	<b>53 009</b>	-	<b>53 009</b>	<b>48 502</b>

<sup>(1)</sup> Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience

Détail de la charge comptabilisée au résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2016			31/12/2015
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
• Coût des services	3 168	-	3 168	2 849
• Charge/produit d'intérêt net	104	-	104	85
<b>IMPACT EN COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/N</b>	<b>3 272</b>	-	<b>3 272</b>	<b>2 934</b>

## Détail des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global non recyclables

(en milliers d'euros)	31/12/2016			31/12/2015
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
• Réévaluation du passif (de l'actif) net	-	-	-	-
<b>MONTANT DU STOCK D'ÉCARTS ACTUARIELS CUMULÉS EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL NON RECYCLABLES AU 31/12/N-1</b>	<b>(2 608)</b>	-	<b>(2 608)</b>	<b>9 669</b>
• Ecart de change	-	-	-	-
• Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	99	-	99	(304)
• Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses démographiques <sup>(1)</sup>	(1 389)	-	(1 389)	(949)
• Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses financières <sup>(1)</sup>	4 010	-	4 010	(1 355)
• Ajustement de la limitation d'actifs	-	-	-	-
<b>TOTAL DES ÉLÉMENTS RECONNUS IMMÉDIATEMENT EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL AU 31/12/N</b>	<b>2 720</b>	-	<b>2 720</b>	<b>(2 608)</b>

<sup>(1)</sup> Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

## Variation de juste valeur des actifs

(en milliers d'euros)	31/12/2016			31/12/2015
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS AU 31/12/N-1</b>	<b>44 588</b>	-	<b>44 588</b>	<b>44 570</b>
• Ecart de change	-	-	-	-
• Intérêt sur l'actif (produit)	890	-	890	663
• Gains/(pertes) actuariels	(99)	-	(99)	304
• Cotisations payées par l'employeur	3 581	-	3 581	3 163
• Cotisations payées par les employés	-	-	-	-
• Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-	-
• Variation de périmètre	(166)	-	(166)	(308)
• Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
• Prestations payées par le fonds	(2 110)	-	(2 110)	(3 804)
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS AU 31/12/N</b>	<b>46 684</b>	-	<b>46 684</b>	<b>44 588</b>



## Position nette

(en milliers d'euros)	31/12/2016			31/12/2015
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<b>DETTE ACTUARIELLE FIN DE PÉRIODE</b>	<b>53 009</b>	-	<b>53 009</b>	<b>48 502</b>
• Impact de la limitation d'actifs	-	-	-	-
• Juste valeur des actifs fin de période	(46 684)	-	(46 684)	(44 588)
<b>POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIF FIN DE PÉRIODE</b>	<b>6 325</b>	-	<b>6 325</b>	<b>3 914</b>

## 7.5. Autres avantages sociaux

### 7.5.1 Rémunération variable collective

La participation du Crédit agricole Centre-est relève de l'accord de droit commun dont la finalité est de permettre aux salariés de percevoir une quote-part des bénéfices de l'entreprise.

Le Crédit agricole Centre-est a mis en place un accord facultatif d'intéressement associant financièrement les salariés au développement de l'entreprise. Il est indexé sur le résultat comptable de l'exercice.

Un Plan d'Épargne Entreprise (PEE) permet aux salariés du Crédit agricole Centre-est de constituer un portefeuille d'épargne investie en valeurs mobilières ou monétaires.

Les sommes investies sont bloquées pendant 5 années mais sont en contrepartie exonérées d'impôt sur le revenu.

### 7.5.2 Engagements en matière de médailles

Les primes exceptionnelles versées à l'occasion de remises de médailles d'honneur agricole décernées aux salariés atteignant une ancienneté de 20, 30, 35 ou 40 ans, sont provisionnées en fonction de l'ancienneté acquise par chaque salarié à la clôture de l'exercice. Le montant de 2 023 milliers d'euros au 31 décembre 2016 tient compte de l'actualisation. Cf note 6.21.

## 8. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

### 8.1 Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>		
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT</b>	<b>2 024 802</b>	<b>1 975 320</b>
• Engagements en faveur des établissements de crédit	19 256	212 745
• Engagements en faveur de la clientèle	2 005 546	1 762 575
• Ouverture de crédits confirmés	999 937	928 461
- Ouverture de crédits documentaires	13 927	16 174
- Autres ouvertures de crédits confirmés	986 010	912 287
• Autres engagements en faveur de la clientèle	1 005 609	834 114
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE</b>	<b>1 078 658</b>	<b>1 782 710</b>
• Engagements d'ordre des établissements de crédit	479 492	1 241 010
- Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	3 016	1 736
- Autres garanties <sup>(1)</sup>	476 476	1 239 274
• Engagements d'ordre de la clientèle	599 166	541 700
- Cautions immobilières	75 707	52 442
- Autres garanties d'ordre de la clientèle	523 459	489 258
<b>AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>6 335 219</b>	<b>6 136 029</b>
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>		
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT</b>	<b>146 253</b>	<b>140 528</b>
• Engagements reçus des établissements de crédit	146 253	140 528
• Engagements reçus de la clientèle	-	-
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE</b>	<b>5 936 888</b>	<b>5 361 715</b>
• Engagements reçus des établissements de crédit	447 875	499 862
• Engagements reçus de la clientèle	5 489 013	4 861 853
- Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	2 176 501	1 758 090
- Autres garanties reçues	3 312 512	3 103 763

<sup>(1)</sup> Dont 476 476 milliers d'euros relatifs à la garantie (Switch Assurance) mise en place le 01 juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée depuis le 02 janvier 2014 pour 1 237 802 milliers d'euros.

## 8.2 Instruments financiers remis et reçus en garantie

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
<b>VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS REMIS EN GARANTIE (DONT ACTIFS TRANSFÉRÉS)</b>	-	-
• Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	6 335 219	6 136 029
• Titres prêtés	-	-
• Dépôts de garantie sur opérations de marché <sup>(1)</sup>	43 331	96 059
• Autres dépôts de garantie	-	-
• Titres et valeurs donnés en pension	-	-
<b>TOTAL DE LA VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS REMIS EN GARANTIE</b>	<b>6 378 550</b>	<b>6 232 088</b>
<b>VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS REÇUS EN GARANTIE</b>	-	-
• Autres dépôts de garantie	-	-
<b>JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS REÇUS EN GARANTIE RÉUTILISABLES ET RÉUTILISÉS</b>	-	-
• Titres empruntés	-	-
• Titres et valeurs reçus en pension	-	-
• Titres vendus à découvert	-	-
<b>TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS REÇUS EN GARANTIE RÉUTILISABLES ET RÉUTILISÉS</b>	-	-

(1) Les dépôts de garantie correspondent aux versements à nos contreparties de collatéral sur les produits dérivés, conformément à la réglementation EMIR.

Au 31 décembre 2016 le Crédit agricole Centre-est n'a pas utilisé les titres souscrits auprès du FCT Crédit agricole Habitat 2015 comme dispositif de refinancement.

## 8.3 Créances apportées en garantie

Au cours de l'année 2016, le Crédit agricole Centre-est a apporté 6 335 219 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 6 136 029 milliers d'euros en 2015. Le Crédit agricole Centre-est conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, le Crédit agricole Centre-est a apporté :

- 2 902 963 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 2 690 899 milliers d'euros en 2015 ;
- 1 487 056 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFH (Collateral Providers Facility Agreement), contre 1 517 681 milliers d'euros en 2015 ;
- 1 238 339 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 1 242 822 milliers d'euros en 2015 ;
- 706 861 milliers d'euros de créances à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 684 627 milliers d'euros en 2015.

## 8.4 Garanties détenues et actifs reçus en garantie

Les garanties détenues par le Crédit agricole Centre-est et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité du Crédit agricole Centre-est.

## 9. RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS

### 9.1 Principes retenus par le Groupe

Les reclassements hors de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » ou hors de la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

### 9.2 Reclassements effectués par le Crédit agricole Centre-est

Comme les exercices précédents, le Crédit agricole centre-est n'a pas opéré en 2016 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

## 10 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion d'exit price).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il

s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de prix de Crédit Default Swaps (CDS). Les pensions données et reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variable pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue.
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

## 10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31 décembre 2016	Juste valeur au 31 décembre 2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<b>ACTIFS FINANCIERS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR AU BILAN</b>	-	-	-	-	-
<b>PRÊTS ET CRÉANCES</b>	<b>21 756 519</b>	<b>22 732 787</b>	-	<b>22 732 787</b>	-
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>	<b>2 272 923</b>	<b>2 254 520</b>	-	<b>2 254 520</b>	-
• Comptes ordinaires & prêts JJ	118 323	118 312	-	118 312	-
• Comptes et prêts à terme	2 145 546	2 127 155	-	2 127 155	-
• Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
• Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-
• Prêts subordonnés	9 054	9 053	-	9 053	-
• Titres non cotés sur un marché actif	-	-	-	-	-
• Autres prêts et créances	-	-	-	-	-
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>19 483 596</b>	<b>20 478 267</b>	-	<b>20 478 267</b>	-
• Créances commerciales	46 789	46 789	-	46 789	-
• Autres concours à la clientèle	19 229 935	20 199 272	-	20 199 272	-
• Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-
• Prêts subordonnés	-	-	-	-	-
• Titres non cotés sur un marché actif	6 342	6 296	-	6 296	-
• Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
• Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-
• Avances en comptes courants d'associés	36 431	35 945	-	35 945	-
• Comptes ordinaires débiteurs	164 099	189 965	-	189 965	-
<b>ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE</b>	<b>1 502 148</b>	<b>1 671 086</b>	<b>1 671 086</b>	-	-
• Effets publics et valeurs assimilées	437 272	496 489	496 489	-	-
• Obligations et autres titres à revenu fixe	1 064 876	1 174 597	1 174 597	-	-
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE</b>	<b>23 258 667</b>	<b>24 403 873</b>	<b>1 671 086</b>	<b>22 732 787</b>	-

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31 décembre 2015	Juste valeur au 31 décembre 2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<b>ACTIFS FINANCIERS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR AU BILAN</b>	-	-	-	-	-
<b>PRÊTS ET CRÉANCES</b>	<b>21 416 642</b>	<b>22 066 618</b>	-	<b>22 066 618</b>	-
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>	<b>3 020 733</b>	<b>3 027 744</b>	-	<b>3 027 744</b>	-
• Comptes ordinaires & prêts JJ	494 622	494 622	-	494 622	-
• Comptes et prêts à terme	2 517 123	2 524 135	-	2 524 135	-
• Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
• Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-
• Prêts subordonnés	8 988	8 987	-	8 987	-
• Titres non cotés sur un marché actif	-	-	-	-	-
• Autres prêts et créances	-	-	-	-	-
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>18 395 909</b>	<b>19 038 874</b>	-	<b>19 038 874</b>	-
• Créances commerciales	46 235	46 091	-	46 091	-
• Autres concours à la clientèle	18 134 835	18 751 783	-	18 751 783	-
• Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-
• Prêts subordonnés	-	-	-	-	-
• Titres non cotés sur un marché actif	6 342	6 201	-	6 201	-
• Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
• Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-
• Avances en comptes courants d'associés	33 362	32 936	-	32 936	-
• Comptes ordinaires débiteurs	175 135	201 863	-	201 863	-
<b>ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE</b>	<b>1 318 259</b>	<b>1 485 285</b>	<b>1 485 285</b>	-	-
• Effets publics et valeurs assimilées	328 118	380 612	380 612	-	-
• Obligations et autres titres à revenu fixe	990 141	1 104 673	1 104 673	-	-
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE</b>	<b>22 734 901</b>	<b>23 551 903</b>	<b>1 485 285</b>	<b>22 066 618</b>	-

## Passifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31 décembre 2016	Juste valeur au 31 décembre 2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<b>PASSIFS FINANCIERS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR AU BILAN</b>	-	-	-	-	-
<b>DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>	<b>13 271 864</b>	<b>13 258 692</b>	-	<b>13 105 692</b>	-
• Comptes ordinaires & emprunts JJ	169 120	169 111	-	16 111	-
• Comptes et emprunts à terme	13 102 744	13 089 581	-	13 089 581	-
• Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
• Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-
<b>DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE</b>	<b>8 731 111</b>	<b>8 711 098</b>	-	<b>8 711 098</b>	-
• Comptes ordinaires créditeurs	5 687 725	5 687 643	-	5 687 643	-
• Comptes d'épargne à régime spécial	96 847	96 847	-	96 847	-
• Autres dettes envers la clientèle	2 946 539	2 926 608	-	2 926 608	-
• Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-
• Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
• Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-
• Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	-	-	-	-	-
<b>DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE</b>	-	-	-	-	-
<b>DETTES SUBORDONNÉES</b>	-	-	-	-	-
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE</b>	<b>22 002 975</b>	<b>21 969 790</b>	-	<b>21 816 790</b>	-

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31 décembre 2015	Juste valeur au 31 décembre 2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<b>PASSIFS FINANCIERS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR AU BILAN</b>	-	-	-	-	-
<b>DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>	<b>12 260 296</b>	<b>12 249 025</b>	-	<b>12 249 025</b>	-
• Comptes ordinaires & emprunts JJ	1 683	1 622	-	1 622	-
• Comptes et emprunts à terme	12 258 613	12 247 403	-	12 247 403	-
• Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
• Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-
<b>DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE</b>	<b>8 177 263</b>	<b>8 150 597</b>	-	<b>8 150 597</b>	-
• Comptes ordinaires créditeurs	4 953 866	4 953 731	-	4 953 731	-
• Comptes d'épargne à régime spécial	86 810	86 810	-	86 810	-
• Autres dettes envers la clientèle	3 136 587	3 110 056	-	3 110 056	-
• Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-
• Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
• Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-
• Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	-	-	-	-	-
<b>DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE</b>	<b>488 090</b>	<b>483 555</b>	-	<b>483 555</b>	-
<b>DETTES SUBORDONNÉES</b>	-	-	-	-	-
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE</b>	<b>20 925 649</b>	<b>20 883 177</b>	-	<b>20 883 177</b>	-

## 10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debt Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (Credit Value Adjustment – CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (Debt Value Adjustment – DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut est déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.



### 10.2.1 Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<b>ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION</b>	<b>4 708</b>	-	<b>4 708</b>	-
• Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
• Créances sur la clientèle	-	-	-	-
• Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
• Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
• Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Instruments dérivés	4 708	-	4 708	-
<b>ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION</b>	<b>12 072</b>	-	<b>12 072</b>	-
• Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
• Créances sur la clientèle	-	-	-	-
• Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-
• Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
• Titres à la juste valeur par résultat sur option	12 072	-	12 072	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	12 072	-	12 072	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
<b>ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE</b>	<b>3 292 232</b>	<b>45 674</b>	<b>3 246 559</b>	-
• Effets publics et valeurs assimilées	10 393	10 393	-	-
• Obligations et autres titres à revenu fixe	821 393	33 661	787 732	-
• Actions et autres titres à revenu variable <sup>(1)</sup>	2 460 446	1 620	2 458 827	-
• Créances disponibles à la vente	-	-	-	-
<b>INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE</b>	<b>63 609</b>	-	<b>63 609</b>	-
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR</b>	<b>3 372 621</b>	<b>45 674</b>	<b>3 326 948</b>	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotées sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
<b>TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX</b>	-	-	-	-

<sup>(1)</sup> Y compris 1 019 778 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. Titres à l'actif note 1.3 "Principes et méthodes comptables").

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<b>ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION</b>	<b>3 274</b>	-	<b>3 274</b>	-
• Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
• Créances sur la clientèle	-	-	-	-
• Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
• Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
• Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
• Instruments dérivés	3 274	-	3 274	-
<b>ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION</b>	<b>16 600</b>	-	<b>16 600</b>	-
• Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
• Créances sur la clientèle	-	-	-	-
• Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-
• Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
• Titres à la juste valeur par résultat sur option	16 600	-	16 600	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	16 600	-	16 600	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
<b>ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE</b>	<b>2 086 928</b>	<b>304 962</b>	<b>1 781 966</b>	-
• Effets publics et valeurs assimilées	247 701	247 701	-	-
• Obligations et autres titres à revenu fixe	550 324	55 762	494 562	-
• Actions et autres titres à revenu variable <sup>(1)</sup>	1 288 903	1 499	1 287 404	-
• Créances disponibles à la vente	-	-	-	-
<b>INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE</b>	<b>57 866</b>	-	<b>57 866</b>	-
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR</b>	<b>2 164 668</b>	<b>304 962</b>	<b>1 859 706</b>	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
<b>TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX</b>	-	-	-	-

<sup>(1)</sup> Y compris 971 078 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. Titres à l'actif note 1.3 "Principes et méthodes comptables").

Passifs financiers valorisés à la juste valeur  
Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<b>PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION</b>	<b>5 740</b>	-	<b>5 740</b>	-
• Titres vendus à découvert	-	-	-	-
• Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
• Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
• Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
• Instruments dérivés	5 740	-	5 740	-
• Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
<b>PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION</b>	-	-	-	-
<b>INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE</b>	<b>104 519</b>	-	<b>104 519</b>	-
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR</b>	<b>110 259</b>	-	<b>110 259</b>	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
<b>TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX</b>	-	-	-	-

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<b>PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION</b>	<b>4 663</b>	-	<b>4 663</b>	-
• Titres vendus à découvert	-	-	-	-
• Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
• Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
• Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
• Instruments dérivés	4 663	-	4 663	-
• Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
<b>PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION</b>	-	-	-	-
<b>INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE</b>	<b>112 440</b>	-	<b>112 440</b>	-
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR</b>	<b>117 103</b>	-	<b>117 103</b>	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
<b>TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX</b>	-	-	-	-

### 10.2.2 Changements de modèles de valorisation

En 2016, le Crédit agricole Centre-est n'a procédé à aucun changement de modèle de valorisation qui aurait entraîné le reclassement de titre dans un niveau de valorisation différent de celui de 2015.

### 10.2.3 Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3

Néant

## 11. IMPACT DES ÉVOLUTIONS COMPTABLES OU AUTRES ÉVÈNEMENTS

Néant

## 12. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2016

Les états financiers utilisés pour la préparation des états financiers consolidés sont établis à la même date que celle des états financiers du Groupe.

### 12.1 Informations sur le fonds dédié

Le Crédit agricole Centre-est détient 99,99 % du fonds dédié CAPI Centre-est. Celui-ci est consolidé par la méthode de l'intégration globale. Le bilan de cette structure est essentiellement composé d'actifs financiers disponibles à la vente (285 288 milliers d'euros pour un total bilan de 297 478 milliers d'euros).

### 12.2 Composition du périmètre

SOCIETES	% CONTRÔLE	% INTERET	METHODE
<b>ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS</b>			
CREDIT AGRICOLE FINANCEMENTS SUISSE	18,30	18,30	MEE
CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	100,00	100,00	IG
CAISSE LOCALE CENTRE EST	100,00	100,00	IG
<b>ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE</b>			
CA PARTICIPATIONS	100,00	100,00	IG
PRESTIMMO	100,00	100,00	IG
SEPI	100,00	100,00	IG
CREDIT AGRICOLE CENTRE-EST IMMOBILIER	100,00	100,00	IG
EUROPIMMO	100,00	100,00	IG
<b>ACTIVITÉ DE PRISES DE PARTICIPATIONS</b>			
CALIXTE INVESTISSEMENT	100,00	100,00	IG
<b>FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS</b>			
CAPI CENTRE-EST	99,99	99,99	IG
<b>SOCIÉTÉ TECHNIQUE DE TITRISATION</b>			
STT	100,00	100,00	IG

## 13. PARTICIPATIONS ET ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

### 13.1 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement

Au 31 décembre 2016, le groupe Crédit agricole Centre-est ne détient pas de participations pour lesquelles le pourcentage de contrôle serait supérieur à 20 % et dont la valeur de bilan serait significative.

### 13.2 Entités structurées non consolidées

Conformément à IFRS 12, une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Informations sur la nature et l'étendue des intérêts détenus

Au 31 décembre 2016, le groupe Crédit agricole Centre-est a des intérêts dans certaines entités structurées non consolidées, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous sur la base de leur typologie d'activité :

#### Fonds de placement

le groupe Crédit agricole Centre-est investit dans des sociétés créées afin de répondre à la demande des investisseurs dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, d'une part, et dans le cadre du placement des primes d'assurance reçues des clients des sociétés d'assurance conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code des assurances d'autre part. Les placements des sociétés d'assurance permettent de garantir les engagements pris vis-à-vis des assurés tout au long de la vie des contrats d'assurance. Leur valeur et leur rendement sont corrélés à ces engagements

Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées par nature d'activités

Au 31 décembre 2016, l'implication du groupe Crédit agricole Centre-est dans des entités structurées non consolidées, est présentée pour l'ensemble des familles d'entités structurées sponsorisées significatives pour le groupe Crédit agricole Centre-est dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/2016															
	Titrisation				Gestion d'actifs				Fonds de placement <sup>(1)</sup>				Financement structuré <sup>(1)</sup>			
	Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale		
		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres remboursements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres remboursements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres remboursements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres remboursements de crédit	Exposition nette
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-	-	-	709 121	709 121	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES ACTIFS RECONNUS VIS-À-VIS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>709 121</b>	<b>709 121</b>	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES PASSIFS RECONNUS VIS-À-VIS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements donnés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de garantie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions - Engagements par signature	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS HORS BILAN NET DE PROVISIONS VIS-À-VIS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL BILAN DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>19 290 336</b>	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Exposition au risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

(en milliers d'euros)	31/12/2015															
	Titrisation				Gestion d'actifs				Fonds de placement <sup>(1)</sup>				Financement structuré <sup>(1)</sup>			
	Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale		
		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-	-	-	432 496	432 496	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES ACTIFS RECONNUS VIS-À-VIS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>432 496</b>	<b>432 496</b>	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES PASSIFS RECONNUS VIS-À-VIS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements donnés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de garantie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions - Engagements par signature	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS HORS BILAN NET DE PROVISIONS VIS-À-VIS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL BILAN DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>11 075 117</b>	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Exposition au risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

**KPMG Audit**

51, rue de Saint-Cyr  
CP 409  
69338 Lyon Cedex 9  
France

**MAZARS**

131 Boulevard de Stalingrad  
69100 Villeurbanne  
France

**CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE-EST**

Siège social : 1, rue Pierre Truchis de Lays - 69140 Champagne au Mont d'Or  
Capital social : €.191 453 625

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

Exercice clos le 31 décembre 2016

**Mesdames, Messieurs les Sociétaires,**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés du Groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**1. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 « Normes applicables et comparabilité » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les changements de méthodes résultant de l'application de nouvelles normes et interprétations appliquées à compter du 1er janvier 2016.



## 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Estimations comptables :

- Votre Groupe constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 1.3, 3.1, 4.8 et 6.5 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la Direction relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par dépréciations sur base individuelle et collective.
- Votre Groupe détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes 1.3, 4.3, 6.3 et 10 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par le Groupe et des informations fournies dans les notes annexes, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Votre Groupe comptabilise des dépréciations sur des actifs financiers disponibles à la vente selon les modalités décrites dans la note 1.3 de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la Direction, relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations. Nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans la note 6.4 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lyon et Villeurbanne, le 25 février 2016

### KPMG AUDIT

Département de KPMG S.A.

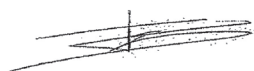


Philippe Massonnat  
Associé

### MAZARS



Anne Veaute  
Associée



Frédéric Damaisin  
Associé



Chapitre

3

# Les résolutions présentées à l'Assemblée Générale ordinaire

Mardi 28 mars 2017

## RESOLUTIONS

### Première résolution

« L'Assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve purement et simplement ces rapports dans toutes leurs parties. Elle approuve les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice 2016 et donne quitus de leur gestion aux administrateurs. »

### Deuxième résolution

« L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, prend acte que les conventions conclues antérieurement se sont poursuivies et qu'aucune nouvelle convention n'est intervenue au cours de l'exercice. »

### Troisième résolution

« L'Assemblée générale accepte les propositions du Conseil d'administration de fixer à 1,50 % le taux d'intérêt des parts sociales pour l'exercice 2016. »

### Quatrième résolution

« L'Assemblée générale accepte les propositions du Conseil d'administration relatives à l'affectation du résultat. Le résultat net de l'exercice s'établit à 242 588 712,31 euros, ce qui conduit à déterminer la répartition du résultat disponible comme suit » :

Réserve spéciale de la loi sur le mécénat	<b>1 439,85 €</b>
Intérêt aux parts sociales à 1,50 %	<b>2 153 736,18 €</b>
Rémunération des certificats coopératifs d'associés	<b>18 194 153,42 €</b>
Versement à la réserve légale	<b>166 679 537,14 €</b>
Versement aux réserves facultatives	<b>55 559 845,72 €</b>

### Cinquième résolution

« Le capital social, qui était de 191 453 625 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2016 s'élève à 191 453 610 euros au 31 décembre 2016. Il se décompose comme suit :

	Nombre	Valeur Nominale	Capital
Parts sociales détenues par les Administrateurs	16	15	240
Parts sociales détenues par les Caisses Locales	9 572 142	15	143 582 130
Part sociale détenue par SACAM MUTUALISATION	1	15	15
Certificats Coopératifs d'Associés	3 191 415	15	47 871 225
<b>TOTAL</b>			<b>191 453 610</b>

« L'Assemblée générale constate et approuve l'augmentation de capital de 30 euros et entérine le remboursement de trois parts sociales représentant un montant de 45 euros, décidé en cours d'exercice par le Conseil d'administration. »

### Sixième résolution

« L'Assemblée générale accepte les propositions du Conseil d'administration de fixer la somme globale allouée au financement des indemnités des Administrateurs à 380 000 euros au titre de l'exercice 2017, en application des dispositions de l'article 6 de la loi du 10 septembre 1947 modifiée. »

### Septième résolution

« Présentation et vote consultatif de l'enveloppe globale des rémunérations ou indemnités versées durant l'exercice 2016 au Président, au Directeur général et aux membres du Comité de direction de la Caisse régionale en application de l'article L511-73 du Code monétaire et financier. L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, émet un avis favorable relatif à l'enveloppe globale de rémunérations versées au Directeur général et aux membres du Comité de direction et aux fonctions de contrôle, à hauteur d'un montant égal à 3 501 979 euros au titre de l'exercice 2016 ».

### Huitième résolution

« L'Assemblée générale, sur le rapport du Conseil d'administration statuant en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, approuve le montant global s'élevant à 65 400 euros de

charges non déductibles, visées à l'article 39-4 de ce Code, ainsi que le montant s'élevant à 22 207 euros de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses. »

### Neuvième résolution

« L'Assemblée générale réélit, en exécution de l'article 15 des statuts, les Administrateurs sortants suivants, pour une durée de 3 ans :

M. Eric ANGELOT  
Mme Marguerite GRANJON  
M. Hubert JANIN  
M. Didier LAPOSTOLET  
Mme Martine RAPHY

L'Assemblée générale, prend acte de la fin du mandat d'Administrateur de M. François GERARD et de M. Eric DECELLIERES et élit, pour une durée de 3 ans, en qualité de nouvel Administrateur :

Mme Véronique DE GUELIS

Les fonctions de ces Administrateurs viendront à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019, sauf dispositions statutaires contraires. »

### Dixième résolution

« L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qui seront nécessaires. »

**Périmètre : activité de banque de détail et assurance de Crédit agricole Centre-est**

Les données chiffrées retranscrites sont celles observées au cours de l'exercice 2016 (les effectifs communiqués couvrent 95% du périmètre consolidé, les filiales immobilières n'étant pas prises en compte dans le reporting RSE)

Thème Grenelle	Sous-thème Grenelle	Fiche indicateurs		
			Nom	contenu quanti
1 EMPLOI	1-a- Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géo	Indicateur 1	Effectif total par catégorie, contrat et zone géographique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectif de l'entreprise au 31/12/16 : 3125</li> <li>Répartition de l'effectif au 31/12 par catégorie (AA, TAU, RM) :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- AA : 364</li> <li>- TAU : 1975</li> <li>- RM : 786</li> </ul> </li> </ul>
		Indicateur 2	Répartition des employés par sexe, âge	<ul style="list-style-type: none"> <li>Répartition de l'effectif par sexe au 31/12/16 : 1077 hommes / 2048 femmes</li> <li>Répartition de l'effectif par catégorie d'âge au 31/12 :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- moins de 25 ans : 250</li> <li>- 25 à 34 ans : 836</li> <li>- 35 à 44 ans : 643</li> <li>- 45 à 54 ans : 752</li> <li>- 55 à 64 ans : 640</li> <li>- 65 et plus : 4</li> </ul> </li> </ul>
	1-b les embauches et les licenciements	Indicateur 3	Embauches et licenciements	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'embauches dans l'année 2016 : 182 en CDI, 737 en CDD</li> <li>Nombre de licenciements dans l'année 2016 : 24</li> </ul>
		Indicateur 4	Turn over	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de turnover 2016 : pour les CDI 6,3 %</li> </ul>
2 ORGANISATION DU TRAVAIL / SANTE ET SECURITE	2-a Absentéisme	Indicateur 5	Absentéisme (types d'absence, accidents de trajet, incivilités, TMS...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de jours d'absence pendant l'année / nombre de jours théoriques pendant la même période :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- 33 308 jours</li> <li>- Absences de type maladie : 4,14 %</li> <li>- Absences de type accident (travail, trajet) : 0,27 %</li> <li>- Absences de type maternité : 1,76 %</li> <li>- Absences pour autres motifs : 0,37 %</li> </ul> </li> </ul>
	2-b L'organisation du temps de travail	Indicateur 6	Nombre de jours travaillés dans l'année et nombre de collaborateurs à temps partiel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de jours travaillés dans l'année 2016 : 205 jours (idem par rapport à 2015)</li> <li>Nombre de collaborateurs à temps partiel en 2016 : 381 collaborateurs (-2,3% par rapport à 2015)</li> </ul>
5 FORMATION	5-b Nombre total d'heures de formation	Indicateur 7	Nombre total d'heures de formation par salariés et descriptif de la politique de formation	<p>Budget total de formation (comptable) / masse salariale en 2016 : 2,46 % Les axes majeurs de la formation en 2016 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Participer à la transformation de notre modèle de banque de proximité pour mieux servir nos clients</li> <li>Accompagner les collaborateurs dans le développement de leur professionnalisme</li> <li>Mettre en œuvre de nouveaux modes pédagogiques et assurer une veille technologique</li> <li>Nombre total d'heures de formation en 2016 : 136 727 heures</li> </ul>

Thème Grenelle	Sous-thème Grenelle	Fiche indicateurs		
			Nom	contenu quanti
6 RELATIONS SOCIALES	6-a L'organisation du dialogue social notamment les procédures d'information, de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	Indicateur 8	Nombre de réunions avec les IRP	Nombre réunions en 2016 avec les IRP : <b>60</b>
	6-b Le bilan des accords collectifs	Indicateur 9	Nombre d'accord relatifs aux conditions de travail des salariés	1 accord signé en 2016 relatif aux conditions de travail (emplois des travailleurs en condition de handicap) La banque est en cours de réflexion quant aux modalités de mise en œuvre des récentes dispositions réglementaires relatives à l'impact des accords collectifs sur la performance économique ainsi que sur les conditions de travail des salariés et s'engage à communiquer de la façon la plus pertinente sur ces éléments
7 SANTÉ ET SÉCURITÉ	7-a Les conditions de santé et de sécurité	Indicateur 10	Nombre de réunions du Comité d'Hygiène, Sécurité et des Conditions de Travail	Nombre réunions CHSCT en 2016 : 16 dont 8 commissions Risques Psychosociaux (RPS)
	7-b Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	Indicateur 11	Liste des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	Pas d'accord signé en 2016 en matière de santé et sécurité au travail
8 ÉGALITÉ DE TRAITEMENT	8-a Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	Indicateur 12	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Salaire moyen femme/homme des cadres</li> <li>• Salaire moyen femme/homme des techniciens</li> <li>• Salaire moyen femme/homme des agents d'application</li> <li>• Composition de l'entreprise : % de collaboratrices</li> <li>• Composition du Conseil d'administration de la Caisse Régionale : % d'administratrices</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage de femmes au Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est : 29,4% (soit 5 femmes sur 17 administrateurs)</li> <li>• Nombre de femmes au Comité de direction en 2016 : 4/14 soit 28,6 % (idem 2015)</li> </ul>
	8-b Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	Indicateur 13	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de salariés handicapés</li> <li>• Montant d'achat de biens et services aux ESAT sur l'année</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de salariés handicapés : approximativement 5,30 % en 2016</li> <li>• Montant d'achat de biens et services aux ESTA sur l'année 2016 : 56 000 € HT</li> </ul>
	8-c La politique de lutte contre les discriminations	Indicateur 14	Descriptif de la politique en place dans l'entreprise	<p>Pour nos clients, Crédit Agricole Centre-est a mis en place une politique ACCEO, qui permet l'accès aux agences pour les personnes sourdes et malentendantes.</p> <p>En interne, pour nos collaborateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le "Pacte Action Senior"</li> <li>- La charte de la diversité</li> <li>- L'aménagement des postes de travail (dont TADEO)</li> <li>- Le cursus de contrat de professionnalisation avec l'embauche de personnes en situation de handicap.</li> </ul>
8 ÉVOLUTION DE CARRIÈRE		Indicateur 15	Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage total de salariés ayant bénéficié d'un entretien d'évaluation formalisé au cours de l'année 2016 : 2530 entretiens annuels d'évaluation réalisés soit 89,2 % de l'effectif CDI actif</li> <li>• Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une promotion au cours de l'année 2016 : 229 promotions soit 8,1 % de l'effectif CDI actif</li> <li>• Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une mobilité au cours de 2016 : non suivi en 2016</li> </ul>

Thème Grenelle	Sous-thème Grenelle	Fiche indicateurs	
			contenu quanti
9 POLITIQUE GENERALE EN MATIERE ENVIRON- NEMENTALE	9-a L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	Indicateur 16	Détail de la politique interne de l'entreprise <ul style="list-style-type: none"> <li>Un Comité de Direction de janvier 2016 a validé la prise de participation dans CAM Energie (investissement d'1M€).</li> <li>Un Comité Développement Durable, transverse aux 4 Caisses Régionales de la Région Rhône-Alpes, regroupant les Responsables Développement Durable de ces structures, s'est réuni en Juin 2016 par l'intermédiaire d'Unifergie.</li> <li>Le Projet d'Entreprise lancé en 2013 intègre l'ensemble des préoccupations RSE, de même que les plans d'actions annuels des différents métiers.</li> </ul>
	9-b Les actions de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement	Indicateur 17	Détail de la politique interne de l'entreprise <ul style="list-style-type: none"> <li>Dématérialisation des documents en cours</li> <li>4 voitures électriques dans la flotte de voitures de service</li> <li>15 Vélos à Assistance électriques (VAE) mis à disposition de collaborateurs volontaires pendant une durée de 11 mois. Chaque usager signe une charte d'utilisation.</li> <li>Mise à disposition d'une offre d'abonnement au service d'auto-partage électrique BlueLy pour les collaborateurs et sociétaires du Grand Lyon.</li> <li>Forfait entreprise au service BlueLy pour les collaborateurs du Carré Bellecour. 1 station BlueLy (système d'autopartage de véhicules électriques) devant le site de Champagne-au-Mont-D'or, Incitation au covoiturage avec un site dédié en interne pour permettre aux collaborateurs d'organiser leurs trajets domicile-travail.</li> <li>Enfin, le développement du e-learning et l'usage de plus en plus répandu de la visioconférence permettent de réduire les déplacements.</li> </ul>
	9-c Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	Indicateur 18	Détail de la politique interne de l'entreprise <ul style="list-style-type: none"> <li>Non significatif/non applicable de la thématique Grenelle II vis-à-vis de notre activité tertiaire.</li> <li>Nos activités de banque et assurance ne sont pas source de risque environnemental ou de pollution, nous optimisons nos process pour réduire notre empreinte carbone</li> </ul>
9 POLLUTION ET GESTION DES DECHETS	9-b Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	Indicateur 19	Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement <ul style="list-style-type: none"> <li>Non concerné de part notre secteur d'activité</li> <li>De part notre activité, la thématique liée à la lutte contre le gaspillage alimentaire n'est pas significative. Les restaurants d'entreprises étant gérées par un prestataire de services.</li> </ul>
		Indicateur 20	Consommation de papier <ul style="list-style-type: none"> <li>Consommation totale de papier : 418 tonnes, - 8 % par rapport à 2015</li> </ul>
		Indicateur 21	Gestion des déchets <ul style="list-style-type: none"> <li>Les déchets DEEE : 2,335 tonnes + 6,580 tonnes (déchets informatiques). Dans le cadre d'une démarche de gestion durable des ressources et d'économie circulaire, CACE s'efforce de revaloriser son parc informatique en fin de vie. Ainsi, 364 produits informatiques (écrans, ordinateurs, mobiles) ont été réinjectés dans l'économie en 2016.</li> <li>Nombre total de cartes recyclées: 138 462 / 720 Kg, soit 4,95 % sur ensemble des Caisses régionales</li> <li>Cartes en plastique végétal : 20,5 %</li> </ul>
		Indicateur 22	La prise en compte des nuisances sonores et de tout autre forme de pollution spécifique à une activité <ul style="list-style-type: none"> <li>Les seules nuisances sonores sont confinées à certaines zones des installations techniques des sièges. En application de la réglementation, les équipements de protection des collaborateurs et sous-traitants sont utilisés</li> </ul>
10 UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES	10-c La conso d'énergie et les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	Indicateur 23	Consommation d'énergie directe Emissions de gaz à effet de serre <ul style="list-style-type: none"> <li>2016 : Consommation totale d'énergie sur l'année en KWh (électricité, gaz et chauffage urbain) : 29 145 492 KWh</li> <li>Emissions de CO<sub>2</sub> liées aux consommations énergétiques = 2 692 teqCO<sub>2</sub></li> </ul>
		Indicateur 24	La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales <ul style="list-style-type: none"> <li>La thématique est peu significative au regard des activités tertiaires de la société.</li> <li>La consommation est estimée à 46 875 litres sur la base de nos effectifs (source : ADEME 2016)</li> </ul>
		Indicateur 25	Production d'énergie verte par la Caisse régionale <ul style="list-style-type: none"> <li>Production annuelle d'énergie produite exprimée en KWh : Non concerné</li> </ul>



Thème Grenelle	Sous-thème Grenelle	Fiche indicateurs	
			contenu quanti
11 CHANGEMENT CLIMATIQUE	11-a Les rejets de gaz à effet de serre	Indicateur 26	<p>Emissions de GES liés aux déplacements professionnels (salariés et administrateurs)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des kms parcourus par les collaborateurs de Centre-est : 458 439 kms</li> <li>• dont suivi des kms avec véhicules de société par an : 332 553 Km dont 33 833 km en électrique</li> <li>• Suivi des km parcourus par les administrateurs par an : 244 005 Km</li> <li>• Suivi des km parcourus en train par an : 603 181 Km - CO2 : 3 173 kg</li> <li>• Suivi des km parcourus en avion par an : 383 726 Km CO2 : 50 185 kg</li> </ul> <p>A noter que les autres moyens de transport sont à considérer dans les "indicateurs pertinents"</p>
	11-b Protection de la biodiversité	Indicateur 27	<p>Actions réalisées par l'entreprise pour la protection de la bio diversité</p> <p>16 ruches sont installées sur les sites de Champagne-au-Mont-d'Or et Mâcon afin de contribuer à la protection des abeilles. L'association "Les Ruchers de Centre-est" a collecté 1008 pots de miel pour financer des opérations pour la préservation de la biodiversité. Le site de Mâcon n'a pas eu de production en 2016. L'animation PLV (publicité sur le lieu de vente) de dessins présentés dans toutes les agences sur le rôle de l'abeille dans la nature se poursuit. Le parc de Champfleury regroupe une centaine d'essences d'arbres classés et protégés. Un partenariat de longue date avec le Parc aux Oiseaux de Villars-les-Dombes pour protéger la faune et faire découvrir ces richesses au public.</p>
Les IMPACTS INDIRECTS liés aux METIERS (NON GRENELLE)		Indicateur 28	<p>Valeur monétaire des produits et services conçus pour apporter un bénéfice environnemental</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les encours (€) Eco PTZ, PEE, Habitat et Conso</li> <li>• Eco PTZ : 5,6 M€ de réalisations 2016 en évolution de + 2,8 % et 35 M€ d'encours -4,5 % par rapport à 2015</li> <li>• PEE : 0,6 M€ de réalisations 2016 et 8,8 M€ d'encours</li> <li>• Habitat : 2 853 M€ de réalisations 2016 et 13 167 M€ d'encours</li> <li>• Conso : 390 M€ de réalisations 2016 et 728 M€ d'encours</li> <li>• Nombre et évolution des prestations audit conseil en énergie :</li> <li>• Evolution des eco PTZ 2016 + 1 % et prêts à taux 0 : + 62 %</li> <li>• Volume distribué en € du fonds Atout Valeurs Durables : encours au 31/12/2016 : 381 590 069 € (l'an dernier le chiffre communiqué était faux. Reprise d'un encours demandé par l'ensemble des Caisses régionales)</li> </ul>
		Indicateur 29	<p>Suivi des investissements des énergies renouvelables</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de dossiers financés, montants en € (réalisations) / Réalisation ENR / total des réalisations par marché</li> <li>• Agriculture : 47 dossiers pour 2,273 K€ (réalisations) (soit %NS du marché)</li> <li>• Entreprises et Territoire : prêt de 20 M€ sur CN'Air, filiale CNR, participation au plan d'investissement de 120 M€ sur filiales soleil et vent (acquisitions de parcs éoliens et photovoltaïques en Vallée du Rhône ou dans le Nord et l'Ouest de France (à noter un projet éolien dans le Haut-Beaujolais à St Igny de Vers : 3 éoliennes avec 9MW de puissance totale )</li> <li>• CA Création : 2 opérations d'investissement en capital (ou assimilé) pour 250 K€ dans le secteur des ENR (Biocité et bio N Tex : méthanisation )</li> </ul>

Thème Grenelle	Sous-thème Grenelle	Fiche indicateurs		
			Nom	contenu quanti
<b>13</b> IMPACT TERRITORIAL, ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE	13-a Impact territorial... en matière d'emploi et de développement régional	Indicateur 30	Valeur économique directe créée et distribuée... par la Caisse régionale	Le PNB en 2016 s'élève à 736,2 M€
	13-b Impact territorial... sur les populations riveraines ou locales	Indicateur 31	Points d'accès dans les endroits peu peuplés ou défavorisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>nombre de distributeurs automatiques de billets (DAB)- Guichet automatique de banque (GAB) /10000 habitants,</li> <li>414 automates avec fonction retrait simple</li> <li>239 automates de dépôt à capacité recyclante (dont 91 avec fonction retrait)</li> <li>213 bornes de consultation</li> <li>168 monnayeurs</li> <li>228 coffres tronc</li> <li>17 coffres tronc à accès sécurisé par carte bancaire</li> <li>6 automates de dépôt francs suisses (CHF)</li> </ul>
		Indicateur 32	Initiatives pour améliorer l'accès aux services financiers des populations défavorisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>nombre de dossiers micro-crédits dans l'année : aucun, non distributeur de micro crédit</li> <li>montant total des prêts micro-crédits</li> </ul>
		Indicateur 33	Initiatives pour accompagner les accidents de la vie / les difficultés économiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de dossiers traités Point Passerelle depuis la création : 1 995 familles accompagnées dont 346 nouvelles familles en 2016</li> <li>Taux de sorties du dispositif avec succès : 73,60 %</li> <li>Nombre d'accompagnements en cours : 269 familles</li> </ul>
<b>14</b> Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment des associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines	14-a Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	Indicateur 34	Descriptif du mode opératoire sur les enquêtes satisfaction et résultats obtenus	<p>Chaque mois nous interrogeons nos clients afin de mesurer leur degré de satisfaction dans la prise en charge et le traitement de leur réclamation, 68% se disent satisfaits ou très satisfaits. Lors d'un traitement immédiat de ces réclamations, ce sont 76% de nos clients qui sont satisfaits ou très satisfaits. En outre, trois types d'enquêtes mensuelles de satisfaction sont réalisées par internet auprès</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>des nouveaux clients (1 mois et 13 mois après la date d'entrée en relation)</li> <li>des clients ayant réalisé leur crédit habitat avec nous</li> <li>des personnes, clientes ou non, concernées par une succession, et assistées par notre service successions.</li> </ul> <p>Chaque année, des enquêtes de satisfaction portant sur la relation client sont réalisées auprès :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>de clients particuliers de chacune de nos agences, de clients patrimoniaux, de clients agriculteurs, de clients entreprises.</li> </ul> <p>Pour 2016, les résultats de ces enquêtes sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Particuliers : l'IRC (Indice de Recommandation client) suite aux 3 enquêtes de 2016 est de +10 et le taux de promoteurs (clients qui nous recommandent) de 37%</li> <li>Banque Privée : Enquête en cours sur janvier 2017</li> <li>Agris : Enquête en cours sur janvier 2017</li> <li>Entreprises : 92% de clients satisfaits, soit une hausse de 4 points par rapport à 2015.</li> </ul> <p>L'IRC 2016 s'établit à +20, en hausse de 5 points par rapport à 2015. Par ailleurs, une enquête spécifique dite Indice de Recommandation Client Stratégique (IRC stratégique), est réalisée. Cette enquête mesure la proportion des clients prêts à recommander le Crédit Agricole Centre-est à leur entourage. Cette proportion est déterminée en faisant la différence entre les clients promoteurs (qui recommandent fortement) et les détracteurs (qui déconseillent)</p>

AUTRES DONNEES

Thème Grenelle	Sous-thème Grenelle	Fiche indicateurs						
			Nom	contenu quanti				
<b>14</b> Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment des associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines	14-b Les actions de partenariat ou mécénat	Information 35	Description des impacts sociétaux significatifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mécénat et partenariat 2016 : 1,324 M€ répartis comme suit : entrepreneuriat : 279 K€, éducation : 27 K€, Sport : 583 K€, nutrition santé prévention : 55 K€, logement : 20 K€; patrimoine : 30 K€; culture : 76 K€; mutualisme : 100 K€; solidarité internationale : 7 K€; environnement : 10 K€; monde agricole : 123 K€; sociétal : 14 K€.</li> <li>Actions mutualistes : 241 initiatives locales réalisées par 128 Caisses locales et animation des 4 délégations territoriales pour un montant global de 361 K€</li> </ul> <p>UN PARTENARIAT HISTORIQUE AVEC HABITAT ET HUMANISME : Un partenariat légitime qui dure car il est innovant et construit sur des bases solides, comme les fondations d'une maison.</p> <p>Entre Habitat et Humanisme et le Crédit agricole Centre-est, ce sont 22 années de convictions partagées et d'initiatives audacieuses en faveur du logement qui concourent au même objectif : un toit pour chacun, point de départ d'un avenir possible. En tant qu'acteur incontournable du financement de l'habitat, il nous a semblé légitime d'aider ceux qui, justement, n'avaient pas cette chance de pouvoir pousser la porte d'une agence du Crédit agricole Centre-est.</p> <p>Depuis, nous avons la volonté toujours renouvelée d'accompagner les initiatives, d'inventer des solutions ensemble et de les concrétiser. Le point de départ de notre engagement, c'est l'opération de collecte de fonds par les étudiants "Une clé pour les Mal logés". Puis les opérations se succèdent : le Crédit agricole Centre-est apporte sa contribution pour la Maison des Deux Rives Jacques Moulinier à la Confluence, la Maison d'Assise rue Tronchet, la Villa Mercedes à Saint-Genis-Laval ou l'immeuble Le Chorus rue Chappet.</p> <p>Un partenariat utile qui s'ouvre, s'enrichit, se nourrit : un nouveau cap est franchi pour Vie Grande Ouverte sur le site des anciennes prisons de Lyon : le Crédit agricole Centre-est entraîne les forces du groupe notamment avec sa filiale Amundi, Nous avons assemblé nos compétences et nos moyens pour être à la fois financeur, investisseur, collecteur de fonds solidaires et mécène. Le Crédit agricole Centre-est partage avec Habitat et Humanisme la fierté d'avoir contribué à transformer les prisons de Lyon en un lieu de vie, d'échanges, de partage et de solidarité. Nous travaillons ensemble sur de nouveaux projets : le bistrot des Amis, la réhabilitation des locaux de l'ancienne faculté catholique de Lyon, une opération avec les locataires de la Rue de Sèze...</p>				
				<b>15</b> LOYAUTÉ DES PRATIQUES	15-a Actions engagées pour prévenir la corruption	Information 36	Politique de conformité : Pourcentage des salariés formés aux procédures anti-corruption (ex fraude interne / externe, etc..)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de participation aux formations = tous les salariés Le Crédit Agricole Centre-Est remplit ses obligations et chaque année un programme de formations réglementaires est suivi par l'ensemble des collaborateurs du Crédit Agricole Centre-Est.</li> </ul>
								Indicateur 37
				<b>16</b> SOUS TRAINANCE ET FOURNISSEURS	16-a La prise en compte dans la politique d'achat de la société des enjeux sociaux et environnementaux	Indicateur 38	Nombre de fournisseurs installés sur le territoire de l'entreprise et montant des achats réalisés dans l'année. Descriptif de la politique achat	Tous les achats de services externes réalisés par le Crédit agricole Centre-est se font dans le cadre d'une charte basée sur des critères de Développement Durable et ce depuis 2011.
INDICATEURS METIERS (non Grenelle) : intérêt du client		Indicateur 39	Politique pour la conception et la vente juste des produits et services	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de produits validés au NAP (nouvelles activités-nouveaux produits) sur nombre de produits présentés : 69 produits validés au NAP en 2016 sur 69 produits présentés</li> <li>Nombre et nature des réclamations dans l'année 2016 : 2107 Niveau 2 et Niveau 3</li> <li>Nombre de dossiers traités par le médiateur : 221 dossiers Médiateur dont 70 mis en œuvre par le Médiateur</li> </ul>				

**KPMG S.A.**  
Siège social  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

## **Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion**

### **CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE CENTRE-EST**

Siège social : 1, rue Pierre Truchis de Lays  
69 410 Champagne au Mont d'Or  
Capital social : €. 191 453 625

Exercice clos le 31 décembre 2016

#### **Mesdames, Messieurs les Sociétaires,**

En notre qualité de commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant de la société Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre-Est, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049<sup>1</sup>, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

#### **Responsabilité de la société**

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux procédures utilisées par la société (ci-après les « Référentiels »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande au siège de la société.

#### **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

<sup>1</sup> Dont la portée est disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

## Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés entre octobre et février 2017 sur une durée totale d'intervention d'environ deux semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission ainsi qu'à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000<sup>2</sup>.

### 1. Attestation de présence des Informations RSE

#### Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées en introduction du tableau de bord des indicateurs RSE du rapport de gestion.

#### Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

<sup>2</sup> ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

## 2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nous précisons que, s'agissant du premier exercice pour lequel la société est soumise à la vérification de la sincérité des Informations RSE, les informations RSE relatives à l'exercice clos le 31/12/2015, présentées à titre comparatif, n'ont pas fait l'objet d'une telle vérification.

### Nature et étendue des travaux

Nous avons mené environ trois entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes présentées dans les tableaux ci-après :

- Au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- Nous avons mené des entretiens au siège social de la société pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 100% des effectifs considéré comme grandeur caractéristique du volet social, 100% des données environnementales considérées comme grandeurs caractéristiques<sup>3</sup> du volet environnemental et 100% des données sociétales considérées comme grandeurs caractéristiques du volet sociétal.

### INDICATEURS SOCIAUX

- Effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par catégorie
- Nombre d'embauches
- Nombre de licenciements
- Nombre d'heures de formation

### INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

- Quantité de DEEE générés (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)
- Quantité de déchets papier
- Consommation énergétique totale
- Emissions de CO2 liées aux consommations d'énergie

### INDICATEURS SOCIÉTAUX

- Taux de sortie du dispositif Passerelle avec succès

## INFORMATIONS QUALITATIVES

### Social

- L'organisation du dialogue social notamment les procédures d'information, de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci
- Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

### Environnemental

- L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement
- Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

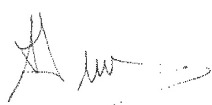
Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations. Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

### Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Paris-La Défense et Lyon, le 24 février 2017

### KPMG S.A



Anne Garans  
Associée  
Sustainability Services



Philippe Massonnat  
Associé

<sup>3</sup> Voir les indicateurs environnementaux et sociétaux listés dans le tableau des indicateurs du présent rapport.

**NOUS VOUS INVITONS À CONSULTER LES ÉLÉMENTS DE  
RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE  
DU CRÉDIT AGRICOLE CENTRE-EST SUR  
[WWW.CA-CENTREST.FR](http://WWW.CA-CENTREST.FR)  
OU SUR [PACTE.CA-CENTREST.FR](http://PACTE.CA-CENTREST.FR)**

Pour en savoir plus :



[www.ca-centrest.fr](http://www.ca-centrest.fr)



[pacte.ca-centrest.fr](http://pacte.ca-centrest.fr)

En couverture de gauche à droite :

**Sophie BONHOMME,**  
Maire du Village by CA Centre-est

**Raphaëlle COMBY,**  
Directeur conseil et développement  
des entreprises au Crédit agricole Centre-est

**Pascal DESAMAIS,**  
Président de la Caisse locale Village  
by CA Centre-est et administrateur  
de la Caisse régionale.







[www.ca-centrest.fr](http://www.ca-centrest.fr)